



STRATÉ GIE

2023

PUBLIÉ EN JUIN 2024

CLIMATIQUE
ET RESPONSABLE



LA FRANÇAISE

SOMMAIRE

Edito	5
Mot d'Introduction	6
01 – Gouvernance	8
A – Instances de pilotage et de surveillance	9
B – Politique de Rémunération	10
02 – Stratégie	14
A – Stratégie ESG	15
1 – Stratégie	15
2 – Informer	21
3 – S’engager	22
4 – Moyens Internes déployés	23
B – Engagement	26
1 – Etre un investisseur actif et responsable	26
2 – Politique de Vote	27
3 – Politique d’engagement actifs financiers	28
4 – Politique d’engagement actifs immobiliers	30
5 – Politique d’exclusion	34
C – Climat	35
1 – Groupe	35
2 – Actifs Financiers	35
3 – Actifs Immobiliers	39
D – Biodiversité	45
1 – Actifs financiers	45
2 – Actifs Immobiliers	49
03 – Gestion des Risques	52
A – Gestion des risques – Groupe	53
B – Gestion des Risques – Supports d’investissements	58
1 – Actifs Financiers	58
2 – Actifs Immobiliers	63

04 - Indicateurs et objectifs	72
A - Alignement sur l'Accord de Paris.....	73
1 - Net zero asset manager initiative	73
2 - Atténuation du changement climatique - actifs immobiliers.....	75
3 - Adaptation au changement climatique - actifs immobiliers	78
B - Formation à l'investissement durable.....	79
C - Egalité femmes - hommes.....	80
D - Politique de vote – Actifs Financiers.....	82
E - Taxonomie	83
1 - Actifs financiers	83
2 - Actifs immobiliers	83
F - Politique d'exclusion du Groupe	83
G - Biodiversité	84
1 - Préserver la biodiversité dans les actifs financiers	84
2 - Préserver la biodiversité dans les actifs immobiliers	85
 05 - Annexes	 88
1 - Eléments spécifiques à NewAlpha Asset Management.....	89
2 - Quantification du risque climatique	
La Française Asset Management	98
3 - Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales	
Incidences Négatives de La Française Asset Management	104
4 - Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales	
Incidences Négatives de La Française Real Estate Management	117
5 - Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales	
Incidences Négatives de NewAlpha Asset Management.....	130

EDITO

Chers lecteurs,

Après l'annonce en septembre 2022 par Crédit Mutuel Alliance Fédérale de la création de son pôle d'asset management, 2023 a été marquée par le regroupement des sociétés de gestion (*) sous la holding Groupe La Française, partageant ainsi une même gouvernance.

En conséquence ce 8e rapport constitue la dernière version de l'article 29 de la Loi Energie-Climat pour les entités du groupe La Française avant le rapprochement des sociétés de gestion apportées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2024.

Ce rapport répond aux exigences réglementaires de transparence en matière d'intégration des critères ESG au sein de nos stratégies d'investissement et de prise en compte de ces mêmes critères dans notre gestion des risques de durabilité.

En tant qu'investisseur responsable et engagé pour une finance durable, il souligne les actions mises en œuvre pour que la dimension durable continue d'être non seulement un enjeu prioritaire au sein de l'ensemble des classes d'actifs mais aussi pour assurer la satisfaction de nos clients, de leurs intérêts économique et extra-financier.

En 2023, une de nos priorités a été de renforcer notre analyse de la biodiversité et de développer une méthodologie et des outils pour évaluer les entreprises en matière de capital naturel. Ces travaux permettront de réaliser une mesure de l'empreinte biodiversité et de lancer un fonds sur cette thématique en 2024. Par ailleurs, nous avons renforcé et multiplié nos engagements : actions collectives et engagements spécifiques auprès d'entreprises de tous secteurs.

Nos avancées et la qualité de nos actions en matière d'investissement durable ont été saluées confirmant notre positionnement d'investisseur durable de référence. A titre d'exemples, le groupe La Française tout comme Crédit Mutuel Asset Management se sont distingués en 2023 en tant qu'« Avant-gardistes » dans le classement RIBI (Responsible Investment Brand Index) et l'évaluation PRI.

La fusion, effective en 2024, de La Française Asset Management et Crédit Mutuel Asset Management permettra d'étendre nos ambitions « durables » en termes de taille et de diversité d'actifs gérés. Fort des compétences de chaque structure, nos savoir-faire et expertises ESG mutualisés constitueront autant d'opportunités nouvelles en matière d'investissement durable à proposer à une clientèle diversifiée française et internationale.

Enfin, nos engagements seront amplifiés, portés par les ambitions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la création de son Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité - centre de ressources et d'expertise ESG - sur lequel nous pourrions également capitaliser pour accélérer nos investissements vers une économie décarbonée et solidaire.

Bonne lecture !

Guillaume Cadiou,

Président du Directoire, Groupe La Française

** Les sociétés de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : Crédit Mutuel Asset Management, La Française Systematic Asset Management, La Française REM, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Impact, Cigogne Management, Crédit Mutuel Gestion, New Alpha Asset Management. Les activités de BLI - Banque de Luxembourg Investments, CIC Market Solutions et Dubly Transatlantique Gestion resteront rattachées à leur actionnaire actuel compte tenu des liens commerciaux quasi exclusifs et opérationnels existants.*

MOT D'INTRODUCTION

POUR UNE ACTION CLIMATIQUE EN LIGNE AVEC UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE BIEN INTÉGRÉ

Il existe de nombreuses incertitudes concernant les dommages économiques potentiels qu'occasionnera le changement climatique. C'est même l'une des principales interrogations du calibrage des modèles macro-climatiques avec le taux d'actualisation intergénérationnel de ces dommages.

La dernière fois que la Terre a connu un réchauffement d'une ampleur de 5°C fut lors de la fin de la dernière glaciation il y a 12 000 ans. Cet événement n'a pas été documenté, néanmoins on imagine bien à quoi pourrait ressembler la Terre en cas de retour à une ère glaciaire provoquée par un refroidissement de la Terre de 5°C. Les dommages climatiques d'un réchauffement d'une même ampleur pourraient provoquer un effondrement économique. Dans tous les cas, il est temps de réagir avant même que tous les faits soient connus.

Une des questions centrales est de savoir comment concilier neutralité climatique et croissance économique. Les Etats-Unis ont jusqu'à présent fait le choix d'une réponse technologique à la question climatique permettant de contribuer à la croissance économique ; L'Europe a plutôt eu recours à la réglementation pour atténuer les émissions de gaz carbonique, impliquant une dose de sobriété et donc de décroissance ; Les pays en développement se sont eux réservés le droit de préserver leur croissance au prix d'un relâchement de la contrainte climatique. La tension entre neutralité climatique et croissance économique ne peut pas se résumer à une démonstration économique et rationnelle que le coût économique de l'inaction climatique excède largement celui de l'action. Il faut aussi que les sociétés soient convaincues qu'elles ne peuvent pas choisir entre l'avenir de la planète et leur niveau de vie.

Sur ce sujet, le National Bureau of Economic Research a publié en avril 2024 un document de travail qui révolutionne l'appréciation que l'on avait jusqu'à présent de l'impact du réchauffement climatique sur la macro-économie. Selon ses deux auteurs, Adrien Bilal et Diego Känzig, respectivement économistes à Harvard et à Northwestern University, une hausse de la température mondiale de 1 °C provoquera une baisse du PIB mondial de 12 %, au bout de six ans. Selon eux, le réchauffement de 0,75 °C constaté entre 1960 et 2019 a déjà réduit le PIB mondial de 37 %. Les deux économistes ont aussi calculé qu'une nouvelle hausse de 2 °C d'ici à 2100 conduirait à une baisse du PIB mondial de 50 %, compte tenu des effets cumulatifs des dommages subis sur la durée. En conséquence, l'émission d'une tonne de carbone engendre un coût économique de 1 056 dollars sous forme de perte de production et de destruction de capital, alors qu'à ce jour, le coût du carbone est aujourd'hui autour de 100 dollars en Europe et l'Agence américaine de protection de l'environnement table sur 180 à 190 dollars.

Cet impact sur la croissance est six fois plus élevé que celui qui ressort des analyses économiques menées jusqu'à présent. Par exemple, William Nordhaus prix Nobel d'économie en 2018, évaluait l'impact d'un réchauffement de 1°C à seulement un ou deux points de PIB, comme l'essentiel de la littérature économique qui a suivi.

La différence tient à une innovation dans la méthode. À l'inverse des autres chercheurs académiques, Adrien Bilal et Diego Känzig ont étudié, non pas l'impact des hausses de températures locales dans un pays ou une région donnée, mais plutôt celui de la hausse des températures

moyennes mondiales. C'est une différence de taille si l'on se réfère par exemple à l'examen des anomalies de température au mois de mai 2024 en Europe. Ce mois a été le plus chaud jamais observé dans le monde, alors que la France grelottait.

Quant à nous, le sens de l'engagement du Groupe La Française pour le climat au travers de l'alignement de notre gestion avec la transition climatique et de notre participation aux actions collectives visant cette transition est dicté non seulement par l'éthique mais aussi par des objectifs de performance financière et de réduction des risques.

Le présent rapport de synthèse vise à exposer les initiatives du Groupe La Française en matière de climat et d'investissement durable.

Il s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires d'information édictées par la loi relative à l'énergie et au climat dans son article 29. Il est établi conformément aux recommandations de la « Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) », sa structure reprend, comme pour les années précédentes, les lignes directrices recommandées en quatre chapitres : Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, Indicateurs et Objectifs.

Il est essentiel d'insister sur le fait que ce rapport constitue la dernière version de l'article 29 de la Loi Energie-Climat pour les entités du groupe La Française au titre de l'exercice 2023, avant le rapprochement avec les sociétés de gestion apportées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2024.

Au-delà de sa dimension juridique, la constitution de ce nouveau pôle d'asset management sous l'égide du Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettra d'étendre les ambitions durables du Groupe La Française. Elle implique non seulement une augmentation conséquente des actifs gérés mais aussi de leur diversité (cotés, non-cotés, actifs réels, etc.), ainsi que l'élargissement des équipes de recherche ESG et de gestion. La convergence des méthodes et des processus durables engagée depuis l'été 2023 aboutit à des approches cibles nouvelles qui seront largement décrites dans le rapport de l'article 29 de la Loi Energie-Climat au titre de l'exercice 2024 (publié en juin 2025).

Rejoindre le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, entraîne également des conséquences sur le socle social du Groupe, les politiques de rémunération et plus généralement le capital humain que représentent l'ensemble des collaborateurs.

Enfin, comme souligné dans « L'édito » du Président du Directoire, nos engagements seront portés par les ambitions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la création de son Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité - centre de ressources et d'expertise ESG - qui nous apporte de nouveaux moyens matériels et conceptuels et avec lequel nous collaborons d'ores et déjà en 2024.

L'ensemble des rapports, codes de transparence, politique de vote et d'engagement, charte de l'investissement durable, rapports méthodologiques et indicateurs du groupe La Française sont publiés [ici](#).

Laurent Jacquier-Laforge
Global Head of Sustainability,
Groupe La Française

A large, clear ice cube is melting on a frozen lake. The sun is shining brightly in the upper right corner, creating a lens flare effect. The background shows a vast, frozen lake with a forested hill in the distance. The overall scene is bright and clear, with a strong blue color palette.

01

G
O
U
V
E
R
N
A
N
C
E

Le groupe La Française (ou "le Groupe"), est un gestionnaire d'actifs financiers et immobiliers, composé de plusieurs sociétés de gestion dont La Française Asset Management (La Française AM - asset manager Français valeurs mobilières), La Française Real Estate Managers (La Française REM - asset manager Français immobilier), La Française Systematic Asset Management (La Française SAM - asset manager Allemand valeurs mobilières) et NewAlpha Asset Management (NewAlpha AM - asset manager Français valeurs mobilières), dont Groupe La Française détient plus de 49% et qui est consolidé dans ses comptes. Le groupe La Française est par ailleurs doté d'une société, La Française AM Finance Services (LLFS), ayant le statut d'entreprise d'investissement, assurant notamment la commercialisation des produits du Groupe.

La Française AM Finance Services, en tant qu'entreprise d'investissement exerçant notamment le service de conseil en investissements financiers via la marque Moniwan, intègre dans ses processus les objectifs et/ou les préférences de ses clients et clients potentiels tels que collectés dans les profils investisseurs. Dès lors que les clients auront signifié leurs préférences en matière de durabilité, LLFS pourra évaluer l'adéquation entre celles-ci et les produits conseillés.

Lors de l'exercice 2023, Groupe La Française (ou GLF), société de tête du groupe La Française, était filiale du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, caisse régionale du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le groupe La Française établit le présent rapport pour le compte de ses sociétés de gestion. Au-delà de leurs données agrégées au niveau des entités respectives La Française AM ou La Française REM, les fonds de plus de 500 millions d'euros d'encours ont opté pour une publication dans leur rapport annuel.

Les informations exposées dans le présent rapport concernent l'ensemble des fonds gérés par les sociétés de gestion du groupe La Française (en ce inclus la filiale NewAlpha Asset Management dont les éléments spécifiques sont décrits en Annexe 1), y compris les fonds gérés de droit étranger, les mandats de gestion gérés et les fonds et mandats dont la gestion est déléguée.

A – Instances de pilotage et de surveillance

En termes de Gouvernance, le Groupe a renforcé son dispositif pour inclure le pilotage et la surveillance de l'ensemble des enjeux de Durabilité.

Le pilotage des enjeux et opportunités liés à la stratégie d'investisseur durable du Groupe est totalement intégré aux instances de Direction. C'est ainsi que le suivi des objectifs ambitieux du Groupe en matière de développement de l'Investissement Durable est assuré mensuellement dans le cadre des COMEX Investissement Durable, Immobilier et Actifs Financiers, et que celui des enjeux transversaux de Finance Durable est déployé au même rythme dans le cadre du COMEX Groupe La Française.

Un reporting formel sur les objectifs de développement est réalisé trimestriellement par le Directoire aux membres des Conseils de Surveillance de chaque entité du Groupe. L'Investissement Durable est en effet l'un des 5 axes majeurs de notre Plan à Moyen Terme (PMT), il se décline dans chacune des sociétés du Groupe et fait logiquement l'objet d'un suivi dans le cadre du Conseil de Surveillance de Groupe La Française à travers le Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Depuis 2021, Groupe La Française a nommé un référent RSE/ESG au sein de son Conseil de Surveillance, en la personne de son président, positionnant là aussi cette thématique comme une priorité de 1^{er} rang. Cette nomination au sein de la plus haute instance de gouvernance de Groupe La Française atteste de son engagement et de son ambition tels qu'affirmés dans son Plan à Moyen Terme. Ce référent est également membre du Comité d'Audit et des Risques Groupe, il porte les sujets RSE/ESG ainsi que ceux liés au changement climatique et à l'évolution de la biodiversité au niveau du Conseil de Surveillance. Il organise au sein du Comité d'Audit et des Risques, une revue annuelle de la stratégie et des risques RSE/ESG du Groupe, tant au niveau de l'entreprise que via son offre de produits et services ESG.

Le Conseil de Surveillance de Groupe La Française est éclairé chaque trimestre par les conclusions des Comités d'Audit et des Risques sur les risques de durabilité, intégrés à la cartographie des risques majeurs du Groupe tout comme les risques financiers, opérationnels ou de conformité. Le suivi des risques au niveau Groupe s'opère au travers du cadre d'appétence aux risques tel que défini par le groupe La Française en concertation avec ses actionnaires. Il est réalisé au travers du suivi de tendance de risques majeurs et de plans d'actions dont l'évolution fait l'objet d'un reporting synthétique aux Conseils de Surveillance de chaque entité concernée.

Le Conseil de Surveillance a notamment suivi une formation en 2023 sur les thèmes de la politique RSE adaptée à une société de gestion et de la gestion des risques de durabilité.

En tant que filiale d'un groupe mutualiste, le Conseil de Surveillance est majoritairement composé de membres liés à la maison mère (1 membre du conseil indépendant sur 7). Deux membres du Conseil exercent leurs mandats depuis plus de 15 ans, deux autres depuis 5 à 8 ans et trois nouveaux membres ont été nommés en 2023. Enfin l'assiduité moyenne a été de 92% et le taux de femmes au sein du Conseil de Surveillance est de 29% soit 2 femmes sur 7 membres. A fin 2023, 2 membres ont moins de 60 ans.

Le Conseil de Surveillance de Groupe La Française ne s'est pas doté à ce stade de règlement interne.

B – Politique de Rémunération

En 2023, la politique de rémunération était pleinement alignée avec les pratiques du Groupe La Française en matière d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité de gestion pour compte de tiers. Cette politique sera amenée à évoluer en 2024 dans le cadre de la création du pôle asset management de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Les pratiques de rémunération détaillées ci-dessous permettent de veiller à une intégration des risques en matière de durabilité au sein de la politique de rémunération du Groupe La Française.

INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU GROUPE LA FRANCAISE

Le Comité des Rémunérations valide chaque année les évolutions de la politique de rémunération des diverses entités du Groupe. Conformément au règlement SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité, le Groupe s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, en y incluant les risques de Durabilité.

Les rôles et responsabilités en matière de durabilité ont été définis pour différentes fonctions internes et des objectifs ont été fixés. Au cours de l'entretien annuel d'évaluation, les différents objectifs y compris en matière de durabilité sont évalués et déterminent la rémunération variable attribuée aux collaborateurs selon un processus discrétionnaire.

Les équipes qui font l'objet d'objectifs spécifiques en matière de durabilité sont les suivantes :

Le Président du Groupe et le Directoire sont directement et fortement impliqués dans la démarche stratégique responsable qu'il s'agisse de l'investissement durable, comme de la politique propre à l'activité du Groupe La Française

Le Directeur Investissement Durable au niveau du Groupe, membre du Comité exécutif assure la cohésion de la démarche entre la ligne stratégique définie par le Directoire et sa déclinaison selon les différentes activités et initiatives des entités du Groupe.

La Française Sustainable Investment Research (SIR). Notre équipe de recherche sur l'investissement durable est au cœur de notre processus d'investissement. Nous avons établi une méthodologie propriétaire pour quantifier les évaluations ESG des entreprises et développé la capacité de mesurer les émissions de carbone et d'évaluer la trajectoire de la transition d'une entreprise vers une économie bas carbone. Les objectifs fixés aux collaborateurs englobent ainsi le développement des approches méthodologiques les plus pertinentes en matière de Finance Durable, et l'identification des indicateurs les plus adaptés à la mesure des enjeux et risques de durabilité des entreprises dans lesquelles les gérants investissent.

Une équipe de recherche dédiée à l'immobilier. Grâce au travail de collecte de données entreprises depuis plus de 10 ans, nous parvenons à avoir une vision holistique de nos actifs. Pour créer de la performance utile et durable, l'équipe Recherche Immobilier est dotée d'une feuille de route qui place les moteurs sociaux et environnementaux au cœur de la stratégie d'investissement immobilière et vise à réduire les gaz à effet de serre, réintroduire la nature en ville, rendre la ville inclusive...

Pour les quatre équipes mentionnées ci-dessus, ainsi que pour les équipes juridiques, commerciales, ingénierie et marketing, la rémunération variable attribuée prend en compte l'atteinte des objectifs individuels fixés en matière d'Investissement Durable au cours des entretiens d'évaluation annuelle et selon des critères qualitatifs.

Les Gérants contribuent à ce travail de recherche et bénéficient de ce support en recherche extra-financière, ils intègrent les risques de Durabilité dans les décisions d'investissement, respectent les orientations fixées pour tout portefeuille, optimisent le positionnement relatif en termes de performances des fonds durables qu'ils gèrent par rapport à leurs pairs et contribuent à l'innovation produits durables. Des objectifs liés à des critères quantitatifs font partie de leur évaluation annuelle et de leur rémunération variable. L'objectif fixé que 95 % des fonds ouverts en gestion active intègrent des critères ESG a été atteint.

Les Risk Managers assurent le suivi du respect des engagements des Fonds en matière de Durabilité. L'attribution de la part variable de la rémunération s'effectue en considération des critères quantitatifs et qualitatifs tels que la prise en compte des contraintes ESG le suivi du respect des engagements des fonds en matière de durabilité, la pertinence des alertes risques en matière de durabilité, la réactivité face à ces alertes,

Les équipes de Data Management & Modélisation définissent et déploient le calcul de l'ensemble des indicateurs permettant le suivi des risques de durabilité en concertation avec les équipes recherche et les équipes IT.

Les équipes de Conformité et les Contrôleurs Internes assurent la parfaite conformité des activités déployées par le Groupe La Française dans un contexte réglementaire devenu très exigeant en matière de Finance Durable, ils supervisent les contraintes réglementaires en matière de Durabilité et intègrent des points dédiés à la finance durable dans les plans de contrôles. L'attribution de la part variable de la rémunération s'effectue en considération des critères quantitatifs et qualitatifs tels que la qualité des contrôles ESG et des reportings sur ces contrôles

Les équipes juridiques déploient la mise à jour exigée par ce cadre réglementaire de l'ensemble des contrats avec nos parties prenantes, et de la documentation juridique de nos produits d'investissement.

Les Commerciaux contribuent au développement des encours dans le respect des contraintes des clients en matière de rendement et de risque, y compris les risques de Durabilité.

Les responsables marketing prennent en compte les caractéristiques de durabilité dans l'innovation produits

Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est soumise à un différé, un système de malus peut s'appliquer dès lors que ce collaborateur expose le Groupe ou l'une de ses sociétés à une prise de risque anormale ou excessive, ou dès lors qu'il soumet un ou plusieurs Fonds à un risque significatif non prévu par leur politique de suivi des risques, y compris les risques en matière de durabilité.

02

S
TR
ATÉ
GIE



A – Stratégie ESG

1 – STRATÉGIE

Chacun des pôles du Groupe, actifs financiers (cotés) ou immobiliers (non cotés), classe près de 60% de ses encours en article 8 ou 9 SFDR, c'est à dire dans des fonds qui respectent des critères de durabilité ou qui se donnent des objectifs de performance environnementaux ou sociaux.

Le groupe La Française affiche quant à lui 58% de ses encours activement gérés classés en article 8 ou 9 au 31 décembre 2023.

Plus détails sur nos fonds article 8 ou 9 SFDR sur la page Nos Publications du site internet [ici](#).

ENCOURS DES FONDS CLASSÉS ARTICLE 8 OU 9 SFDR, GÉRÉS ET COMMERCIALISÉS ACTIVE- MENT PAR LES ENTITÉS DE GESTION DU GROUPE LA FRANÇAISE

Tableau 1 : synthèse des encours de fonds classés article 8 ou 9, en valeurs absolues et relatives, par pôle d'actifs et au total dans le groupe La Française.

Pôle d'actifs chiffres au 31/12/23	Encours gérés activement article 8 ou 9 SFDR (en M€)	Poids dans le total pôle d'actifs (en %)	Poids dans le total groupe La Française (en %)
Actifs financiers dont mandats	8 539 422	59% 3%	19% 1%
Actifs immobiliers dont mandats	17 605 2 288	57% 7%	39% 5%
TOTAL ACTIFS DURABLES GROUPE dont mandats*	26 144 2 710	N/A	58% 6%

Tableau 2 : synthèse des encours de fonds classés article 8 ou 9, en valeurs absolues et relatives, par catégorie d'actifs cotés et au total dans le groupe La Française.

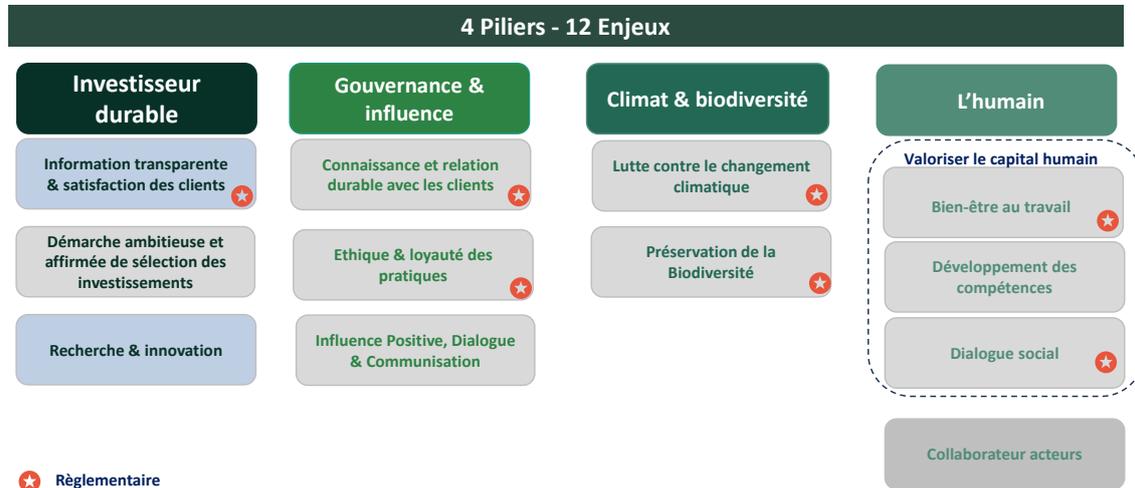
Catégories chiffres au 31/12/23	Encours gérés activement article 8 ou 9 SFDR (en M€)	Poids dans le total pôle actifs cotés durables (en %)	Poids dans le total groupe La Française (en %)
Actions	808	9%	2%
Obligations	2 356	29%	5%
Trésorerie	3 629	43%	8%
Diversifiés	1 660	19%	4%
TOTAL ACTIFS COTÉS DURABLES	8 453	100%	19%

Tableau 3 : synthèse des encours des fonds classés article 8 ou 9, en valeurs absolue et relative, par catégorie d'actifs non-cotés et au total dans le groupe La Française.

Catégories chiffres au 31/12/23	Encours gérés activement article 8 ou 9 SFDR (en M€)	Poids dans le total pôles actifs non-cotés durables (en %)	Poids dans le total groupe La Française (en %)
Tertiaire	17 477	99%	38%
Résidentiel	0	0%	0%
Vignoble	0	0%	0%
Mixte	0	0%	0%
Private Equity	128	1%	0,3%
TOTAL ACTIFS NON-COTÉS DURABLES	17 605	100%	38,3%

1.1 - Stratégie Groupe

La démarche du groupe La Française s'inscrit dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), en lien avec la Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les éléments spécifiques à la stratégie RSE du groupe La Française ont été formalisés avec l'aide de ses parties prenantes autour de 4 piliers.



Le pilier Investisseur Durable irrigue l'ensemble de ce rapport et notamment la stratégie ESG ainsi que nos actions en matière de Climat et de Biodiversité que nous décrivons dans les sections dédiées ci-dessous. La Gouvernance est traitée dans le premier chapitre de ce rapport alors que la notion d'Influence est principalement abordée plus bas à travers l'Engagement.

L'Humain

En ce qui concerne le pilier « l'humain », la politique des ressources humaines (RH) de La Française est marquée par l'esprit de son équipe qui défend des valeurs de proximité, d'écoute et d'efficacité. Elle porte une attention toute particulière au climat social et démontre sa volonté de s'inscrire dans l'action.

Les engagements qui guident ces actions sont formalisés au sein de l'accord en faveur de **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de la qualité de vie et des conditions de travail** du Groupe et oblige La Française en tant qu'employeur.

En matière d'égalité, chaque pilier de l'accord (embauche, rémunération effective, formation professionnelle et évolution professionnelle & gestion de carrière) comporte des mesures fortes qui démontrent la volonté de La Française de développer la mixité et l'égalité professionnelles à tous les niveaux de l'entreprise et de lutter contre toute forme de discrimination. A titre d'exemples, La Française a lancé fin 2020, l'initiative « Further » qui favorise l'évolution des femmes notamment à travers son programme de mentoring interne ayant permis d'accompagner 29 femmes au sein du Groupe. Une charte du recrutement a également été communiquée à nos parties prenantes et permet le partage de pratiques communes en garantissant non-discrimination, égalité des chances, transparence et respect du candidat en matière de recrutement et d'intégration.

La Française est également convaincue que la qualité de vie et de l'amélioration des conditions de travail sont des facteurs qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. La parentalité

illustre parfaitement cette conviction et est défendue au travers des 30 mesures en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

La Française s'attache à former et motiver ses collaborateurs pour offrir un niveau de professionnalisme conforme aux exigences de ses clients et pour favoriser les évolutions professionnelles par le développement des compétences. Notre politique de formation dynamique et représentative de la diversité des métiers du Groupe se traduit par un investissement significatif dans la Formation Professionnelle Continue.

En 2023, 79% des salariés du Groupe ont suivi au moins une formation (formation non réglementaire), 2,96% de la masse salariale est investie dans la Formation Professionnelle Continue pour 12 072 heures de formation réalisées.

Valeurs

« Humaine, Créative et Fiable »

Ces valeurs que nous avons définies en 2022, constituent un élément de différenciation et de renforcement de notre démarche RSE. Elles sont uniques, authentiques et indissociables. en cohérence avec la raison d'être La Française et en résonance avec les valeurs du groupe Crédit Mutuel, 1^{ère} banque à mission.

Notre démarche a été saluée en 2023 comme en 2024 et La Française a intégré le cercle très restreint des asset managers qualifiés « d'avant-gardistes » parmi les 600 plus grands gérants mondiaux, soit 19% des sociétés de gestion évaluées par le Responsible Investment Brand Index (RIBI). En France, le groupe figure parmi le TOP 10 des sociétés de gestion « avant-gardistes ».

La Française démontre ainsi sa capacité à progresser dans sa dimension responsable tant dans ses investissements que dans son image de marque. Ce classement renforce ainsi son positionnement d'acteur responsable.

Investisseur durable

La démarche d'investisseur durable de La Française remonte à 2008. Partie d'une démarche externalisée, La Française a peu à peu intégré des ressources et compétences et élargit le périmètre de l'investissement durable à toutes les classes d'actifs que le groupe gère. Depuis 2020, l'Investissement Durable est l'un des piliers du Plan à Moyen Terme du Groupe. C'est un élément central de notre développement et de notre mission de gérant d'épargne.

Depuis 2018, le groupe La Française publie et revoit sa [Charte de l'Investissement Durable](#), document de référence des pratiques du Groupe en matière d'intégration des facteurs ESG dans son activité de gestion pour compte de tiers.

Le groupe La Française est convaincu que les facteurs ESG affectent de façon importante les performances financières des actifs investis, aussi bien en termes de rentabilité que de risque et que cette influence ne cesse de se renforcer. Les comportements responsables sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de possible création de valeur et ainsi de performance financière.

Notre Groupe est également convaincu que le changement climatique et la biodiversité sont des éléments structurants de l'avenir économique et social et que la société de demain sera fondée sur une économie bas-carbone. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le

climat et la biodiversité dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités – de transition ou risques physiques – associés au changement climatique et à la perte de biodiversité, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés les plus aptes à s'adapter et se développer dans un monde en perpétuelle mutation et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

Un pôle « Data Management & Modélisation » a été créé en 2022, afin d'appliquer aux données extra-financières la même rigueur de traitement que celle mise en place pour les données financières et une équipe dédiée à cette tâche a été constituée. Cela a permis de mieux maîtriser les aspects réglementaires de gestion des risques et les besoins commerciaux de reporting aux clients ou le développement de méthodologies et de calculs de données. La mise en parallèle constante des calculs financiers et extra-financiers sur une même plateforme a également permis de donner des indications de performance associées à l'intégration de modèle de durabilité dans la gestion des portefeuilles. La Française dispose ainsi d'un centre de calcul unique avec une mise à disposition optimisée de la data à tous les acteurs de la société de gestion.

L'INVESTISSEMENT DURABLE À LA FRANÇAISE

La définition de l'Investissement Durable selon le règlement SFDR repose sur trois principes :



La commission européenne est venue préciser dans une publication d'avril 2023⁽¹⁾ comment comprendre et contribuer à un objectif environnemental ou social, en listant trois cas de figures :

- 1 - Une entreprise active dans un secteur contribuant directement ou de type habilitante (au sens de la taxonomie européenne)
- 2 - Une entreprise ayant de meilleures pratiques que ses pairs
- 3 - Une entreprise engagée dans la transition

Le Groupe La Française se conforme évidemment à ce règlement et l'adapte aux exigences des différentes classes d'actifs.

Plus d'information sur la déclinaison sur les actifs financiers ou immobiliers disponible [ici](#).

1.2 - Stratégie Actifs Financiers

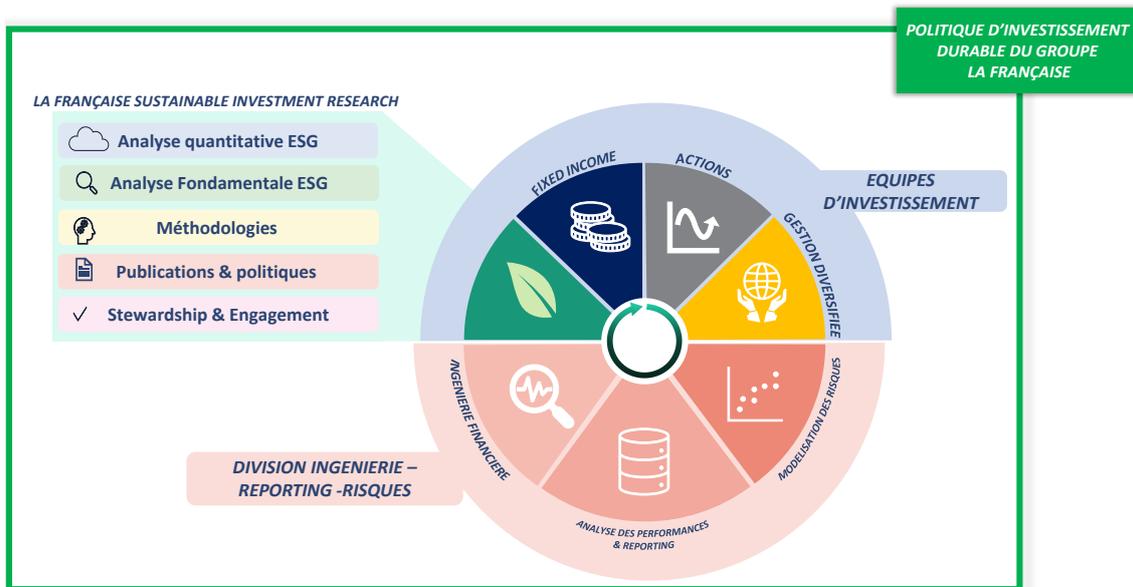
La stratégie ESG qui s'applique aux actifs financiers s'articule autour de trois axes :

- 1 - Développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG pour nos clients ;
- 2 - Favoriser l'innovation pour mobiliser les flux de capitaux vers la finance durable ;
- 3 - Fédérer la puissance financière de nos clients pour maximiser l'influence positive sur notre tissu économique, social et environnemental.

(1) [https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2023-04/Answers_to_questions_on_the_interpretation_of_Regulation_\(EU\)_20192088.PDF](https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2023-04/Answers_to_questions_on_the_interpretation_of_Regulation_(EU)_20192088.PDF)

Développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG pour nos clients

Pour suivre cette direction stratégique et pour répondre aux objectifs qui y sont liés nous mobilisons tous les métiers du groupe, notamment les équipes de gestion, avec l'implication active de l'équipe de recherche et d'expertise extra-financière : « Sustainable Investment Research » et du pôle Data Management & Modélisation. Les analystes ESG sont co-responsables des méthodologies mises en œuvre avec le pôle data Management & Modélisation ESG. Ils évaluent et quantifient le score ESG des entreprises émettrices et appliquent un modèle de données unique et propriétaire pour l'évaluation de l'empreinte carbone.



Les méthodes utilisées par nos analystes reposent sur :

- **Des modèles de scoring** (ESG, Carbon Impact, capital humain, capital naturel) : En soutien à chaque analyse fondamentale et qualitative des dossiers d'investissement, nous avons développé des modèles de scoring quantitatifs qui permettent de positionner l'entreprise par rapport à la thématique travaillée. Pour cela nous utilisons une combinaison d'indicateurs issus de différentes sources externes (ISS, Clarity AI, Bloomberg etc.) que nous avons sélectionnés sur la base de leur niveau d'information sur les différents piliers. Dans le cadre du scoring ESG, les trois piliers E, S et G sont basés sur plus d'une dizaine d'indicateurs chacun et sont ensuite pondérés, en fonction des secteurs par leur niveau de matérialité. Chaque pilier a un poids minimum de 20% dans sa contribution finale au score ESG.
- **Une estimation des empreintes carbone** : Modèle propriétaire qui se base sur les informations données par les entreprises au CDP⁽²⁾. L'information récoltée permet d'extrapoler les empreintes carbone (scope 1, 2 et 3) des entreprises qui ne mesurent ou ne communiquent pas ces données au CDP en fonction de leur secteur et de leur taille.
- **Des analyses de trajectoire** : Nous avons développé un modèle propriétaire d'analyse « LCT – Low Carbon Trajectory » qui nous permet d'apprécier le niveau d'ambition et de réalisme des objectifs de décarbonation donnés par les entreprises. Pour cela nous analysons qualitativement les entreprises en suivant le cadre des recommandations de la TCFD⁽³⁾ sous les angles de la Gouvernance, de la Gestion des risques, de la Stratégie et des Objectifs et Indicateurs. Une fois les niveaux d'activité et les objectifs collectés et quantifiés, nous effectuons une projection

(2) CDP (ex Carbon Disclosure Project) : [Home - CDP](#)

(3) TCFD : [Taskforce on Climate related Financial Disclosure](#)

à 2030 de la réalisation envisageable de ces objectifs et les comparons aux scénarios de référence donnés par l'Agence Internationale de l'Energie : Net Zero, SDS, STEPS.

Cette organisation transverse de la gestion de l'intelligence ESG entre le centre de recherche et le pôle Data Management & Modélisation a facilité la mise en place d'une plateforme et la mise en échelle des modèles ESG ce qui permet ainsi de répondre aux exigences réglementaires et de diffuser les informations et calculs ESG aux 98%⁽⁴⁾ de nos produits d'investissement qui s'affichent durables.

Les équipes de gestion sont également très impliquées dans la montée en gamme de nos produits d'investissement durable, dans leur gestion au quotidien mais également dans leur contribution à la création de valeur liée à l'ESG. Notre gamme de fonds Carbon Impact, présente sur toutes nos classes d'actifs, mobilise un réseau de gérants qui génèrent des interactions, de l'intelligence collective et de la connaissance partagée ce qui facilite l'amélioration continue de l'analyse et de la sélection de valeurs.

Favoriser l'innovation pour mobiliser les flux de capitaux vers la finance durable

L'innovation est primordiale dans un environnement où les thématiques durables transverses aux différents secteurs économiques sont très nombreuses et encore en définition sur comment les traiter au mieux dans le cadre de l'investissement pour tiers. Le centre de recherche est organisé par expertise thématique : changement climatique, capital naturel, capital humain, gouvernance et reporting. Cette répartition des responsabilités permet de cultiver l'intelligence du pôle au plus proche de la recherche produite par les scientifiques et les institutions de référence, comme le GIECC⁽⁵⁾, l'IAE⁽⁶⁾, ou encore l'IPBES⁽⁷⁾ et de la décliner à notre industrie. Elle permet également d'apporter le soutien méthodologique nécessaire aux équipes de gestion et aux équipes commerciales pour le développement de nouveaux supports d'investissements. A titre d'illustration, nous avons développé cette année une méthodologie d'investissement autour du capital naturel, visant à identifier les dépendances des acteurs économiques aux ressources naturelles et aux différents services écosystémiques tout en mesurant leur impact sur la biodiversité et, plus largement, le capital naturel (dans une logique d'approche en double matérialité).

1.3 – Stratégie Actifs Immobiliers

La politique ESG de La Française REM vise à intégrer les critères ESG dans les processus d'investissement et de gestion des actifs immobiliers de manière aussi systématique et rigoureuse que les données financières.

L'intégration des critères ESG se décline selon quatre axes :

- **Environnemental** correspond à notre engagement pour réduire les externalités négatives de nos actifs immobiliers. Une attention particulière est portée à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de CO2 de nos actifs afin de lutter contre le réchauffement climatique ;
- **Social** correspond à notre engagement pour maximiser l'utilité de nos actifs en s'assurant qu'ils répondent aux nouveaux usages. Une attention particulière est portée à la flexibilité, à la modularité de nos actifs, à l'accessibilité ainsi qu'à la convertibilité des actifs ;
- **Gouvernance** correspond à notre politique d'engagement qui vise à assurer la durabilité de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement en fédérant l'ensemble des parties prenantes

(4) 99% des fonds ouverts à la commercialisation étaient classés en article 8 ou 9 selon le règlement SFDR au 31/12/2022 - (5) Ou IPCC Intergovernmental Panel on Climate Change - (6) International Energy Agency (AIE - Agence Internationale de l'Energie) : [IEA – International Energy Agency](#) - (7) Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services: [IPBES Home page](#) | [IPBES secretariat](#)

intervenant sur l'actif, au premier rang desquels les utilisateurs, les « property managers » et les collaborateurs de La Française REM qui assurent la gestion quotidienne de nos actifs ;

- **Climatique** correspond à notre engagement de renforcer la résilience de nos actifs en analysant leur vulnérabilité face aux risques climatiques physiques et en définissant des plans d'adaptation si nécessaire.

Conformément à sa politique ISR, les fonds immobiliers intègrent les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) aux processus d'investissement et de gestion de leurs actifs de manière aussi systématique et rigoureuse que les critères financiers.

L'intégration des critères ESG en phase d'acquisition se matérialise par une évaluation des caractéristiques durables de l'opportunité d'investissement confié à un bureau d'étude environnemental externe pour les actifs livrés, ou via une analyse de conformité à la charte de construction durable de La Française REM pour les projets de construction ou les opérations de restructuration. Cette charte définit des standards minimums environnementaux, sociaux et de gouvernance à respecter qui visent à s'assurer de la possibilité d'atteindre les objectifs environnementaux du Fonds.

Elle s'articule autour des thématiques suivantes :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Préservation des ressources
- Confort et bien-être des utilisateurs
- Intégration territoriale

La réalisation d'audit ESG avant la signature de la promesse d'achat est essentielle. Il est ainsi possible d'inclure le coût des éventuels investissements nécessaires à la progression des caractéristiques durables des actifs dans les Business Plans et ainsi de refléter dans les prix proposés un « green premium » ou un « brown discount ».

La Française peut ponctuellement, et pour certains fonds, investir dans des typologies d'actifs spécifiques et poursuivre des objectifs sociétaux tel que le développement du territoire ou le développement d'infrastructures médico-sociales.

2 - INFORMER

Le groupe La Française en tant qu'acteur engagé présente sur son site internet ses ambitions en matière de RSE et d'Investissement Durable à travers des pages dédiées et met à disposition un ensemble de documents à consulter et télécharger.

Cette présentation est complétée par le code de conduite « [Ethique & Transparence](#) ». Ce dernier vise à présenter les priorités, les valeurs éthiques appliquées et nos engagements pour la protection de nos clients et collaborateurs.

La Française communique sur sa gestion durable et/ou ses fonds à l'aide des supports suivants :

- Le site internet www.la-francaise.com sur lequel sont publiés différents types de contenus en lien avec la gestion durable et les fonds dont nous assurons la gestion ;
- Une section de ce site internet nommée « L'Investissement Durable » qui détaille nos fondamentaux, les publications ainsi que les pôles actifs immobiliers et mobiliers ;

- Une section en ligne actualités qui reprend des articles et de la recherche publiés par nos analystes ;
- Une newsletter mensuelle « La Française vous parle d’ESG » à caractère informatif et/ou pédagogique et promotionnel, à destination des investisseurs professionnels et non professionnels ;
- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Le Carbon Impact Weekly/Monthly, envoyé directement aux investisseurs ;
- Les Sustainable Research Series ;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport Article 29 de la LEC (Loi Energie Climat) ;
- Le rapport annuel aux PRI ;
- La politique de vote de La Française AM ; et le rapport -annuel- sur l’exercice des droits de vote ainsi que le détail en ligne des votes effectuées en assemblées générales sur les 3 dernières années ;
- La politique d’exclusion du Groupe ;
- La politique d’engagement et le rapport -annuel- sur la mise en œuvre de la politique d’engagement ;
- Des présentations et rapports périodiques de l’Investissement Responsable à La Française.
- Des rapports annuels ESG pour les fonds immobiliers :
 - Conformés au référentiel du label ISR pour les 4 fonds ayant obtenu le label ISR
 - Conformés aux modèles fournis par la réglementation pour le fonds classé en art 8 et les 15 fonds classés 9 au sens de SFDR
 - Conformés aux attendus de l’article 29 de la loi Energie Climat pour les 14 fonds de plus de 500 millions d’euros entrant dans le périmètre de la LEC

Et pour les fonds labellisés ISR :

- Les codes de transparence des fonds valeurs mobilières (annuel) ;
- L’inventaire des fonds valeurs mobilières (biannuel) ;
- Pour les 4 fonds immobiliers labélisés, des bulletins trimestriels comprenant une évaluation ESG des actifs livrés acquis au cours du trimestre.

3 – S’ENGAGER

Dès octobre 2010, pour renforcer son engagement, le groupe La Française a signé les « Principles for Responsible Investment » (PRI) ainsi que de nombreuses initiatives, chartes ou engagements listées ci-dessous. Par ailleurs, en lien avec son engagement en faveur du climat, le groupe soutient l’Accord de Paris pour le climat signé lors de la COP21. Enfin en 2023 le groupe a rejoint de nouvelles initiatives en lien avec ses convictions. Notamment l’IIGCC qui réunit des investisseurs européens pour travailler ensemble sur le Climat, et le Labor Rights Investor Network pour les aspects droits sociaux.

Initiatives Internationales et Nationales	Date	Ojectifs
PRI	2010	Soutenir l’adoption des critères ESG dans l’investissement
CDP (ex Carbon Disclosure Project)	2013	Inciter les entreprises à la transparence en matière environnementale afin de constituer une base de données commune
Workforce Disclosure Initiative (PRI – Share action)	2017	Soutenir la transparence en matière de Capital Humain

Initiatives Internationales et Nationales	Date	Ojectifs
Climate action 100+	2017	S'assurer que les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre mondiaux mettent en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre le changement climatique
Net Zero Asset Manager Alliance	2021	Engagement à soutenir l'objectif de zéro émission nette de CO2 d'ici à 2050 ou avant.
Finance for Biodiversity Pledge and Foundation	2022	Engagement à produire une stratégie et un rapport sur la Biodiversité d'ici 2025 ; participation aux groupes de travail de la Fondation
30% Investor Club France	2022	Inciter à une présence accrue des femmes dans les organes de Direction et le management des grandes entreprises françaises
ShareAction LIPH, Long-Term Investors in People's Health	2022	Dialoguer avec les entreprises sur la prise en compte de la santé de leurs salariés, de leurs consommateurs et de leur écosystème
IIGCC	2023	Coalition d'investisseurs pour accélérer le travail sur l'engagement, la politique, le vote, etc. en matière de changement climatique
Commission mondiale sur l'exploitation minière	2023	LFAM est un « Commission Investor Supporter », ce qui signifie que nous serons consultés sur les propositions de la Commission
Labor Rights Investor Network	2023	Partage de connaissances entre le secteur privé - investisseurs - et les chercheurs/ONG sur les questions relatives aux droits du travail
Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) - France	2007	Soutenir l'adoption de l'ESG en France
Forum per la Finanza Sostenibile (FFS) : forum pour l'investissement responsable - Italie	2017	Soutenir l'adoption de l'ESG en Italie
AFG - Comité IR	2017	Réfléchir sur et porter la voie de l'investissement responsable entre pairs au sein de la fédération professionnelle. Laurent Jacquier Laforge, Global Head of Sustainability du groupe La Française, est Vice-Président du Comité Investissement Responsable de l'AFG.

En immobilier, La Française REM est secrétaire général de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), mécène du programme européen de l'OID (ESREI), président de la Commission ISR de l'AS-PIM, et a oeuvré, en 2023, à la déclinaison immobilière de grille d'impact au sein de l'Institut de la Finance Durable (ex Finance for Tomorrow). Parce qu'il est essentiel de faire progresser l'ensemble des professionnels de l'immobilier sur les enjeux liés à l'immobilier durable et à l'innovation, La Française REM s'engage à communiquer et à partager ses meilleures pratiques au sein de ces organismes de place.

4 - MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS

4.1 - Organisation

En termes d'organisation, le Groupe s'appuie sur les forces suivantes :

Un Responsable de l'Investissement Durable, membre du Comité exécutif du Groupe, rattaché hiérarchiquement et directement au Secrétaire Général du Groupe, membre du Directoire. Il est chargé du déploiement de l'investissement durable au sein de l'ensemble des pôles de gestion, et de la coordination avec la stratégie RSE du Groupe. Il pilote un COMEX Investissement Durable une fois par mois qui réunit notamment le Directoire du Groupe et qui :

- D'une part définit la stratégie de développement de l'Investissement Durable, oriente le développement et la distribution, diffuse les nouveautés en matière de recherche, de réglementation, de produits-services, risques, reporting, communication....
- D'autre part valide la stratégie RSE du Groupe et s'assure de sa parfaite cohérence avec notre engagement d'Investisseur Durable.
- Enfin, en 2022 et 2023, et dans le cadre de la construction du nouvel « Ensemble Gestion », il a assuré la coordination des travaux communs avec l'Alliance Fédérale du Crédit Mutuel.

Ce COMEX permet l'information et l'implication la plus directe du Directoire.

Un centre de Recherche propriétaire ESG-climat, « La Française Sustainable Investment Research » (SIR). Il est totalement intégré au sein de La Française AM depuis 2021 et se partage entre Londres et Paris afin d'être au plus près de la gestion. Le centre diffuse son expertise et ses modèles propriétaires dans tous les pôles de gestion ainsi qu'au sein des équipes de suivi des risques sur valeurs mobilières. Ce pôle d'expertise couvre non seulement les actions mais aussi le crédit et les dettes gouvernementales.

Une équipe d'analystes quantitatifs dédiée à la modélisation et aux calculs d'indicateurs ESG et Climat au sein de la Direction de l'Ingénierie des Risques et du Reporting (DIRR). Elle réunit les apports méthodologiques de LF-SIR et l'automatisation et la documentation des tâches par les ingénieurs financiers et les responsables de l'analyse du risque de la DIRR et est également en charge des stress-tests climatiques que nous avons réalisés pour la première fois en 2021. De nouveaux développements liés aux calculs de températures de portefeuille, de trajectoires climatiques, de calculs des « Principle Adverse Impacts » (PAI) et d'estimation d'alignement à la taxonomie européenne ont abouti au premier semestre 2023.

Une équipe de Recherche propriétaire spécifiquement dédiée à nos investissements immobiliers : le département ISR immobilier, créé en 2009. Sa directrice est rattachée directement au Président de La Française REM. Elle fait partie du Comex Immobilier et du Comité de Direction immobilier du groupe La Française. Elle est également membre du COMEX Investissement Durable du groupe La Française. Les facteurs ESG sont intégrés aux politiques de sélection, de gestion et d'arbitrage des actifs au même titre que les critères financiers. Des objectifs sont fixés aux équipes opérationnelles pour l'ensemble du patrimoine ; certains objectifs sont spécifiques à certains fonds. L'équipe a été renforcé d'un recrutement en 2022 et travaille en collaboration avec le responsable de l'analyse des risques immobiliers.

Les équipes « support » participent à la gestion des nouveaux risques ESG ou de durabilité. Cette mobilisation sur les thématiques de Finance Durable concerne en particulier nos équipes de Conformité au sein desquelles un référent RSE/ESG a été désigné pour couvrir ce sujet pour toutes les classes d'actifs et éclairer la stratégie RSE. Elle concerne également nos équipes de Risk Management réorganisées pour déployer le suivi des risques de durabilité au même titre que celui des risques financiers, tant

au sein des équipes dédiées aux valeurs mobilières qu'au sein de celles dédiées à l'immobilier. Enfin la Direction du Pilotage des Risques assure l'agrégation de l'ensemble des risques du groupe, y compris les risques de durabilité, au travers d'une démarche intégrant une cartographie relative à ces risques et à leur cotation, de KPIs de suivi, de plans de réduction de ces risques. Le cadre d'appétence aux risques du Groupe La Française et la définition d'indicateurs de risque organise la revue des risques majeurs et les processus d'escalade sous forme d'alerte /limite auprès du conseil de surveillance.

4.1 - Ressources

Ressources humaines

Le Groupe dispose de 25 ETP dédiés à l'investissement responsable dans les diverses fonctions de support et en recherche. A ces ETP, s'ajoutent l'ensemble des gérants qui intègrent une dimension durable sur la plupart des produits.

Le département ISR immobilier est actuellement composé de 4 personnes et d'un alternant. Le centre de recherche LF-SIR comprend 6 analystes fondamentaux et travaille avec les 2 analystes données ESG-climat du centre de calcul de la Direction des Risques.

La communication, les risques, le reporting, le contrôle interne, le marketing, ... ont tous des référents ESG qui dédient tout ou partie de leur temps à l'investissement durable.

Enfin au sein des équipes de gestion, nous considérons à ce jour l'ensemble des gérants, soit 22 personnes au 31 décembre 2023, comme des ressources ESG qu'ils soient à temps plein ou temps partiel sur le sujet.

Ressources techniques

Pour les actifs financiers, les équipes bénéficient d'un budget données et outils de l'ordre d'un million d'euros.

En immobilier, au stade des acquisition d'actifs, l'intégration des critères ESG en phase de « due-diligence » se matérialise via un audit ESG confié à des bureaux d'étude environnementaux externes (Artelia, Builders & Partners, Careit, CBRE, Cediat, Isome, Manexi, Nerco en 2022). La collecte et la fiabilisation des données sont les éléments essentiels à toute politique ISR, qui suppose un suivi d'indicateurs mesurables. La Française REM a signé des partenariats avec Deepki, Sintéo, Energisme et IQSpot pour mettre en place des solutions de collecte et de fiabilisation des données environnementales. Ces données sont ensuite remontées au sein de notre base de données interne accessible à tous les collaborateurs.

Développements 2023

Porté par le Responsable de L'investissement Durable avec le concours de toutes les équipes expertes du Groupe et la participation d'intervenants extérieurs, un nouveau programme de formation interne sur l'Investissement Durable a été déployé auprès des collaborateurs du Groupe (en France et à l'International). Ce dispositif sous format webinaire, lancé en 2021, comprend une dizaine de modules. Il est reconduit en 2024. Ce programme annuel a vocation d'embarquer l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise dans la dynamique de l'investissement durable.

La Direction Recherche & ISR Immobilier de La Française, qui intervient dans le programme de formation interne sur l'Investissement Durable, conçoit et anime également des modules spécifiques auprès d'équipes cibles. En 2022, ce sont près de 150 collaborateurs qui ont participé à une for-

mation, personnalisée en fonction des métiers, sur les axes stratégiques de la politique Immobilier ISR du Groupe. En 2023, un nouveau module a été organisé sur le positionnement de la gamme des fonds de La Française Real Estate Managers au regard des réglementations SFDR, taxonomie, DEET et de notre engagement à la Net Zero AM Initiative, réunissant près d'une centaine de participants.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, les collaborateurs ont la possibilité de passer le CESGA (Certified ESG Analyst) et le CFA ESG. En 2023, une campagne d'inscription à la nouvelle certification Finance Durable de l'AMF a été lancée auprès des collaborateurs les plus exposés. Ce sont 69 collaborateurs qui ont été certifiés. En 2024, les collaborateurs, étudiants en alternance ou en stage ont la possibilité de préparer et passer cet examen.

Une première Fresque du Climat a été organisée fin 2022, avec pour objectif de former d'ici 2025 l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques en organisant l'atelier Fresque du Climat animé par des collaborateurs formés.

En 2023, 5 ateliers ont été organisés réunissant 56 participants. Aujourd'hui, le Groupe dispose d'un vivier de 6 collaborateurs-fresqueurs qui animent en binôme et à tour de rôle ces ateliers.

Les participants sont également invités à identifier des actions concrètes à l'échelle individuelle et de l'entreprise. Ces dernières viendront nourrir la politique RSE du Groupe La Française.

En 2024, le rythme va s'accélérer avec l'organisation de 2 ateliers Fresque du Climat par mois, et l'appel à candidature de nouveaux collaborateurs-fresqueurs.

Au cours de l'année 2023, les équipes Data Management & Modélisation se sont concentrées sur la mise en œuvre de toutes les données nécessaires pour la mise en conformité avec la réglementation SFDR et la sécurisation des process. La modélisation a également été revue, notamment sur la partie carbone. De nouvelles méthodologies ont été développées dans le cadre d'une démarche d'amélioration constante de nos process :

- 1 - Un modèle de mesure des risques climatiques 'stress tests climatiques' ;
- 2 - Une méthodologie d'investissement sur le capital naturel qui permet d'identifier les dépendances et impacts de nos investissements aux ressources et à la biodiversité ;
- 3 - Une méthodologie d'évaluation du scope 3 lorsque les données reportées par les entreprises sont incomplètes ou inexistantes.

En 2023, La Française REM a recruté un responsable ISR en charge de la relation locataires. Il a pour principales missions :

- 1 - Accompagner les locataires pour améliorer leurs performances environnementales et adopter des pratiques plus durables ;
- 2 - Suivre et coordonner les actions des property managers et des prestataires de maintenance afin d'optimiser l'exploitation des bâtiments ;
- 2 - Créer une communauté d'acteurs engagés.

B - Engagement

1 - ÊTRE UN INVESTISSEUR ACTIF ET RESPONSABLE

Être un investisseur responsable ne se limite pas à l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissements ou à la mise en place d'une politique d'exclusion c'est également exercer sa

responsabilité tout au long de la durée de détention des investissements : une responsabilité qui fait de nous un investisseur actif. Notre Groupe exerce cette responsabilité, lors de la détention de ses investissements, de plusieurs manières :

- Par le vote lorsque l'investissement est effectué en actions
- Par l'engagement quel que soit le type de détention : actions, dettes ou actifs réels (immobilier)

Pour ses investissements en actions, le Groupe met à jour chaque année la politique de vote s'appliquant à l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille, en Europe ou sur les autres continents, avec un objectif de vote sur 100% des titres.

Pour la partie Actifs Financiers, le Groupe a continué de renforcer sa stratégie d'engagement au cours de l'année 2023 rejoignant nombre d'initiatives au sein desquelles il est actif dans des groupes de travail ou en tant qu'investisseur leader d'un engagement. La Française intervient désormais autour de quatre thèmes identifiés comme prioritaires pour le Groupe : le changement climatique, le capital naturel, le capital social et la gouvernance & indicateurs.

Au cours de l'année 2023, le groupe La Française a mené **202 actions d'engagement, dont environ 190 engagements et dialogues avec 146 entreprises uniques**, réparties dans toutes les zones géographiques, tous les secteurs et tous les thèmes. Cela représente une augmentation d'environ 1,5 fois sur tous les fronts. Nous avons également soutenu, co-signé et participé à environ 10 engagements en matière de politiques publiques sur le plastique, l'eau, le droit du travail, l'indépendance des conseils d'administration et un ensemble d'autres sujets. Les résultats sont présentés dans le [rapport d'engagement 2023](#).

Pour la partie Actifs Immobiliers, La Française REM veille à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs qu'elle s'est fixés en instaurant un dialogue régulier et en encourageant l'adoption de pratiques vertueuses. En 2022, La Française REM a publié une charte d'Achat Responsables qui vise à renforcer la mobilisation de ses prestataires et partenaires dans sa démarche de durabilité.

2 - POLITIQUE DE VOTE

Le Groupe a formalisé une politique de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique "Proxy Voting" d'ISS (Institutional Shareholders Services). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille. Depuis 2014, le Groupe a retenu la "Sustainability Policy" d'ISS qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Cependant, il est apparu essentiel de pouvoir s'exprimer sur certains sujets sensibles et potentiellement contentieux. Aussi le Groupe a-t-il mis en place des alertes sur des types de résolutions prédéfinis afin que notre équipe de recherche puisse exprimer son point de vue et ainsi permettre, le cas échéant, de voter différemment de la recommandation d'ISS.

En outre, depuis 2017 LFAM a mis en œuvre une politique de vote spécifique Custom Policy correspondant à ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte une attention particulière à certaines thématiques en lien avec l'environnement (climat), le social (diversité, écarts de rémunération) et la gouvernance (indépendance, rémunération variable). Cette politique, également applicable depuis 2021 à LF SAM, est mise à jour chaque année. Elle a été complétée fin 2023 et aborde 5 thèmes applicables sur la saison de vote 2024 :

- 1 - Le climat (E)** : vote contre l'approbation des comptes d'entreprises, quel que soit leur secteur, ne répondant pas au questionnaire du CDP (ex Carbon Disclosure Project) ou si le secteur

est concerné au questionnaire sur l'eau ou celui sur les forêts ; vote contre l'approbation des comptes d'entreprises des secteurs (hors secteur Oil&Gas) qui ne s'engagent pas à mettre en place un objectif de réduction des émissions de CO2 « SBT - Science Based Target » ; vote contre les entreprises de 10 secteurs carbo-intensifs ne déposant pas de résolutions « say on climate »

- 2 - La diversité (S) :** vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration (CA) si à l'issue de ce vote le CA ne compte pas au moins 40% de femmes
- 3 - L'indépendance du CA :** vote contre l'élection de membres non indépendants dans les divers comités si :
 - A l'issue du vote le comité d'audit n'est pas composé de 100% de membres indépendants
 - A l'issue du vote le comité de rémunération n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
 - A l'issue du vote le comité de nomination n'est pas composé d'au moins 50% de membres indépendants
- 4 - La gestion des mandats (G) :** vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection
- 5 - L'assiduité :** vote contre la réélection de membres du Conseil d'Administration si le taux de présence aux Conseils d'Administration est inférieur à 75%
- 6 - La rémunération (G) :** vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le PDG ; vote contre le rapport ou la politique de rémunération si le 'pay ratio' c'est-à-dire le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire médian n'est pas publié par l'entreprise ; vote contre le rapport ou la politique de rémunération si les rémunérations variables n'incluent pas d'indicateurs de performance en lien avec des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance

Au regard de la saison 2023, nous renforçons donc nos exigences notamment pour l'exercice des mandats de membre du CA avec une exigence d'assiduité et en matière de rémunération en exigeant que les éléments variables prennent en compte l'atteinte d'objectifs ESG. Nous étendons également la notion de secteurs carbo-intensifs en reprenant la liste de ces secteurs définis par Transition Pathway Initiative (TPI).

Enfin LFAM et LFSAM sont particulièrement attentifs aux résolutions externes (Shareholder resolutions), en particulier celles ayant un caractère environnemental -dont les 'Say on Climate'- ou social qui seront systématiquement revus en interne par nos analystes.

3 - POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIFS FINANCIERS

Le groupe La Française a publié sa 1ère politique d'engagement en 2019 et la revoit chaque année. Il publie annuellement un rapport d'engagement qui revient sur les résultats de la mise en œuvre de sa politique.

L'engagement individuel auprès des entreprises implique les analystes de SIR et les gérants : ils bâtissent un échange constructif auprès des entreprises en portefeuille et avec lesquelles ils maintiennent un dialogue actif, en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcelaire et qui sont estimés essentiels au regard des 4 thèmes d'engagement retenus (climat, capital naturel, capital social, gouvernance & indicateurs).

Les sujets d'engagement en 2023 ont été variés même au sein des thèmes. Nous nous sommes engagés, sur le plan social, sur la mixité, la santé et l'IA responsable ; sur le plan environnemental, sur les émissions de carbone, l'eau, le financement des énergies fossiles, etc. Cet engagement peut se faire aussi bien auprès d'entreprises détenues dans nos portefeuilles actions que crédit.

Les banques ont été l'un des secteurs d'engagement tant collaboratif qu'individuel les plus courants notamment sur leur stratégie en matière de financement des énergies fossiles. Nous avons à ce titre entamé en 2023 un dialogue avec certaines banques canadiennes.

Etude de cas : les banques canadiennes et le financement des sables bitumineux

En 2023, notre analyse des 5 premières banques canadiennes a conclu qu'elles étaient relativement exposées à l'industrie des combustibles fossiles, en particulier au pétrole issu des sables bitumineux. Nous avons donc décidé d'engager un dialogue avec ces banques en envoyant des lettres à celles auxquelles nous étions exposés, leur demandant explicitement de renforcer leurs politiques d'exclusion afin de cesser de financer l'expansion – des projets comme des entreprises – dans les combustibles fossiles et particulièrement le pétrole des sables bitumineux. Si nous n'avons pas constaté de mise à jour de leurs politiques d'exclusion en réponse à notre demande, ce travail nous a permis d'engager un dialogue avec certaines d'entre elles, d'améliorer notre compréhension de leurs stratégies climatiques et d'obtenir des informations clés pour comparer leurs performances.

En 2024, notre conclusion a été renforcée par des recherches externes soulignant que les 5 premières banques canadiennes avaient augmenté leur exposition au financement des combustibles fossiles d'une moyenne de 15,5 % en 2020 à 18,4 % en 2022 (contre 6,1 % pour les principales banques américaines et 8,7 % pour les banques européennes sur la même période)*. Par conséquent, nous continuons à dialoguer avec ces banques, avec des appels de suivi déjà prévus pour réitérer nos demandes. Si nous le jugeons nécessaire, nous pourrions être amenés à utiliser d'autres outils dans le cadre du processus d'escalade que La Française a défini.

** InfluenceMap Les cinq grandes banques du Canada : Vers la neutralité carbone ?*

A titre d'exemples, sur le thème du changement climatique, La Française s'est engagée dans le collectif ShareAction pour la décarbonation dans le secteur de la Chimie.

En matière de capital naturel, La Française a rejoint la coalition Nature Action 100 et est co-signataire d'une lettre adressée aux entreprises ciblées par cette coalition avant de prendre le leadership sur 2024 sur certaines entreprises qui lui ont été attribuées.

Pour ce qui concerne le social, La Française a rejoint fin 2022 le 30% Investor Club afin de renforcer son engagement pour la mixité et l'inclusion. Nous avons ainsi dialogué en 2023 avec certaines entreprises et mené l'engagement auprès de 3 entreprises spécifiquement parmi lesquelles le cas d'Orange a été particulièrement fructueux.

Etude de cas : Orange

La Française AM est devenu membre du 30% Investor Club en 2022, afin de renforcer son engagement en faveur de la mixité et de l'inclusion. Le club vise à promouvoir une

meilleure mixité au sein des équipes de direction du SBF 120. Tout au long de l'année, nous avons activement dialogué avec 15 entreprises et mené des actions d'engagement auprès de 3 entreprises, dont celle auprès Orange particulièrement fructueuse. Lors de notre conférence téléphonique, Orange a démontré son engagement à réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et à promouvoir des initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion :

- **Écart de rémunération entre hommes et femmes** : Orange vise à atteindre un écart de rémunération de 0 % entre les hommes et les femmes à situations égales d'ici 2025. Orange utilise une méthodologie standardisée pour calculer et combler l'écart de rémunération, appliquée de manière cohérente dans tous les pays depuis 2018. À noter que l'écart de rémunération pour la France est actuellement très faible, inférieur à 1 %.
- **Diversité, équité et inclusion** : Orange a mis en place un ensemble d'initiatives pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre les discriminations et favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ces efforts comprennent la mise en place d'un comité stratégique sur l'égalité des sexes, qui supervise les indicateurs clés de performance et surveille les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de diversité hommes-femmes. Orange se concentre également sur l'augmentation de la représentation dans les rôles techniques et numériques
- **Transparence et communication** : Orange met l'accent sur la transparence et la communication ouverte dans le traitement des questions relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI). La société dispose de solides stratégies de communication pour partager des informations sur les initiatives et les progrès en matière de DEI avec les parties prenantes internes et externes.

Dans l'ensemble, Orange incarne un engagement fort en faveur de l'inclusion et de la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle. Reconnus dans le [rapport annuel du Club 30% Investor](#), les efforts d'Orange témoignent de son engagement.

Plus de détails sont disponibles dans la politique d'engagement et le rapport d'engagement du Groupe sur notre [site internet](#).

4 - POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIFS IMMOBILIERS

En tant que gérant d'épargne sur le long terme pour le compte de ses investisseurs, La Française REM porte une attention particulière aux conséquences que ses investissements auront sur la société et ainsi sur les conditions dans lesquelles cette épargne pourra être utilisée. Sa responsabilité est non seulement de la faire fructifier, mais également de créer les conditions du vivre ensemble notamment au regard des transitions nécessaires du fait du changement climatique, de l'innovation technologique et des défis sociaux.

La société de gestion a la conviction profonde que l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques qu'elle s'est fixée naît d'une meilleure connaissance et d'une écoute plus attentive de l'ensemble des acteurs qui interviennent sur les actifs immobiliers. La politique mise en place par La Française REM vise ainsi à informer, entraîner et faire collaborer l'ensemble des parties prenantes dans la prise en compte des critères extra-financiers afin de faire de l'ensemble des participants à la chaîne de

valeur des éco-acteurs. Le niveau d'engagement approprié est défini en fonction des objectifs des fonds et les mesures mises en place diffèrent en fonction de l'ensemble des parties prenantes :

Niveau d'engagement	Supports et moyens	Parties prenantes
INFORMER 	Bulletin trimestriel	Associés investisseurs
	Rapport annuel	
	Rapport annuel de gestion ESG	
	Plateforme d'échanges sur la vie des clients / associés	
ENTRAÎNER 	Information annuelle	Locataires / utilisateurs
	Comité vert	
	Plan de formation Investissement durable / Immobilier Socialement Responsable	Collaborateurs La Française
	Annexe Développement Durable	Property Managers
	Annexe environnementale	
	Guide d'utilisation	Locataires / utilisateurs
	Atelier pédagogique	
	Charte de gestion durable des espaces verts	Fournisseurs
COLLABORER 	Charte de sélection des fournisseurs sur des critères ESG	Promoteurs
	Charte ESG de construction neuve/ restructuration lourde	Sociétés de gestion externe
	Dialogue actif	
	Groupe de travail des associations sectorielles / industrielles	OID / ASPIM / IFD
	Échange de meilleures pratiques	UNEF PI
	Atelier pédagogique	Investisseurs / distributeurs
	Outil informatique développé en interne accessible à tous	Collaborateurs La Française

La Française REM a identifié sept catégories de parties prenantes clés avec lesquelles elle interagit en continu afin d'atteindre les objectifs généraux et spécifiques qu'elle se fixe pour ses fonds :

LOCATAIRES/OCCUPANTS

INFORMER

Les Assets Managers et les Property Managers instaurent un dialogue régulier avec les locataires afin de les sensibiliser à la démarche responsable de La Française REM tout en contribuant à en faire des éco-acteurs, promoteurs de la politique ESG. Dans ce cadre, ils peuvent décider de mettre en place des annexes environnementales, des comités verts, des guides d'utilisation et/ ou des ateliers pédagogiques.

La relation locataire au cœur de la stratégie de LFREM



par Jérôme Valade,
Directeur du pôle
immobilier santé



La mise en place d'une stratégie de durabilité doit nécessairement impliquer les utilisateurs des actifs immobiliers. Il est essentiel de prendre en compte leurs besoins pour pouvoir accompagner au mieux leurs activités professionnelles, et leur assurer un bon niveau de confort. Si les démarches de durabilité ne sont pas toujours au cœur des préoccupations quotidiennes de nos locataires, ils sont bien souvent sensibilisés aux problèmes environnementaux. Notre but est de leur donner envie d'agir pour passer à l'acte.

La Française REM a ainsi recruté un responsable ISR dédié à la mobilisation des locataires aux enjeux climatiques et à la transition énergétique. Par ailleurs, nous avons développé plusieurs outils que nous adaptons en fonction du contexte de chaque entreprise.

Nous donnons la capacité aux occupants d'agir en rédigeant et diffusant des guides d'utilisation, spécifiques à chaque immeuble. Ils décrivent, de manière compréhensible par chacun, les bonnes pratiques à adopter.

Nous profitons des comités verts pour souligner la cohérence de notre démarche et des actions à mettre en place. Pour ce faire, nous prenons en compte les contraintes et limites des occupants en termes de confort ou d'activité, et recherchons conjointement les meilleures alternatives possibles. Ainsi, nous procédons à des enquêtes sur l'acceptabilité de certaines mesures.

Nous assurons un suivi plus régulier de ces comités pour rendre compte de l'avancement de notre politique.

Nous nous efforçons de mettre en place une démarche réellement participative. A titre d'exemple, lors du sale & lease back d'un portefeuille de cliniques détenues et exploitées par Elsan, nous avons structuré notre démarche ESG autour de trois éléments :

- 1 - un accord sur des travaux bailleurs dont le coût a donné lieu à une réduction du prix,
- 2 - un protocole de travaux d'amélioration de la performance énergétique du portefeuille à réaliser par l'occupant (installation de panneaux photovoltaïques, modernisation des chambres, remplacement des menuiseries, installation de GTB ...) dont le coût sera supporté par le bailleur au moment de leur réalisation,
- 3 - la création d'un fonds de modernisation, alimenté conjointement par le bailleur et l'opérateur pour financer les travaux d'amélioration des bâtiments de façon pérenne pour toute la durée du bail.

Cette approche innovante, présente des bénéfices pour chacune des parties : le locataire disposera toujours de bâtiments répondant à ses besoins et aux meilleurs standards, et le bailleur sera assuré de voir la valeur de ses actifs préservés dans le temps.



PROPERTY MANAGERS

ENTRAINER

Le Property Manager assure la gestion locative et technique des actifs détenus en direct par La Française REM. Il a, en outre, un rôle de conseil dans la valorisation du patrimoine sur la durée. En ce sens, il est un élément clé du déploiement de la démarche responsable de La Française REM. Pour relayer ses ambitions en matière ESG, La Française REM a décidé d'impliquer ses Property Managers, en leur confiant des missions de gestion intégrant une démarche globale et permanente qui inclut le suivi des critères ESG prévu dans les annexes environnementales.

FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE TRAVAUX

ENTRAINER

Les achats des fonds de La Française REM couvrent un champ d'activités très large, des prestations intellectuelles aux achats liés aux aménagements et à l'exploitation en passant par la gestion des programmes immobiliers. L'ambition de La Française REM est de faire appliquer sa démarche ESG aux fournisseurs afin de pouvoir les identifier, les évaluer et les sélectionner. Cette démarche permet également de mieux les accompagner pour une meilleure intégration des critères ESG au sein de leur organisation et dans leur production de biens ou de services.

ASSOCIÉS

INFORMER

Pour que les associés de nos fonds soient en mesure d'analyser les risques et opportunités ESG liés à leur stratégie d'investissement et de gestion, La Française REM s'engage à communiquer des informations claires, précises et adaptées à leurs besoins.

COLLABORATEURS

INFORMER

La formation des collaborateurs à l'ESG est déterminante pour aider La Française REM à atteindre ses objectifs généraux et spécifiques. Les collaborateurs sont au cœur de l'entreprise. Ce sont eux qui connaissent parfaitement les modes de fonctionnement, et peuvent ainsi aider à atteindre les objectifs fixés. Ce sont eux qui sont le relais de l'entreprise à l'extérieur et qui véhiculent son image et son identité. Ce sont eux qui en intégrant réellement le développement durable dans leurs pratiques quotidiennes peuvent aider à valoriser la démarche entreprise. Ce sont eux enfin qui souvent sont porteurs d'idées pour innover.

SOCIÉTÉS DE GESTION EXTERNES

ENTRAINER

La durabilité est au cœur de la philosophie d'investissement de La Française REM et constitue un élément clé de la sélection des véhicules immobiliers de ses fonds multigestion labélisés. La Française REM encourage les meilleures pratiques en investissant dans des fonds gérés par des sociétés de gestion engagées dans une politique d'amélioration des caractéristiques durables de leur parc immobilier sur le long terme.

ORGANISMES DE PLACE

COLLABORER

Parce qu'il est essentiel de faire progresser l'ensemble des professionnels de l'immobilier sur les enjeux liés à l'immobilier durable et à l'innovation, La Française REM s'engage à communiquer et à partager ses meilleures pratiques au sein d'organismes de place, notamment :

- L'ASPIM pour laquelle La Française REM assure la présidence de la commission ISR ;
- L'OID, dont La Française REM est Secrétaire Général ;
- ESREI, dont La Française REM est membre fondateur ;
- L'institut de la Finance Durable, ancien Finance for Tomorrow.

5 - POLITIQUE D'EXCLUSION

Le groupe La Française a une vision positive de l'entreprise et sa philosophie repose sur la confiance. A ce titre il fait le pari de la capacité d'évolution et de transformation des entreprises, un pari qui repose prioritairement sur une démarche de progrès. Cependant, à l'aune des crises et des défis auxquels notre vivre ensemble fait face, il n'est plus possible de faire l'économie d'un certain nombre d'exclusions. Certaines technologies bien spécifiques par exemple portent en elles des conséquences négatives qui s'étendent sur trop d'années pour les laisser perdurer. C'est pourquoi le Groupe a mis en place depuis quelques années une politique d'exclusions basée sur le respect des normes, de l'intérêt général ou de l'Accord de Paris.

Ces exclusions sont essentielles car elles permettent de poser des limites : les armements controversés ne sont pas acceptables et ne le seront jamais. Ces activités peuvent concerner, comme sur le phosphore blanc, de très faibles pourcentages du chiffre d'affaires, mais font l'objet d'une tolérance zéro. Ainsi, en tant qu'investisseur, si ces entreprises ne sortent pas totalement des activités en question elles ne sont plus investissables.

Etude de cas : Téléperformance

Le 10 novembre 2022, l'action de Téléperformance a chuté de 34 %, en raison d'allégations de « casse des syndicats, de conditions de travail traumatisantes et de bas salaires » émises par le ministère colombien du travail. Nous avons eu une réunion avec la direction de Téléperformance en décembre 2022 qui a débouché sur un certain mécontentement quant à leur gestion de la situation. Par conséquent, après une décision du comité de gestion responsable début 2023, la société a été exclue de tous nos portefeuilles de crédit et d'actions.

En 2023, l'entreprise a réalisé des progrès notables en signant avec succès un accord mondial avec le syndicat UNI Global, ainsi que des accords au niveau national dans des pays comme la Colombie, la Jamaïque et la Roumanie, impactant plus de 50 000 employés. Ces efforts ont permis d'éviter de nouvelles controverses liées aux violations des droits du travail. Reconnaisant les défis inhérents à l'exploitation dans des régions présentant des risques sociaux et de gouvernance élevés, Téléperformance reste déterminée à favoriser un dialogue continu avec UNI Global et d'autres parties prenantes. À l'horizon 2024, Téléperformance entend renforcer son engagement en faveur de pratiques de travail équitables par le biais d'engagements individuels et collaboratifs, afin de garantir le bien-être et les droits de sa main-d'œuvre mondiale. Ces mesures sont encourageantes et nous maintenons Téléperformance sur notre liste de surveillance pour réexamen.

Au-delà de poser des limites, la politique d'exclusion permet aussi de donner de la visibilité temporelle aux secteurs et aux acteurs concernés, particulièrement pour le changement climatique,

et de leur donner la possibilité d'engager leur transition. En établissant un calendrier de sortie du charbon par exemple, et bientôt des énergies fossiles non conventionnelles, nous permettons aux entreprises dans lesquelles nous investissons de se projeter. Nous les prévenons des conséquences possibles si les efforts ne sont pas à la hauteur des enjeux, mais nous leur donnons également le temps de s'adapter et de changer.

Une telle politique vient efficacement renforcer le dialogue que nous avons avec elles dans le cadre de notre politique d'engagement.

Depuis 2023, le Groupe a renforcé ses critères liés à l'exclusion du charbon et a adopté de nouveaux critères d'exclusion liés aux énergies fossiles non conventionnelles. Une mise à jour de la politique d'exclusion est prévue courant 2024.

C. Climat

1 - GROUPE

Le Groupe s'est doté en 2021 d'une solution logicielle avec Toovalu Impact et son module Bilan Carbone, qui au-delà du reporting, permet l'engagement de La Française par le pilotage de nos bilans d'émissions de gaz à effet de serre, leur comparaison dans le temps, et leur analyse afin d'en déduire des plans d'actions adaptés.

Le bilan carbone Toovalu Impact a été réalisé en 2024 sur l'année 2023 ressort à 4819 tCO₂éq. en hausse d'un peu plus de 10% de du fait des travaux supplémentaires liés à la fusion à venir avec le Crédit Mutuel Asset Management et la création du pôle Asset Management sous la holding Groupe La Française. L'accès aux données détaillées nous permet de mieux comprendre l'origine tant de notre empreinte que des écarts annuels. Elle nous permet également d'affiner notre plan d'action.

Ainsi nous avons réduit et continuons de réduire nos émissions en utilisant 4 leviers principaux :

- **La mobilité durable** : mise en place en 2022 d'un plan de mobilité durable avec notamment un forfait mobilité durable ou le verdissement voitures de fonction ;
- **Les économies d'énergie et l'énergie verte** : signature de la charte Ecowatt, contrat électricité verte ;
- **La politique de voyage** : train obligatoire si moins de 5h de trajet, accès privilégié aux taxis verts ;
- **La formation/sensibilisation** notamment à la Fresque du Climat.

Nous sommes conscients des progrès qu'il nous reste à faire et qui portent principalement sur :

- **La gestion des achats de services** : en lien avec nos fournisseurs,
- **La gestion des déchets**, en particulier ceux des repas de midi pris dans les locaux de La Française.

2 - ACTIFS FINANCIERS

La Française est signataire de l'Initiative Net Zero Asset Management (NZAMi) depuis juillet 2021. En 2022, notre Groupe a publié son premier objectif de réduction des émissions liées aux

investissements en valeurs mobilières. La Française a activement contribué à l'élaboration de la méthodologie « Science Based Target (SBT) » pour les institutions financières⁽⁸⁾ qui est acceptée par NZAMi pour être aligné avec l'objectif Net Zéro à horizon 2050. En conséquence, nous avons décidé d'adopter les recommandations SBT pour les titres, ainsi que la méthode de rating de température développée en collaboration avec le WWF et le CDP.

Notre premier objectif de réduction des émissions financées par les valeurs mobilières couvre 6,8 milliards d'euros soit 81% des actifs de La Française AM en fonds ouverts ou 52% des actifs de fonds ouverts et dédiés gérés activement par La Française AM.

Conformément à la méthodologie 'SBTI – Financial Institutions', cet engagement s'applique à tous les fonds investis en actions ou obligations d'entreprises, à l'exclusion des fonds de fonds ou les fonds dont l'approche d'investissement principale est axée sur l'usage des obligations souveraines ou des dérivés.

Notre objectif est d'atteindre une température de 1,5°C à horizon 2040 pour les scopes 1 & 2, et de 1,75°C (Well-Below 2C) d'ici 2040 pour les scopes 1, 2 & 3. Nos temperature ratings sont fournis par CDP et WWF, et par notre analyse propriétaire Low Carbon Trajectory (LCT)⁽⁹⁾.

Année	Rating température
2021 – année de départ – scope de fonds 2022	Scope 1&2 : 2,11°C Scope 1&2&3 : 2,56°C
2023	Scope 1&2 : 1,86°C Scope 1&2&3 : 2,14°C
2025	Scope 1&2 : 1,8°C Scope 1&2&3 : 2,08°C
2030	Scope 1&2 : 1,70°C Scope 1&2&3 : 1,97°C

Nous agrégeons les températures en les pondérant par le poids de chaque titre en portefeuille. Nous nous fixons deux horizons : 2025 et 2030 et nous analyserons les progrès annuellement.

Dans les cas où nous ne disposons pas de rating de température, nous avons décidé à ce stade d'utiliser un rating par défaut de 3,1°C. Ce chiffre correspond à la température par défaut attribuée par CDP à une entreprise qui ne communiquerait pas sur son niveau d'ambition en matière d'émissions. Notre méthodologie « net zéro » se concentre exclusivement sur les ratings de température et chaque fonds de notre gamme Carbon Impact a ses propres objectifs de diminution d'empreinte carbone.

Afin de participer à la fiabilisation des méthodologies et des données, nous travaillons en étroite collaboration avec le CDP pour améliorer la qualité de leur base de données. Nous signalons les erreurs et contribuons à l'amélioration des méthodes de calcul.

Actuellement, notre objectif net zéro concerne uniquement les émissions financées par les valeurs mobilières. A cet effet, nous avons décliné deux objectifs : le premier inclus uniquement les scopes 1 & 2 des entreprises dans lesquelles nous investissons, le second –plus exigeant– inclus également le scope 3.

Ces températures sont à la disposition des gérants dans notre base de données propriétaire

(8) <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/Financial-Sector-Science-Based-Targets-Guidance.pdf> - (9) rubrique "Recherche" puis Carbon Impact à l'adresse suivante : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/linvestissement-durable/documentation-reglementaire/>

LightTrade. Les gérants peuvent ainsi à tout moment connaître l'impact de leurs décisions d'investissement (achat/vente) sur la température des portefeuilles et assurer l'alignement avec les engagements de la Française dans le cadre de la NZAMi.

Exclusions

En lien avec notre stratégie climat, la politique d'exclusion du Groupe acte notre sortie progressive du charbon et introduit des seuils pour les combustibles fossiles non conventionnels.

Cette politique d'exclusions ne s'applique pas directement aux fonds de fonds, ni à la gestion pilotée ou encore à certains mandats ou fonds dédiés (environ 20% des encours activement gérés) pour lesquels nous agissons en tant que conseillers et dans la mesure où nous ne sommes pas les décisionnaires finaux. Toutefois, dans ces cas, nous veillons à maintenir au mieux l'alignement avec notre politique.

Dans la politique d'exclusion du Groupe, tous les détails sont disponibles [ici](#).

Engagement

IIGCC

En 2023, nous avons rejoint l'IIGCC⁽¹⁰⁾, l'une des organisations clés rassemblant l'ensemble de la communauté financière dans la lutte contre le changement climatique. Nous avons rejoint plus spécifiquement deux groupes de travail de l'IIGCC : le 'Bondholder Stewardship Working Group' et le 'Proxy Voting Advisory Group'.

Le 'Bondholder Stewardship Group' a pour objectif d'aider les investisseurs à utiliser leur influence en tant que porteurs d'obligations pour travailler avec les entreprises sur les risques et les opportunités liés au changement climatique et la transition vers le 'net zero' et ainsi atteindre les objectifs climatiques de leurs clients et les leurs.

En juin 2023, l'IIGCC a publié les 'Net Zero Bond Stewardship Guidance'⁽¹¹⁾, une étape majeure vers la possibilité pour investisseurs en d'obligations d'entreprise de réduire leurs émissions dans le monde réel en fournissant :

- Six étapes pratiques pour les porteurs d'obligations (via une boîte à outils qui couvre les approches spécifiques à la dette) pour une gestion efficace pendant toute la durée de vie de l'obligation et au-delà.
- Des lignes directrices en matière de gestion responsable des différentes formes de dette d'entreprise, y compris les obligations « investment grade », les obligations à haut rendement, les obligations labellisées, les entreprises non cotées (émettrices d'obligations cotées), les émissions titrisées et les marchés émergents.
- Des lignes directrices en matière de gestion responsable de l'ensemble de l'écosystème de la dette, notamment les banques, les agences de notation de crédit, les fournisseurs d'indices, les organismes professionnels et les régulateurs.

La Française AM est également membre du 'Proxy Advisor Working Group' de l'IIGCC qui a envoyé en 2023 sa première lettre publique⁽¹²⁾ à ISS (Institutional Shareholder Services) pour lui demander de fournir à ses clients une politique spécialisée sur le 'net zero' et d'intégrer davantage le climat dans ses recommandations de vote. Elle demande l'inclusion de la responsabilité des administrateurs sur les questions climatiques et l'intégration de Climate Action 100+ (CA100+) dans les politiques de référence d'ISS et de Glass Lewis. L'IIGCC a publié des lignes directrices 'Net Zero

(10) *Institutional Investors Group on Climate Change: IIGCC - The Institutional Investors Group on Climate Change - (11) Guide de gestion des porteurs d'obligations zéro émission nette (iigcc.org) - (12) Lettre à ISS sur une politique net zéro*

Voting⁽¹³⁾ qui visent à soutenir les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion dans le développement de leurs propres politiques et pratiques de vote 'net zéro'.

En 2024, nous avons également pour objectif de rejoindre la Net Zero Engagement Initiative (NZEI), lancée en 2023 par l'IIGCC. Cela permettra à La Française AM de renforcer et d'étendre la portée de son engagement : en effet, la NZEI nous offrira une plateforme pour mieux comprendre l'alignement des plans stratégiques sur l'Accord de Paris et pratiquer l'engagement de manière plus pertinente avec une liste plus large d'entreprises fortement utilisatrices d'énergies fossiles. Celle-ci pourra s'allonger à mesure que la liste des entreprises cibles augmente.

Nous avons soutenu la CDP Non-Disclosure Campaign pour la quatrième année consécutive et la CDP Science Based Targets Campaign pour la troisième fois. Pour la première fois, nous avons co-signé l'ensemble des plus de 1600 lettres envoyées par le CDP aux entreprises dont l'impact de son activité sur climat, l'eau et/ou les forêts est critique, en leur demandant de répondre au questionnaire de CDP. Nous avons plus spécifiquement mené l'engagement avec deux entreprises – D'Ieteren Group et Charter Communications. Cet effort a mené à une réussite partielle, puisque le groupe D'Ieteren a répondu pour la première fois au questionnaire du CDP sur le changement climatique. L'entreprise américaine Charter Communications nous a fait part de son intention d'attendre l'annonce des règles de la Securities and Exchange Commission (SEC).

Secteur Bancaire

En 2023, nous avons participé à cinq engagements collaboratifs sur la décarbonation dans le secteur bancaire avec ShareAction : Barclays, BNP Paribas, Crédit Agricole, Deutsche Bank et Société Générale.

Avant la saison des assemblées générales de 2023, nous avons co-signé une lettre demandant à toutes ces banques de renforcer leurs listes d'exclusion et de cesser de financer directement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz d'ici fin 2023 au plus tard⁽¹⁴⁾.

Sur les cinq banques, quatre ont annoncé, en 2023 ou 2024, des mises à jour de leur politique d'exclusion des combustibles fossiles afin d'intégrer (entre autres éléments) l'exclusion des services financiers fournis aux nouveaux gisements pétroliers et gaziers. Bien que la Deutsche Bank n'ait pas encore mis à jour ses politiques, et bien qu'il puisse encore y avoir des lacunes dans les politiques des autres, on peut considérer que ces actions d'engagement ont contribué à intensifier l'examen du financement de nouveaux gisements pétroliers et gaziers sont une réussite.

En 2024, nous poursuivons nos discussions actives avec les banques ainsi qu'avec ShareAction concernant les stratégies climatiques des grandes banques européennes. Notre objectif est de couvrir différents sujets tels que leurs politiques d'exclusion, leurs plans de transition, leurs objectifs en matière de finance durable et les émissions qu'elles ont facilité.

Industrie Chimique

En 2023, nous avons rejoint l'Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC), une initiative menée par ChemSec. Aux côtés d'environ 50 investisseurs institutionnels mondiaux, l'initiative appelle l'industrie chimique à être plus transparente et à produire des produits chimiques de manière plus vertueuse, en particulier en ce qui concerne les produits chimiques persistants, communément appelés « polluants éternels » (PFAS).

L'initiative cible plus de 50 entreprises reconnues comme ayant la plus grande empreinte chimique selon la méthodologie de ChemSec (ChemScore). En 2023, l'initiative a engagé le dialogue auprès de 16 en-

(13) IIGCC publishes Net Zero Voting Guidance - (14) ShareAction | Major investors insist Europe's top banks clean up...

treprises et vise à augmenter ce nombre en 2024. La Française AM a co-signé les courriers adressés aux 50 entreprises concernées, leur demandant de s'engager à répondre aux demandes clés de l'initiative⁽¹⁵⁾ :

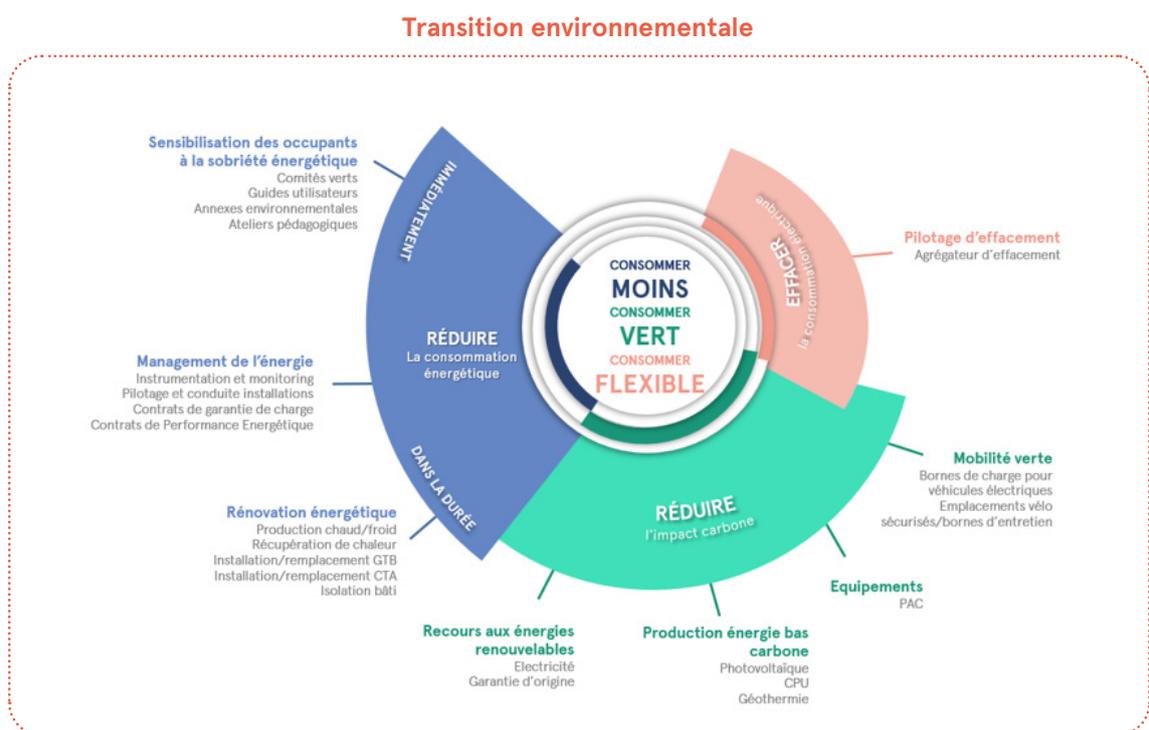
- Accroître la transparence sur la part des revenus et le volume de production des produits qui sont ou contiennent des produits chimiques dangereux
- Publier un plan d'élimination progressive des produits qui sont, ou contiennent, des produits chimiques persistants
- Développer des alternatives plus sûres aux produits chimiques dangereux

Compte tenu de l'intensité carbone importante inhérente au secteur de la chimie, la décarbonation apparaît comme une stratégie pivot dans la lutte contre le changement climatique.

3 - ACTIFS IMMOBILIERS

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise la neutralité carbone en France à l'horizon 2050. Le secteur du bâtiment, responsable de plus de 40% des consommations d'énergie et de 25% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est un levier essentiel dans l'atteinte de cet objectif.

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'investissement immobilier en France, La Française REM entend prendre des engagements forts afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°.



Actifs en phase de construction

La Française REM a publié une Charte de Construction Durable à la lumière de laquelle sont analysés les projets de construction. Outre l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂, la Charte de Construction Durable s'intéresse particulièrement à la préservation des ressources et à l'intégration du bâtiment dans son territoire.

(15) IHC-investor-letter Extract.pdf (chemsec.org)

Analyse de conformité à la Charte de Construction Durable du Ruby à Marseille



par Antoine Vincke
directeur ISR
chez La Française REM

La Française REM a acquis en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) un actif mixte au centre-ville de Marseille. A dix minutes à pied du Vieux Port, cet actif développe un hôtel de 237 chambres, un espace de coworking de 950m² et une pharmacie en pied d'immeuble.



Le projet consiste en la réhabilitation lourde d'un immeuble obsolète, ce qui est l'option privilégiée par La Française REM pour limiter l'artificialisation des sols. Les travaux de curage ont démarré en 2023, et la livraison est attendue en 2025.

Conformément à sa politique d'investissement, La Française REM a étudié les caractéristiques de ce projet à l'aune de sa charte de construction durable. Elle a ensuite instauré un dialogue constructif avec le promoteur, BNP Paribas Immobilier Promotion, afin d'améliorer encore les caractéristiques durables de ce projet, déjà très amiteux à l'origine.

Conformément à l'objectif de préservation des ressources, La Française REM met en place des solutions qui favorisent l'économie circulaire. Le projet sera intégré au Booster du réemploi, un programme d'action collective dont l'objectif est de massifier le recours aux matériaux de réemploi pendant les phases de construction, en remettant sur le marché les matériaux déconstruits.

Cet immeuble, qui sera certifié BREEAM au niveau Very Good, sera alimenté par le réseau de chaleur et de froid Thassalia. Cette solution de géothermie marine, qui exploite la différence de température entre l'eau chaude de surface et l'eau froide des fonds marins, permet d'alimenter le bâtiment en énergie durable et donc de limiter significativement les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie en phase d'exploitation.

La performance énergétique, appréciée en gain par rapport aux seuils de la réglementation thermique applicable (RT2012), qui était à l'origine de RT2012-14%, a été améliorée grâce au travail de nos équipes techniques pour aboutir à un gain final de RT2012-35%. Ce niveau de performance, remarquable pour une réhabilitation, est comparable à celle exigée par la RE2020. La démarche d'amélioration a porté sur l'amélioration des équipements énergétiques (en améliorant notamment la classe de ventilation des centrales de traitement d'air) et sur une optimisation des modalités d'éclairage en réalisant un zonage dépendant de la luminosité naturelle.

Par ailleurs, conformément à notre charte de construction durable, des actions ont été prises pour améliorer le potentiel de biodiversité par rapport à la situation antérieure. Ainsi

les abords de l'hôtel ont été végétalisés pour inclure des surfaces enherbées, des plantes et des arbustes.

Pour mener à bien ces améliorations, une conversation tripartite a été initiée entre le promoteur, La Française REM et le futur opérateur hôtelier Ruby Hôtels afin de respecter leur cahier des charges en termes de confort et d'esthétique. Au-delà des préoccupations environnementales, La Française REM porte une attention particulière à la préservation de la santé et à l'amélioration du confort et du bien-être de ses occupants. C'est dans cet esprit que La Française REM a demandé au promoteur d'utiliser des peintures avec une étiquette A+, qui garantit une teneur en COV inférieure à 5J/L et un faible taux d'émission.

Enfin, La Française REM a demandé qu'un minimum de 5% des heures de chantier soient consacrées à l'insertion professionnelle afin de participer à l'intégration territoriale du projet dans l'économie locale.

En phase d'exploitation

Sur l'ensemble de ses actifs tertiaires de plus de 1 000m² gérés directement par La Française REM, La Française REM entend atteindre les objectifs de sobriété énergétique fixés par le dispositif éco-énergie tertiaire. Le dispositif éco-énergie tertiaire s'inscrit dans la démarche de la SNBC en donnant des obligations de résultat échelonnées dans le temps long à horizon 2030, 2040 et 2050.

Efficacité énergétique

Le dispositif éco-énergie tertiaire fixe des objectifs de réduction de consommation énergétique et donc de réduction des émissions de GES pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m². Ces objectifs peuvent être exprimés soit en valeur relative (% de réduction par rapport à une consommation de référence), soit en valeur absolue par catégorie d'activité (bureaux, commerces, ...).

Les seuils des objectifs en valeur absolue sont définis par des arrêtés du Ministère de la Transition Ecologique et publiés au Journal Officiel.

Les objectifs en valeur relative visent à réduire progressivement la consommation d'énergie des actifs de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050. Toutefois, et conformément au dispositif éco-énergie tertiaire, La Française REM se réserve la possibilité de présenter, au plus tard le 30 septembre 2026, un dossier technique afin de demander une modulation de ses objectifs en cas de contraintes techniques ou architecturales particulières ou en cas de temps de retour brut sur investissement excessif par rapport aux types de travaux effectués.

Le calcul des indicateurs du dispositif éco-énergie tertiaire repose sur la collecte des consommations des données d'énergie des parties privatives et communes des actifs immobiliers.

Pour ce faire, La Française a noué des partenariats avec des entreprises disposant d'une application logicielle de type SaaS (Software as a Service) lui permettant d'établir par immeuble et sur la totalité du périmètre cartographié l'ensemble des indicateurs relatifs à l'énergie et aux gaz à effet de serre. L'application permet ensuite plusieurs exports vers l'outil de reporting qui réalise

la consolidation finale de ces données. Les données de cet outil sont celles collectées auprès des distributeurs d'électricité et de gaz, des autres fournisseurs de « fluides » énergétiques (réseaux urbains...), ainsi qu'auprès des consommateurs (locataires occupants).

Pour chaque immeuble, La Française s'assurera de la complétude des données collectées.

- **Si la couverture des consommations communes et privatives est complète**, alors le partenaire calculera la consommation surfacique globale (kwh/m²/an) en énergie primaire et en énergie finale de la propriété. Il s'assurera de la cohérence des données calculées avec les données de benchmark ou avec les estimations recueillies lors d'audits énergétiques.
- **En cas de collecte incomplète** - refus du locataire ou du syndicat de copropriété de partager ses données de consommation - La Française REM procédera à une estimation des données de consommation d'énergie. Si la couverture des consommations communes est complète et que la couverture des consommations privatives est supérieure à 33% (soit le tiers) alors le partenaire pourra extrapoler les consommations relatives aux parties privatives si l'activité des parties privatives est identique. Il indique alors clairement dans son application que la donnée est extrapolée. Si la couverture des parties communes ou des parties privatives n'est pas suffisante pour que les données soient extrapolées, le partenaire indiquera clairement dans son application que la donnée est incomplète. La Française REM procédera alors à une estimation des données de consommation d'énergie en se basant sur les DPE et à défaut ou en cas de DPE vierge, en fonction de benchmarks.

En 2023, a été ajoutée la possibilité, en cas de données non fiabilisées en année N, de retenir les données de l'année N-1, si ces dernières étaient fiabilisées en N-1 (niveau d'incertitude de 0% ou 30%). La Française REM allouera un degré d'incertitude de 50% à ces données. Cet ajout correspond à un changement de méthodologie.

Outre les consommations d'énergie, un indice de fiabilité, présenté dans la partie Indicateurs, sera précisé pour chaque actif selon le degré d'incertitude liée au mode de collecte des données.

	Couverture des consommations d'énergie	Niveau d'incertitude
Mesure directe (facture/compteur)	100 % des parties communes 100% des parties privatives	0 %
Donnée recalculée (extrapolation)	100 % des parties communes Minimum de 33 % des parties privatives	30 %
Donnée approximative (DPE en cours de validité ou données fiabilisées de l'année N-1)	N.A.	50 %
Donnée connue en ordre de grandeur (par référence à un benchmark)	N.A.	80 %

Le calcul de la performance énergétique d'un actif correspond à la somme des consommations d'énergie, tous fluides, tous usages des compteurs qui desservent les parties privatives et les parties communes rapportée à la surface totale du bâtiment. Conformément au dispositif éco-énergie tertiaire, La Française REM se réserve la possibilité de mutualiser les performances environnementales de ses actifs selon un périmètre qui restait à définir au 31 décembre 2023, pour juger de l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique fixés par le dispositif éco-énergie tertiaire.

Alignement des émissions de CO2 avec des trajectoires de décarbonation 1,5°

Pour un ensemble d'actifs immobiliers totalisant 20 milliards d'euros soit 71% des encours sous gestion, La Française REM s'engage à aligner les émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine avec une trajectoire de décarbonation limitant à 1,5° le réchauffement climatique, alignant ainsi les émissions de GES de ces actifs avec les objectifs internationaux prévus par l'Accord de Paris.

Les trajectoires retenues sont celles calculées par le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM). Elles sont produites pour un pays et une typologie de bâtiment choisis en intensité carbone (i.e. mesurée en kgeqCO2/m²/an).

L'objectif est de contenir, chaque année, les émissions de GES des actifs poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental au sens de SFDR, à un niveau inférieur aux plafonds d'émissions annuels définis par le CRREM.

En 2022, le CRREM et le SBTi ont uni leurs forces pour définir de manière conjointe des trajectoires de décarbonation 1,5° pour le secteur immobilier. Ce partenariat combine les travaux antérieurs des deux organisations et garantit une norme mondiale de référence pour la décarbonation opérationnelle des bâtiments, offrant aux entreprises de ce secteur la clarté et la confiance nécessaires pour que leurs plans de décarbonation soient alignés sur la science climatique.

La Française REM a fait le choix d'opérer sa comptabilité carbone en retenant comme facteurs de conversion de l'énergie finale en équivalent kgCO2 :

- ceux fournis par le fournisseur d'énergie,
- à défaut, ceux définis chaque année par l'ADEME,
- et, à défaut ceux retenus par l'IEA.

Toutefois, dans le cas de fonds institutionnels dédiés, La Française pourra retenir les facteurs de conversion utilisés par l'investisseur final pour le fonds.

Plans d'actions

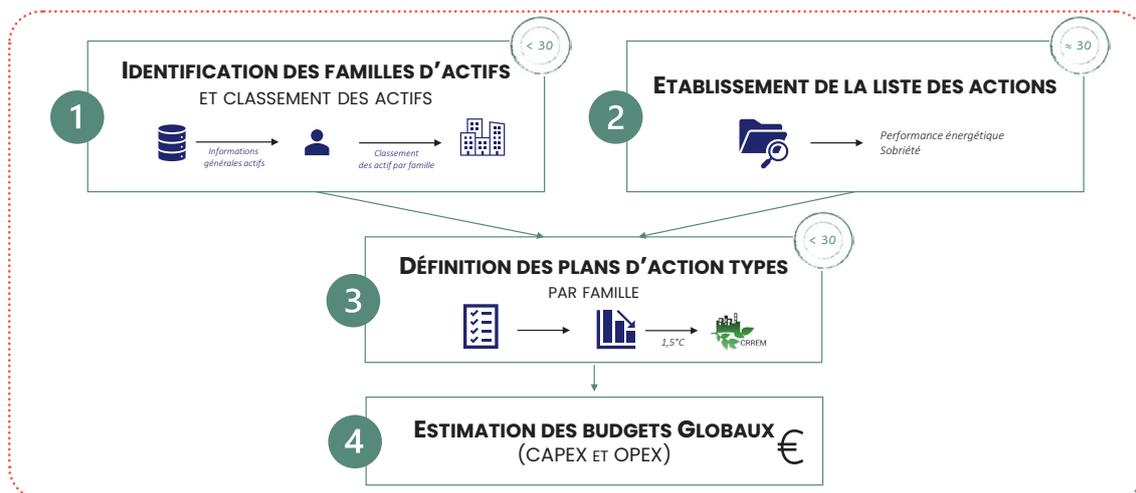
Pour parvenir à aligner les émissions de CO2 de ses actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental au sens de SFDR avec une trajectoire de décarbonation 1,5°, La Française REM a conjointement avec un bureau d'étude environnemental externe, défini une méthodologie globale pour identifier les actions clés à déployer. Elle assure par ailleurs une veille pour identifier les solutions innovantes de performance et de sobriété énergétique à tester sur le patrimoine pour enrichir la liste des actions clés.

Cette méthodologie consiste à :

- **Structurer la collecte des caractéristiques générales et spécifiques des actifs du portefeuille** (adresse, situation locative, année de construction, type de façade, activité hébergée, ratio de consommations de référence en kWh/m² issu de la plateforme OPERAT, énergie utilisée, type de production de chaleur / froid, menuiserie simple ou double vitrage, utilisation d'une GTB, etc.) ;
- **Déterminer des familles d'actifs** définies à partir des informations immeubles ;
- **Classer les actifs concernés dans les différentes familles** à partir des données fournies par les équipes de La Française REM corrélées aux informations issues de la solution Smart-E (solution en cours de développement pour l'identification des plans de décarbonation des actifs, issue de travaux de recherche de l'Ecole des Mines) ;
- **Etablir une liste d'actions de sobriété et de performance énergétique** associées à des po-

tentiels de performance énergétique (kWhEP) à terme et de coûts de mise en œuvre (k€), en priorisant les actions aisées à déployer en milieu occupé ;

- **Définir des plans d'action types par famille** dans la perspective d'atteinte des performances attendues dans la trajectoire CRREM 1,5°C correspondante ;
- **Estimer des budgets associés** (CAPEX et OPEX) ;
- **Etablir un rapport d'orientation stratégique** et de préconisation pour le suivi opérationnel des plans d'action.



Renouvellement du label ISR du fonds LF Grand Paris Patrimoine,



par Laurent Adrien,
Directeur Asset Management bureaux

En décembre 2020, LF Grand Paris Patrimoine était l'un des premiers fonds immobiliers à obtenir le label ISR. Trois ans plus tard, LF Grand Paris Patrimoine est l'un des premiers fonds immobiliers à avoir obtenu de l'AFNOR, organisme de certification, le renouvellement de son label. La stratégie retenue pour la labélisation de ce fonds est d'accompagner la transition des actifs sous gestion dans le sens d'une amélioration continue de leur positionnement responsable. Trois ans plus tard, les résultats sont très satisfaisants et témoignent du sérieux et de la rigueur de la démarche ISR de ce fonds, et plus largement de La Française REM.

En trois ans, les consommations d'énergie de LF Grand Paris Patrimoine **ont diminué de 371 kWhEP/m²/an à 241 kWhEP/m²/an, quand les émissions moyennes de CO₂ du fonds ont reculé de 16,1 kgeqCO₂/m²/an à 9,5 kgeqCO₂/m²/an, des baisses respectives de 35% et 41%**. Ces très bons résultats n'auraient pas été possibles sans une mobilisation forte de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs de La Française Real Estate Managers,

Property Managers, prestataires et bien sûr locataires. A titre d'exemple, nos Property Managers ont rédigé 51 guides utilisateurs qui ont été distribués à 205 locataires afin de diffuser les bonnes pratiques à mettre en place sur leurs immeubles. Grâce à la gouvernance développée dans le cadre du label ISR, chacun avait une feuille de route précise et nous avons pu mesurer l'impact des actions déployées. Par ailleurs, le fonds a souscrit sur 82% des contrats d'électricité qu'il maîtrise, de l'électricité issue d'énergie renouvelable.

Nous avons également pris des actions visant à réduire le scope 3 des émissions de CO2 de nos actifs en installant des solutions favorisant les mobilités douces. Ainsi, au cours de ces trois années nous avons installé des bornes de recharge électriques sur 27 nouveaux actifs et des emplacements vélos sur 10 nouveaux actifs. Au total, nous pouvons proposer à nos locataires des solutions favorisant les mobilités douces sur 90% des actifs du fonds (les 10% restant étant principalement composés d'actifs ne possédant pas de parkings).

Le renouvellement du label ISR a donné lieu à de nouveaux plans d'actions sur une période de 3 ans. De nouveaux leviers ont été identifiés : formalisation de plans d'action décret tertiaire, suivi renforcée de la gestion énergétique des immeubles et des comités verts avec nos locataires. Des actions liées à la biodiversité telles que l'analyse du potentiel de biodiversité de nos sites, ou le recours à des ESS (Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire) pour les prestations de services dans nos immeubles ont également été planifiées.

D – Biodiversité

1 – ACTIFS FINANCIERS

LFAM est pleinement consciente de l'importance du lien et des interactions entre Nature et Climat et toutes nos analyses, nos votes et nos efforts en matière d'engagement s'ancrent sur une approche globale de l'environnement. Les sujets relatifs à la nature et à la biodiversité se sont imposés ces 2 dernières années avec des développements significatifs tant dans le marché que dans notre société de gestion. Ainsi, fin 2022, les accords de Kunming-Montréal ont permis l'adoption d'un cadre global sur la Biodiversité et en septembre 2023, la TNFD⁽¹⁶⁾ a publié les premières recommandations pour les institutions financières et les entreprises sur la prise en compte du capital naturel et notamment la nécessité d'un reporting dédié. En décembre 2022, nous avons quant à nous publié⁽¹⁷⁾ une première synthèse de ses travaux sur le capital naturel. En 2023, nous avons affiné notre approche quantitative et structuré les bases de notre évaluation qualitative. Nous avons également renforcé nos efforts d'engagement sur ce thème, tant collaboratifs qu'individuels voire en matière de politique publique.

Notre philosophie générale sur le Capital Naturel se résume dans le Triangle du Capital Naturel donc les 3 côtés figurent les 3 aspects majeurs d'une analyse du capital naturel : Dépendances et Ecosystèmes, Impacts Négatifs et 'Drivers', Impacts Positifs et ODD⁽¹⁸⁾.

En pratique, l'approche Capital Naturel utilise le même triptyque qui sous-tend toutes nos méthodologies de recherche et d'investissement et notre philosophie d'investissement :

(16) Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures - (17) Notre démarche en matière de capital naturel - (18) ODD: Objectifs de Développement Durable

1 - ANALYSE QUANTITATIVE

2 - ANALYSE QUALITATIVE

3 - ENGAGEMENT

1 - ANALYSE QUANTITATIVE

Au cours des 2 dernières années, nous avons investi beaucoup de temps pour recenser toutes les données (et connaissances) disponibles, comprendre les aspects multiformes du capital naturel et développer un cadre d'approche quantitatif sur le sujet. Celui-ci est basé sur 3 piliers

1°/ La Matrice de Matérialité ENCORE⁽¹⁹⁾

Nous utilisons une méthodologie propriétaire qui repose sur les connaissances apportées par la base ENCORE qui nous permettent de bâtir une matrice sur les deux axes dépendance / impact. Celle-ci détermine le niveau de dépendance (impact négatif) envers chacun des écosystème (les 'drivers') pour chaque nature d'activité (et donc de revenus). Ces données sont ensuite agrégées aux niveaux supérieurs : celui de l'entreprise individuelle, puis du portefeuille, voire de l'univers.

2°/ L'empreinte MSA.km²

La matrice de Dépendance / Impact nous fournit une évaluation qualitative du risque, que nous affinons dans une 2^{ème} étape avec des données d'empreinte. Pour l'empreinte de biodiversité nous utilisons la Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab qui nous donne accès à une empreinte globale. Celle-ci agrège les données en matière de changement climatique, d'utilisation des sols, de pollution de l'air et de pollution de l'eau pour chaque émetteur. Nous pouvons également grâce aux données d'Iceberg Data Lab analyser les empreintes des opérations tant directes qu'amont ou aval des émetteurs. Nous disposons de ces données depuis janvier 2023.

La CBF permet de modéliser l'impact annuel sur la Biodiversité des émetteurs en se référant aux produits ou services achetés ou vendus. Cette empreinte est ensuite exprimée en abondance moyenne d'espèces par km² (Mean Species Abundance ou MSA.km²), qui est calculée en utilisant le modèle GLOBIO⁽²⁰⁾.

La CBF d'Iceberg ne nous fournit pas de données relatives à la mer, ni à l'exploitation des ressources en général. Nous complétons l'évaluation avec les données du CDP⁽²¹⁾ et de Bloomberg pour l'eau afin de calculer une empreinte eau distincte pour nos portefeuilles, ce qui ne couvre qu'une partie de l'utilisation des ressources. Nous manquons encore de données (et de fournisseurs de données) à ce stade pour les autres mesures d'impact sur la biodiversité, notamment concernant les espèces invasives.

3°/ Le Score de Capital Naturel

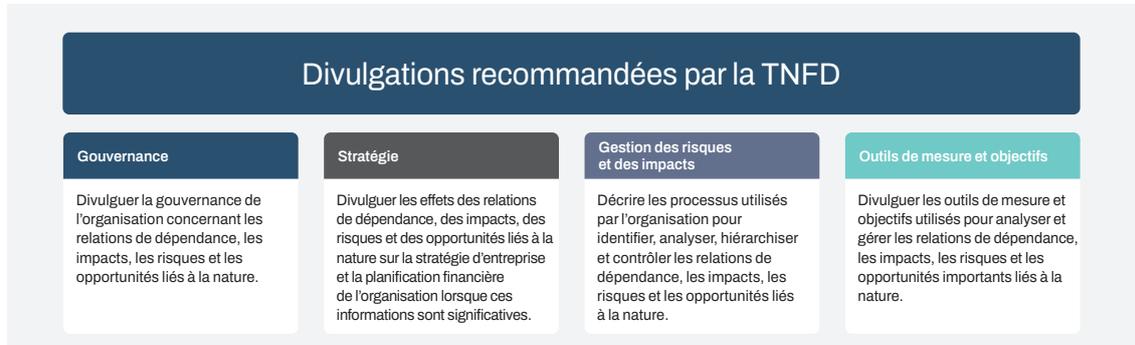
Ce score -qui fait le lien entre la Matrice de Matérialité et l'Empreinte MSA- classe les entreprises de notre univers sur la base de plus de 30 ICP⁽²²⁾ inspirés des recommandations issues de la TNFD, de SBTN⁽²³⁾ ou d'autres acteurs de référence du marché s'intéressant au capital naturel et à la biodiversité ; il fera l'objet d'une publication méthodologique courant 2024.

Enfin, nous pallions le manque de données quantitatives avec nos analyses qualitatives lorsque cela est nécessaire et sommes convaincus que la couverture s'améliorera dans le temps à mesure que les données disponibles et la recherche sur ces sujets s'amélioreront.

(19) *ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure)* - (20) *GLOBIO: Global biodiversity model for policy support* - (21) *CDP* - (22) *ICP Indicateurs Clés de Performance (KPI en anglais)* - (23) *Science Based Targets for Nature (SBTN)*

2 – ANALYSE QUALITATIVE

Dans le même esprit que notre analyse climat 'Carbon Impact' qui s'appuie sur les recommandations de la TCFD⁽²⁴⁾, nous utilisons les recommandations de la TNFD pour analyser les risques et opportunités liés au capital naturel d'une entreprise, qui promeut l'utilisation des mêmes piliers que ceux développés par la TCFD avec quelques ajustements mineurs, soit : gouvernance, stratégie, risque & impact, indicateurs & objectifs comme l'indique le graphe ci-dessous.



L'analyse qualitative nous permet d'incorporer dans nos évaluations d'autres aspects que les indicateurs quantitatifs notamment la gouvernance, la gestion des risques, et les initiatives prises par l'entreprise, des éléments dont les impacts se mesurent parfois sur le plus long terme. Cette analyse nous permet également de jauger l'alignement entre les objectifs climat et biodiversité d'une entreprise et les éventuels compromis auxquels elle s'est résolue. Enfin elle nous aide à prendre en compte les éléments absents de la partie quantitative comme les espèces invasives ou autres.

Pour qu'une entreprise prenne au sérieux les risques et opportunités liés à la nature et les intègre dans sa stratégie, il est nécessaire que la responsabilité et la surveillance de ces risques soient bien identifiées et attribués au sein du conseil d'administration et de la direction générale. Sur le pilier stratégie, nous recherchons les initiatives qui auront un impact significatif sur la nature des dépendances et des impacts (positifs et négatifs) d'une entreprise – et des détails sur les efforts visant à développer les capacités à contrôler puis à bénéficier de ou atténuer les opportunités comme les risques.

3 – ENGAGEMENT

En 2023, de gros efforts ont été réalisés pour étoffer notre pratique d'engagement en général et sur le Capital Naturel en particulier. Nous avons ainsi poursuivi nos collaborations existantes et avons rejoint une série de nouvelles initiatives.

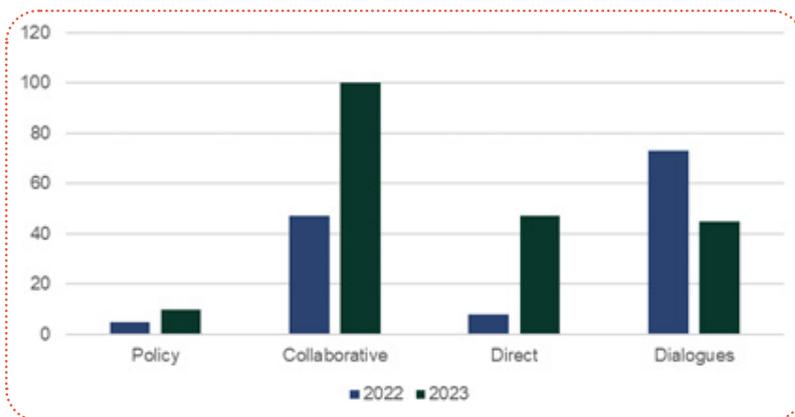
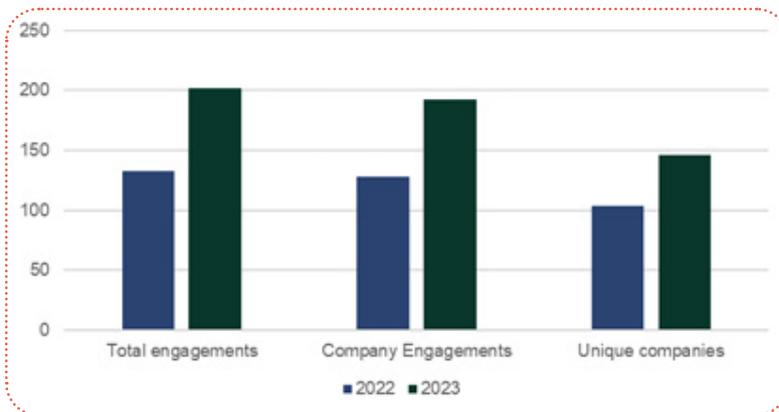


Nous avons signé en 2022 le Finance for Biodiversity Pledge et sommes depuis membres actifs de trois groupes de travail sur l'Évaluation de l'Impact, l'Engagement et la Fixation d'Objectifs au sein de la Fondation⁽²⁵⁾. En tant que membre du groupe de travail sur l'Évaluation de l'Impact, nous avons co-dirigé un sous-groupe « Mieux comprendre le lien entre la biodiversité et le climat » qui a publié un guide en octobre 2023 en amont du 'European Business and Nature Summit 23', auquel nous avons assisté et participé. Ce travail présente des recommandations sur la manière de gérer les interactions entre la biodiversité et le climat à travers des études de cas. Il aborde les principales synergies et com-

(24) [Taskforce on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#) - (25) [Finance for Biodiversity Foundation](#)

promis qui existent entre la biodiversité et les solutions climatiques et fournit aux institutions financières des recommandations tant spécifiques que stratégiques sur la manière de gérer ces liens. Nous sommes également membres du groupe de travail sur l'Engagement depuis 2023 et avons rejoint dans l'année un sous-groupe en charge d'une série de « Notes d'information sectorielles sur l'engagement des investisseurs sur la nature ». Au sein du groupe de travail sur la Définition des Objectifs qui a été créé fin 2022, nous sommes membres actifs du sous-groupe « Cadre de définition des objectifs naturels pour les investisseurs institutionnels et les gérants d'actifs ». La première version bêta de ce cadre a été publiée en novembre 2023 et propose quatre types d'objectifs en lien avec la nature : des objectifs de Mise en place, à atteindre au plus tard en 2026 ainsi que des objectifs Sectoriels, d'Engagement et de Couverture de portefeuille à atteindre au plus tard d'ici 2030.

En 2023, nous avons également participé à plusieurs engagements différents sur les plastiques et l'eau. Nous sommes devenus membre consultatif du groupe de travail politique publique de la 'Business Coalition for Global Plastics Treaty'. Nous avons également envoyé des lettres à 36 entreprises de l'industrie alimentaire sur les plastiques et notamment les emballages dans le cadre d'une initiative d'engagement menée par VBDO⁽²⁶⁾, et avons participé à plusieurs dialogues avec des entreprises dans le cadre de cet engagement. Nous avons rejoint Nature Action 100 (NA100)⁽²⁷⁾ pour faire partie du premier groupe d'investisseurs à envoyer des lettres à 100 entreprises cibles et nous nous engageons plus activement auprès de 3 entreprises aux côtés d'autres investisseurs. Nous avons également rejoint le groupe consultatif technique de Nature Action 100, au sein duquel nous contribuons au développement de la stratégie et de la trajectoire du groupe d'engagement. Enfin, nous avons rejoint le groupe de travail sur les pesticides emmené par ShareAction⁽²⁸⁾. L'eau et les plastiques ont également constitué des sujets importants lors des engagements et des dialogues directs avec les entreprises.



(26) Dutch Association of Investors for Sustainable Development (VDBO) - (27) Nature Action 100 - (28) ShareAction

Pour ce qui est du vote, pour la première année en 2023 nous avons voté contre les entreprises n'ayant pas répondu au questionnaire du CDP sur les sujets de l'eau et/ ou de la forêt alors même que leur exposition à ces sujets était jugée critique par CDP.

Pour plus d'informations, notre rapport Stewardship est disponible sur notre site internet [ici](#).

2 - ACTIFS IMMOBILIERS

Pour répondre aux enjeux liés à la biodiversité, La Française REM entend contribuer à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité en :

- Maîtrisant les pressions sur la biodiversité en protégeant les espaces naturels
- Protégeant la biodiversité grâce à une politique de gestion durable de ses espaces verts
- Faisant progresser la biodiversité en maximisant la végétalisation de ses programmes en phase de construction et de restructuration

Maîtriser les pressions sur la biodiversité : Protéger les espaces naturels → Exclure des projets de construction sur des terres remarquables en termes de biodiversité.

L'artificialisation des sols est la première cause de dégradation de la biodiversité. Afin de limiter les pressions sur la biodiversité, notre politique d'investissement s'engage à exclure les projets de construction localisés dans des zones suivantes :

- 1 - Terres arables et terres de culture dont le niveau de fertilité du sol et de biodiversité souterraine est moyen à élevé, tel que visé dans l'Enquête statistique aréolaire sur l'utilisation/l'occupation des sols de l'Union (LUCAS)²⁹⁴ ;
- 2 - Terrains vierges de haute valeur reconnue pour la biodiversité et terres servant d'habitat à des espèces menacées (flore et faune) figurant sur la liste rouge européenne²⁹⁵ ou la liste rouge de l'UICN²⁹⁶ ;
- 3 - Terres répondant à la définition de la forêt établie dans la législation nationale et utilisée dans l'inventaire national de gaz à effet de serre ou, lorsque cette définition n'est pas disponible, répondant à la définition de la forêt donnée par la FAO²⁹⁷.

Protéger la biodiversité : Gérer durablement les espaces verts.

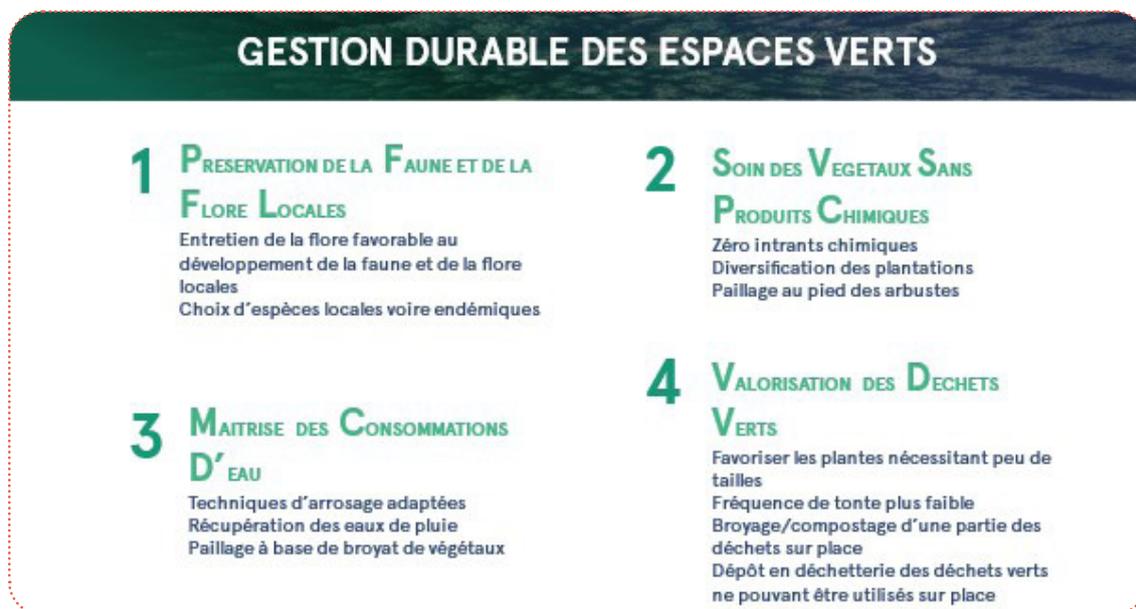
Afin de protéger la biodiversité, La Française REM a pour objectif de gérer ses espaces verts en suivant les principes de la gestion écologique. La gestion durable des espaces verts consiste à mettre en œuvre des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Elle consiste à faire un compromis entre la gestion relativement stricte et contrainte des espaces verts et la gestion naturaliste des réserves, orientée vers une protection du milieu naturel. L'objectif est d'appliquer des modes de gestion différents selon la typologie des espaces, le rendu souhaité et leurs usages et de faire de l'espace vert un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers.

Pour y parvenir, La Française REM a publié une charte de gestion durable des espaces verts qui permet d'encadrer le changement des pratiques de gestion des mainteneurs d'espaces verts. Cette charte s'articule autour de quatre thèmes :

- la préservation de la faune et de la flore locale,

- la gestion zéro-phyto,
- la maîtrise des consommations d'eau
- et la revalorisation des déchets verts.

Pour rendre compte de son objectif de protection de la biodiversité, La Française REM calcule la part de ses espaces verts gérés de manière durable.



Restaurer la biodiversité : Faire progresser les surfaces végétalisées dans les projets de construction/restructuration.

La végétalisation de surfaces, particulièrement en zone urbaine dense, est un soutien au développement de la biodiversité. Elle permet contribuer au maillage écologique urbain là où les contraintes sont trop importantes pour un maillage au sol.

Afin de restaurer la biodiversité, la Française REM mesure le Coefficient de Biotope par Surface (CBS) de l'ensemble des projets en phase de construction ou de restructuration.

Le CBS est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surfaces éco-aménageables par rapport à la surface totale d'une parcelle). Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle en additionnant les différentes surfaces (sol, toit, mur, etc.) présentes sur un site, en affectant à chacune un coefficient de pondération dépendant de sa nature (surface perméable ou semi-perméable, pleine terre, etc.) Le tout est rapporté à la surface totale du site.

L'indicateur CBS présente plusieurs avantages majeurs :

- Simple et facile à appréhender
- Connus des acteurs de l'aménagement : il a été utilisé à plusieurs reprises dans les documents de planification et compatible avec les démarches de Zéro Artificialisation Nette
- Faisant appel à la notion de surface « éco-aménageable », consacrée en droit français depuis la loi ALUR du 24 mars 2014 (article L151-22 du Code de l'Urbanisme)
- Cet indicateur de performance peut être utilisé pour limiter les dégradations par la fixation d'un seuil, ou valoriser les réparations par la comparaison avant/après des projets

Démarche biodiversité sur CRYSTAL PARK à Neuilly sur Seine, un immeuble labélisé EcoJardin



par Cédric Becker,
Asset Manager
chez La Française REM



Crystal Park est un immeuble de bureaux de plus 44 000 m² pensé autour d'un parc privatif de 2 ha au cœur de Neuilly sur Seine. Il constitue un réservoir de biodiversité en pleine zone urbaine absolument unique à proximité immédiate de Paris. On y dénombre ainsi 6 types d'habitats différents, 3 bassins interconnectés par un ru, plus de 100 variétés de végétaux, plus de 25 espèces d'oiseaux, 10 espèces d'insectes remarquables et la présence de chiroptères (chauves-souris) et d'amphibiens ainsi que des carpes Koï au sein des bassins.



Dans le cadre du label EcoJardin, obtenu dès 2017, un écologue se rend tous les ans sur le site afin de recenser la faune et la flore, et propose des axes d'amélioration :
Les mesures de gestion durable en faveur de la faune et de la flore du site ont un vrai impact sur la biodiversité.

Ainsi, entre 2020 et 2023 :

- Le nombre d'espèces d'oiseaux a progressé de 11 à 25
- Le nombre de chiroptères (chauve-souris) a été multiplié par 10
- De nouvelles espèces végétales et d'amphibiens sont apparus sur le site

Par ailleurs, en 2023 : de nouveaux nichoirs ont été installés pour mieux les adapter à l'accueil de l'avifaune locale, ainsi que 3 gîtes à chiroptères et des tas de bois morts pour les insectes.

La gestion des espaces verts répond à la charte de gestion durable des espaces verts de La Française REM. Ainsi, la gestion de la végétation est différenciée selon les espaces. Depuis 2021, les surfaces de pelouse en gestion différenciée ont augmenté, permettant un développement toujours plus important de la flore spontanée sur le jardin du campus. Sur l'ensemble du parc, le choix des végétaux s'est porté sur des essences locales, résilientes aux sécheresses. De plus, l'arrosage des végétaux est réalisé à l'aide d'un forage permettant la récupération des eaux de pluie dans une nappe phréatique. Le système d'arrosage automatique est déclenché par programmeur uniquement lors des heures de moindre évaporation. Enfin, le jaunissement estival de certaines zones de pelouses et prairies est prévu dans le plan de gestion.



Cet actif, pensé pour le confort et la convivialité des locataires, offre des bureaux lumineux ouverts donnant sur la nature, deux patios paysagers et un espace forme donnant sur le parc. Les pelouses accueillent de nombreux aménagements (bancs, terrasse aménagée, tables de ping pong, chaises et tables, terrain de pétanque) contribuant à offrir des expériences de nature aux usagers du site. Des emplacements vélos sécurisés ont été installés dans le parc pour permettre aux locataires de privilégier les mobilités douces.

A landscape of cracked, dry earth under a dark, stormy sky. The foreground is dominated by a vast expanse of parched, cracked soil, with small green plants beginning to sprout. In the background, a line of trees and a distant horizon are visible under a heavy, dark cloud cover.

03

GESTION DES

RIS

QUES

A – Gestion des risques – Groupe

Risques liés à la gouvernance

Les principaux risques liés à la gouvernance sont :

- **Risque de non-conformité :**
- **Risques réputationnels :**
 - Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers
 - Risques de corruption et de blanchiment de capitaux

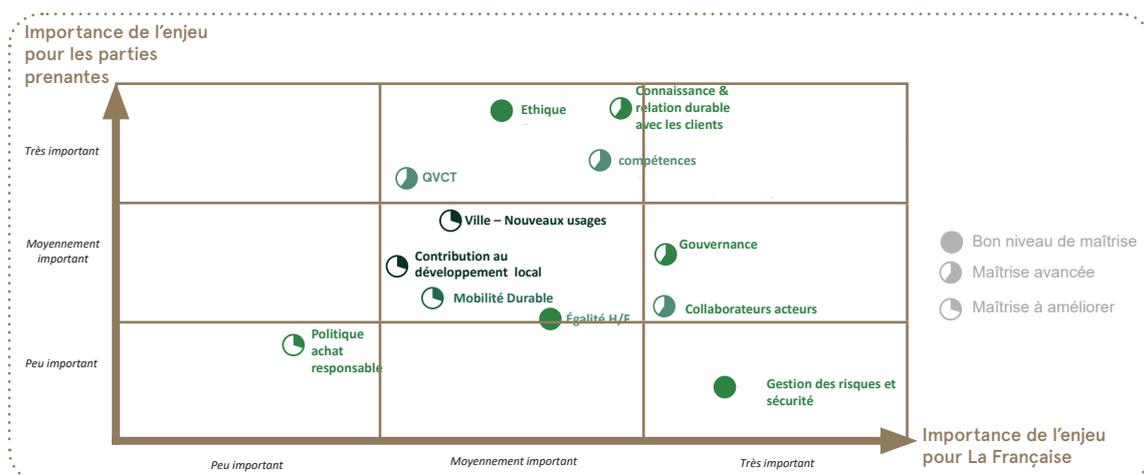
L'évaluation de ces risques est reprise dans le tableau ci-dessous et leur définition dans le code de bonne conduite [disponible ici](#).

Le Risque RSE au niveau du groupe La Française peut résulter d'une mise en œuvre inadéquate des enjeux attachés à la RSE de l'entreprise ou des produits financiers commercialisés auprès de sa clientèle ou des attentes des parties prenantes. Il englobe des risques d'image et de réputation, des risques opérationnels et des risques de non-conformité, dont l'occurrence et l'impact potentiel s'accroissent nécessitant une vigilance accrue pour Groupe La Française et ses filiales.

La mise en œuvre de la RSE et sa maîtrise sont ainsi un enjeu majeur pour le groupe La Française qui en a fait un axe de développement en systématisant l'offre de produits financiers durables. De la même manière, les évolutions réglementaires imposent au groupe La Française une transparence sur la prise en compte des principales incidences négatives (PAI)⁽¹⁾ des investissements et des produits financiers sur les facteurs RSE.

Le suivi des risques s'organise autour de 4 piliers et 12 enjeux présenté dans la section stratégie.

Les travaux organisés répondent au principe du « Comply or Explain » pour permettre de rendre compte du niveau de maîtrise des thématiques/sous-thématiques RSE et les risques associés au sein du groupe La Française.



GLF a décliné une cartographie des risques par pilier et thématique. Pour chacun des enjeux, les actions positionnées ou restants ouvertes ont été identifiées pour l'atteinte des engagements et

(1) PAI (principal adverse impact) ou incidences négatives sur la durabilité : les sociétés doivent présenter les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption selon le principe de « Comply or Explain » - (2) Niveau de maîtrise de la RSE : Bon niveau de maîtrise, Maîtrise avancée, Maîtrise à améliorer

la réduction des risques associés. Cette cartographie a été complétée en 2022 de nouveau KPIs adaptés à chaque thématique.

Cette approche permet d'identifier les mesures de réduction des risques pour l'atteinte i) des engagements pris vis-à-vis des parties prenantes, ii) des objectifs stratégiques du groupe La Française.

Aussi, en fonction des périmètres RSE / Durabilité, des reportings à destination des instances de Direction (COMEX, Conseil de surveillance, comités de suivi des risques, comité risque de non-conformité, comité d'audit...) permettent de suivre dans le temps les engagements et les mesures d'amélioration positionnées tant au niveau des portefeuilles sous gestion que dans le domaine stratégique de l'entreprise ou opérationnels.

Le groupe La Française gère de manière active les différents risques auxquels il est exposé au titre de la RSE afin d'en limiter l'occurrence, leurs impacts négatifs en matière de durabilité et leurs impacts financiers si ces risques devaient survenir.

Ainsi le groupe La Française a retenu plusieurs grandes familles de risques telles que présentées dans le tableau :

Typologies de risques		La Française	Actifs financiers	Actifs immobiliers
Risques liés au changement climatique	Risques Physiques		X	X
	Risques de transition	X	X	X
Risques liés à la biodiversité			X	X
Risques liés à la gouvernance des facteurs ESG	Risque réputationnels	X	X	X
	Risque de contentieux et/ de responsabilité liées à des facteurs ESG	X	X	X
	Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés		X	X
	Risque de corruption et de blanchiment de capitaux	X	X	X
Risque de non-conformité	Risque de non mise en œuvre des évolutions réglementaires introduites par les règlements, directives européennes (Taxonomie, SFRD, NFRD,...)	X	X	X

Pour le groupe La Française, les risques sont appréhendés sous l'angle des risques liés à la gouvernance des facteurs ESG pour toutes les sociétés/fonds et des obligations réglementaires RSE applicables au Groupe La Française dans le cadre des activités d'entreprise.

Face à ces risques, le groupe La Française a mis en place des actions de réduction et intègre leur

suivi dans son cadre d'appétence aux risques. Ce dernier est revu annuellement lors de la mise à jour du « Risk Appetite Framework » (RAF) et validé par le Comité d'Audit et des Risques. Des reportings trimestriels sont positionnés pour le suivi de KPIs avec un processus d'alerte et de limites pour une alerte auprès de la direction générale et de son actionnaire de référence au besoin.

Les différents chantiers sur la **thématique RSE et durabilité** sont entrés en mode pérenne :

- Plan de mobilité durable pour nos collaborateurs participant à la réduction de l'impact sur le climat et travaux commun le Crédit Mutuel Alliance Fédéral (actionnaire de référence),
- Abonnement « 100% électricité verte » pour les locaux hébergeant le groupe La Française
- Recours à des audits énergétiques à rythme mensuel pour la gestion technique de l'immeuble (GTB) pour réduire la consommation énergétique du siège social du groupe La Française et production d'un rapport annuel
- Certification en exploitation HQE (analyse des consommations énergétiques de l'immeuble) sur le siège social de GLF
- Analyse du bilan carbone de l'activité du groupe La Française réalisé avec TOOVALU
- Inclusion de GLF dans la DPEF de Crédit Mutuel Alliance Fédéral (contribution qualitative et quantitative à 104 indicateurs)

Plusieurs **plans d'actions** ont été initiés sur la période encadrer les risques associés :

- Consolidation des données RSE corporate sur le périmètre France et International
- Revue de la présentation du site internet du groupe La Française pour répondre aux attentes réglementaires autour de la « préférence de durabilité », des obligations SFDR,
- Tenue à rythme trimestriel du « Stewardship Committee » pour la revue régulière des engagements, des controverses organisant ainsi la gouvernance et la lisibilité du respect des engagements pris.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses analyses de risques, **le groupe La Française a défini des indicateurs pertinents permettant de répondre au suivi des enjeux RSE**. Ces indicateurs sont complétés chaque année pour tenir compte des évolutions réglementaires, des engagements pris par les sociétés du groupe La Française ou de son actionnaire de référence.

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeux	Indicateur	Monitoring
Gouvernance & influence	Ethique et loyauté des pratiques	Lutte contre la corruption et la Fraude	Instances judiciaires en cours	
		Lutte LCB/FT	Délais de déclaration de soupçon	
		Déontologie des collaborateurs	Investissements personnels	
	Relation durable avec les clients & fournisseurs	Continuité d'activité	Déclanchements de PUPA	
		Protection des Données à caractère personnel	Violations de données avec impact pour les personnes concernées	

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeu	Indicateur	Monitoring
Gouvernance & influence	Dialogue & communication	Promotion & déploiement de la RSE	Nombre de formations liées à la RSE/Durabilité	<p>Investissement Durable : Programme interne de sensibilisation de 10 modules sur différentes thématiques délivrées aux collaborateurs du groupe La Française (France et International) suivi par 40% des collaborateurs</p> <p>Immobilier ISR : Module interne de sensibilisation sur le positionnement de la gamme des fonds La Française Real Estate Managers au regard des réglementations SFDR, taxonomie, DEET et de notre engagement à la Net Zero Asset Management Initiative suivi par 72% des collaborateurs conviés</p> <p>Certification Professionnelle : CCFA ESG : 13 collaborateurs ont passé l'examen avec succès en 2023 Certification Finance Durable AMF : 69 collaborateurs certifiés en 2023</p>
		Influence & réseaux au service de la finance durable	Participation à des instances professionnelles	Président de la Commission ISR de l'ASPIM (Association Française des Sociétés de Placement Immobilier) Secrétaire Général de l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable)
Environnement	Lutte contre la changement climatique	Rejet de gaz à effet de serre (risque de transition)	Bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES)	Bilan Carbone 2022 : 4 819 t CO2éq
		Consommation énergétique	kWh/m ² corporate	Certification HQE exploitation siège social obtenue en décembre 2023
		Mobilité Durable groupe La Française	Emission de CO2 liée aux déplacements professionnels Plan de Mobilité Durable entré en vigueur au 1 ^{er} janvier 2022 qui inclut le forfait mobilité durable	221 tCO2éq Sensibilisation à la sécurité routière et la conduite éco responsable

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeu	Indicateur	Monitoring
L'humain	Valoriser le capital Humain (Top-down)			
	Développement des compétences	Politique de formation	Taux de formation des salariés hors formation réglementaire ou obligatoire	79%
		Evolution parcours professionnel interne	% de postes promus ou en mobilité interne	23%* <i>* Années glissantes : 2020-2021-2022</i>
	Bien-être au travail (QVCT)	Conditions de travail	% de télétravail Nombre d'actions de sensibilisation ou de formations aux RPS ⁽²⁾	79% 3 sessions de formation sur la prévention des RPS organisées pour les nouveaux Managers. 1 session pilote sur les agissements sexistes, harcèlement sexuel et morale organisée pour la DRH et les référents Harcèlement, membres du CSE
Dialogue social	Organisation du dialogue social & accord d'entreprise	Nombre de sollicitation CSE et accords	10 réunions CSE 9 commissions spécialisées (4 CSSCT, 2 formations , 1 Logement, 2 Egalité professionnelle) 3 réunions avec délégués syndicaux (NAO) 5 accords groupe signés (Accords, avenants et protocoles d'accord)	
L'humain	Collaborateurs acteurs		Actions d'inclusion	Atelier de la fresque du climat Baromètre interne CMAF # vous avez la parole# : sollicitation des collaborateurs sur les sujets environnementaux et sociétaux (image du Groupe, lien avec les clients, engagements Crédit Mutuel, place du collaborateur au sein de l'entreprise,..) Mentorat pour collaboratrices (réseau interne Further pour promouvoir la mixité dans tous les métiers à tout niveau de l'entreprise) Interview croisées (les coulisses de la carrière, équilibre vie professionnelle/personnelle) Présentation/connaissance des métiers du groupe (t'as mangé du lion, la semaine des métiers)

(2) RPS : risques psycho-sociaux

Thème	Enjeux RSE Majeur	Sous-thématique enjeux	Indicateur	Monitoring
L'humain	Solidarité	Mécénat	Actions de mécénat	<p>Mécénat financier : Dans le cadre du programme « Support My cause »</p> <p>Les collaborateurs sont invités à présenter des associations dans lesquelles ils sont impliqués et à choisir celles qu'ils souhaitent soutenir.</p>

Cadre de risque respecté – indicateur non public

B – Gestion des Risques – Supports d'investissements

Par risque de durabilité, nous entendons : la survenance d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs.

L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, datées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données soient correctement évaluées.

1 - ACTIFS FINANCIERS

Processus d'identification, d'évaluation et de priorisation des risques des actifs financiers

Dans le cadre du développement de la gamme de fonds durables de la Française Asset Management et en vue des diverses réglementations affectant l'investissement responsable, les produits ont fait l'objet d'une transformation.

L'identification des risques extra-financiers et leurs guidelines sont définis par produit et font l'objet d'une révision en fonction des évolutions méthodologiques et réglementaires.

Une fois identifiés, les risques sont mesurés par des indicateurs de risques (KPI).

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par la Gestion et le Middle Office : la Gestion intègre le respect de ces KPIs dans ses choix d'investissement, le Middle Office contrôle certains KPIs de manière automatisée.

Le Risk Management effectue un suivi assurant la conformité des critères de durabilité pour couvrir les objectifs durables des portefeuilles gérés ainsi que les exigences des fonds labellisés post investissement.

A ce titre, le Risk Management a rédigé un document décrivant l'intégration des critères extra-financiers dans le cadre du suivi des risques des portefeuilles ainsi que les contrôles associés pour la gestion des données des diverses classes d'actifs (Actions, Crédit Souverain, Crédit Entreprises) pour les portefeuilles, leur univers d'investissement et les indices de référence.

Les cadres de risques sont revus en fonction de nouvelles orientations de gestion ou du développement de nouveaux indicateurs.

Les contrôles de 2nd niveau sont assurés par le contrôle interne et la conformité qui vérifie le respect des KPIs et leur conformité au regard de la documentation juridique. En outre, des contrôles sont effectués sur l'organisation du dispositif ISR, le processus d'investissement, le suivi des contraintes ISR et les contrôles réalisés par le Risk Management.

1.1 - Les principaux risques

Au niveau des actifs financiers, 2 types de risques prépondérants sont suivis pour les fonds promouvant des caractéristiques extra financières.

Les risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une entité. Ces critères sont un moyen d'évaluer l'effort des sociétés à exercer une activité de façon éthique et durable au travers de trois aspects : Respect de l'environnement, Droit du travail et Gouvernance. Ce triptyque permet de soutenir une économie décarbonée et respectueuse du capital humain et organisationnel en dirigeant les flux de capitaux vers des solutions plus vertueuses et durables.

Ce risque ESG mesure donc le risque associé à la qualité Globale d'une entreprise à travers un Score. Ce Score est calculé comme une moyenne pondérée des trois scores Factoriels (Durabilité Environnementale, Capital Humain et Capital Organisationnel), en utilisant des pondérations sectorielles.

Chaque pilier est constitué de plusieurs KPIs, eux-mêmes composés de plusieurs facteurs. L'agrégation de l'ensemble de ces composants synthétise toutes les données en scores échelonnée de 0 à 10, via une méthodologie maison issue du centre de recherche LF-SIR.

Durabilité de l'environnement	Capital humain	Capital organisationnel
Efficiency carbone Intensité carbone Émissions financées	Structure de gouvernance du capital humain Note de la gestion du travail Parité hommes-femmes Note Politique	Relation clients Sécurité du produit Qualité du produit
Efficiency énergétique Énergie verte Intensité énergétique	Capacité de recrutement Turnover du personnel Autres compensations et programme de prestations	Gestion logistique Chaîne d'approvisionnement habituelle Approvisionnement en matière première Droit de l'homme dans la chaîne logistique
Efficiency des matières premières Efficacité des émissions de déchets Capital nature	Satisfaction de l'employé Revue des notations Glassdoor.com Suivi de la satisfaction des collaborateurs	Relation avec autres parties prenantes clés Relation avec la communauté locale Philanthropie d'entreprise
Efficiency de l'eau Intensité des prélèvements d'eau Intensité de la consommation d'eau	Rendement au travail et fidélisation Note santé et sécurité Productivité du travail	Protection des droits des actionnaires Note ISS des actionnaires
Gestion de la pollution Objectif contre la pollution Performance de la pollution Composés organiques volatils Intensité oxyde de soufre Intensité oxyde d'azote	Apprentissage et connaissance Note du développement professionnel Note formation, santé et sécurité	Efficacité du conseil Note ISS du conseil Qualité du conseil Fraude et éthique des affaires
Gouvernance environnementale Objectifs cibles sur les énergies renouvelables Objectif d'émissions annualisées Gestion des déchets Gestion carbone Stratégie énergie	Relations de travail % des collaborateurs syndiqués Licenciements massifs	Salaire des dirigeants Note ISS de compensation Pratiques de rémunération des dirigeants
		Transparence et reporting Note ISS de l'audit Transparence et qualité du reporting

Un suivi des scores globaux et par pilier ainsi que de leurs évolutions est réalisé.

Le Risque Climat :

Le risque Climat mesure l'exposition d'une entité aux impacts climatiques et aux répercussions de ceux-ci sur son activité. Ce risque peut-être direct (par exemple, variation de température, hausse du niveau des eaux), ou indirect (par exemple, menace contre la biodiversité). Deux indicateurs permettent de mesurer ce risque : le risque physique et le risque de transition.

- **Risque physique**

Le risque Physique mesure les impacts opérationnels potentiels du changement climatique sur la chaîne de valeur (par exemple, logistique), ainsi que sur la valeur des actifs (par exemple, frais de fonctionnement et infrastructure).

Il mesure la perte liée aux catastrophes climatiques (inondations, feux de forêts, sécheresses, vagues de chaleur, cyclones) et est approché par un score d'exposition pour les entreprises (0 à 100, 100 étant le risque maximal).

- **Risque de transition**

Le risque de transition mesure les conséquences de la mise en place de stratégies et modèles économiques bas carbone sur les actifs financiers. Afin d'éviter la baisse de valeur des actifs, il est nécessaire d'identifier les opportunités de long terme et de s'aligner sur des trajectoires bas carbone.

Sont mesurées, l'exposition des positions et la quantification du risque climatique sur différents scénarios de transition : Business as usual (peu de transition énergétique, +3.4°C à horizon 2100), +2°C à horizon 2100 et +1.5°C à horizon 2100.

Le risque Climat est mesuré sur deux horizons, à 2030 et 2050.

Ces risques sont évalués en % de chaque valeur via des "Stress Tests" sur les émetteurs (Etats, Entreprises) et sur leurs instruments Actions, Obligations.

Le Risque de Transition mesure les coûts économiques liés à la transition énergétique.

Pour les Etats, est estimé :

- L'impact du changement du mix énergétique selon les trajectoires IEA et Climate Action Tracker (décarbonations réglementaires, taxes carbone),
- La perte de PIB pour les pays producteurs d'énergies fossiles,
- La croissance additionnelle liée aux investissements verts.

Pour les entreprises, l'estimation est réalisée à travers le coût de la taxe carbone pour celles ne respectant pas les trajectoires des intensités carbone cibles IEA à horizon 2050 pour être compatibles avec les scénarios de températures.

Les opportunités d'investissement vert et le coût des actifs échoués représentant la perte de valeur d'entreprise liée aux activités non compatibles avec la transition énergétique, ne sont pas encore quantifiées et feront l'objet de travaux ultérieurs.

D'autres risques sont susceptibles de se matérialiser.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète dans le but de générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Elle estime qu'à court et moyen termes ce sont essentiellement les risques de transition qui pourront affecter les investisseurs. Si néanmoins l'élévation de la température s'avérait conséquente, les risques physiques deviendraient prédominants.

Les risques de transition liés au marché ou à la technologie sont latents mais pourront se matérialiser de manière très rapide. Les risques juridiques, économiques et politiques liés par exemple à la mise en place d'une taxe carbone ou d'un prix du carbone devraient se matérialiser plus progressivement.

Les caractéristiques intrinsèques de ces risques – de long terme, non probabilisables et sans historique – sont souvent difficilement compatibles avec des processus d'investissement standards qui reposent sur des probabilités établies à partir du passé. La société de gestion mesure ces risques pour l'ensemble des portefeuilles et les intègre dans des décisions d'investissement selon son appréciation de l'occurrence du risque.

Par ailleurs afin de limiter ce risque dans son ensemble, le groupe La Française a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risques de responsabilité lié aux facteurs environnementaux.

Concernant plus particulièrement les risques liés à la biodiversité et notamment l'érosion de la biodiversité, le réchauffement climatique a des effets sur les écosystèmes et accentue le risque de voir les aléas climatiques décrits dans les risques physiques liés au réchauffement climatique se produire. Les risques liés à la biodiversité ne sont pas à ce stade totalement évalués faute de données et de méthodologie établie, néanmoins, La Française AM s'inscrit dans le calendrier réglementaire pour estimer à la fois les risques de durabilité associés au maintien de la biodiversité et les principales incidences négatives. Plus de détails disponibles dans la partie Biodiversité en page 45.

D'autres familles de risques viennent impacter les risques attachés aux risques de durabilité pour les produits financiers.

Risques liés à la gouvernance des facteurs ESG :

- Risques réputationnels

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel pour les fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance : des émetteurs/sociétés, au titre de la corruption ou du blanchiment d'argent & du financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds. L'accès à un centre de recherche propriétaire de La Française vise à minimiser ce risque. L'analyse des controverses / exclusions lors des « Stewardship Committee » complète le dispositif.

- Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers

Au titre du risque de contentieux pour non-respect de la réglementation ESG, tout litige avéré pourrait venir éroder la rentabilité financière du produit ainsi que sa liquidité. La recherche propriétaire de La Française vise à minimiser ce risque.

- Risque de désengagement actionnarial

La société de gestion a formalisé une politique de vote aux Assemblées Générales et exerce les droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille.

Le risque viendrait d'une non mise à jour de sa politique de vote autour de l'identification de résolutions nécessitant une action de vote correspondant à ses engagements notamment en faveur du climat, de la diversité (social), de la rémunération (Gouvernance), du cumul de mandats (pratique saine de renouvellement des membres de Conseils d'administration).

Notre politique de vote, [cliquez ici](#).

La société de gestion a également formalisé une politique d'engagement. Le risque viendrait d'une non-application des principes de sa politique d'engagement qui visent en cas d'échec du dialogue mené avec un émetteur à s'en désengager.

Notre politique d'engagement, [cliquez ici](#).

- Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille

L'organisation de la société de gestion permet d'engager un dialogue constructif et actif pour l'analyse des sociétés pouvant présenter des informations parcellaires et ce afin de mieux estimer la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise. Le risque viendrait d'un défaut d'analyse des sociétés en lien avec des données collectées de moindre qualité pour mener les analyses ESG sur les émetteurs et les sociétés.

1.2 – Plan d'action mis en œuvre pour réduire l'exposition des fonds aux risques

Différents plans d'actions ont été initiés en 2021 et 2022, pour renforcer le suivi des fonds au titre des risques de durabilité,

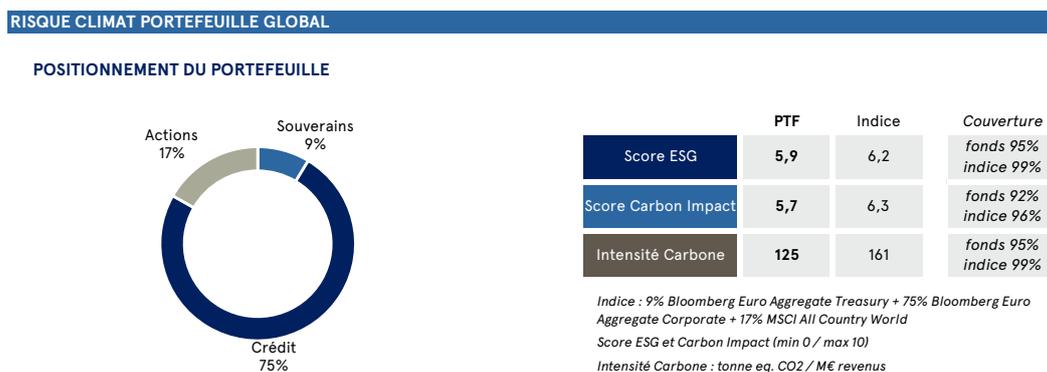
- Lancement d'une refonte des process de production, stockage des KPIs et mise à disposition des indicateurs extra financiers (calcul, suivi des engagements, reporting) dans la durée,
- Transformation de la gamme avec l'intégration dans les fonds de l'ensemble de critères extra financiers.

Ces actions concrètes devraient permettre de réduire l'exposition du Groupe et des fonds au risque climat.

1.3 - Estimations quantitatives

Eléments chiffrés sur LFAM :

Le scope LFAM reprend l'ensemble des portefeuilles gérés (fonds et mandats) au 30/12/2023. Les fonds externes ont fait l'objet d'une transparence lorsque cela été possible.



STRESS TEST CLIMATIQUE PORTEFEUILLE (Impact Valorisation)

		2030		2050	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	-0,02%	-0,03%	-0,01%	-0,01%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,26%	-0,62%	-0,43%	-0,57%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,39%	-1,19%	-1,76%	-2,41%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0,16%	-0,36%	-0,80%	-1,83%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,09%	-0,15%	-0,25%	-0,43%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,07%	-0,13%	-0,19%	-0,42%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0,17%	-0,40%	-0,81%	-1,84%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,36%	-0,77%	-0,68%	-0,99%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,45%	-1,32%	-1,95%	-2,84%

Pour plus de détails sur les calculs spécifiques des poches Etats et émetteurs privés, voir en annexe 2 page 98.

2 - ACTIFS IMMOBILIERS

2.1 - Identification, évaluation et priorisation des risques de durabilité

Le règlement européen SFDR définit les risques en matière de durabilité comme tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Outre les impacts matériels et sociaux des phénomènes météorologiques extrêmes, la pression réglementaire croissante ainsi que les changements dans les préférences des acteurs de marché influent sur la performance des investissements immobiliers. A l'inverse **de plus en plus d'études réalisées dans différentes juridictions soulignent que les pratiques immobilières prenant en compte la lutte contre le changement climatique et le développement durable peuvent permettre non seulement de protéger mais aussi d'accroître la valeur des actifs immobiliers.**

La maîtrise des risques en matière de durabilité est un enjeu majeur pour La Française REM, qui a identifié les principaux risques de durabilité auxquels elle est exposée. L’investissement immobilier étant un investissement long-terme, La Française REM entend mener une politique active de maîtrise de ces risques dès aujourd’hui.

La Française REM revoit son exposition aux risques en matière de durabilité tous les ans, en fonction des évolutions méthodologiques et réglementaires.

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque physique	Vague de chaleur	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
Risque physique	Sécheresse	Exogène	Moyen terme	Réchauffement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
Risque physique	Retrait et Gonflement d'Argile	Exogène	Moyen terme	Réchauffement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif
Risque physique	Inondation	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition Audit ESG préalable à toute acquisition Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque physique	Submersion marine	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	<p>Analyse de vulnérabilité de tous les actifs immobiliers à cet aléa et définition de plan d'actions si nécessaire</p> <p>Revue annuelle de la méthode utilisée et mise à jour des données d'exposition</p> <p>Audit ESG préalable à toute acquisition</p> <p>Calcul de l'impact financier du risque lié à cet aléa climatique sur la valorisation de l'actif</p>
Risque physique	Séisme	Exogène	Actuel	Localisation dans une zone sismique	Audit ESG préalable à toute acquisition
Risque physique	Feux de forêts	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique Erosion de la biodiversité	Météo Franca ayant diffusé des données prospectives au printemps 2023, Bat'Adapt, l'outil sélectionné par La Française REM, a décalé la création d'un indicateur du risque feux de forêts à 2024
Risque physique	Tempêtes et vents violents	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	Le travail de réflexion commune entre scientifiques et Météo France s'étant poursuivi en 2023, Bat'Adapt, l'outil sélectionné par La Française REM, a décalé la création d'un indicateur de risque pour les tempêtes et vents violents à 2024/2025.
Risque physique	Grands froids	Exogène	Long terme	Réchauffement climatique	La mise à jour des données prospectives en 2023 a contraint Bat'Adapt, l'outil sélectionné par La Française REM à décaler la création d'un indicateur de risque pour les grands froids à 2024.
Risque de transition	Réglementaire	Exogène	Moyen terme	Evolution des réglementations françaises et européennes au regard du retard pris par rapport aux engagements européens	Calcul de l'impact financier de la création d'une taxe carbone
Risque de transition	Approvisionnement énergétique	Exogène	Actuel	Variation des mix énergétique nationaux	Souscription de contrats d'électricité de source renouvelable sur les surfaces gérées par La Française REM
Risque de transition	Obsolescence technologique	Exogène	Moyen terme	Evolution de la réglementation Perte de savoir-faire	Remplacement des équipements vétustes par des équipements anticipant les futures réglementations

Catégorie	Risque	Origine	Horizon temporel	Facteur de risque associé	Mesures de réduction du risque
Risque social	Santé des usagers	Endogène	Actuel	Présence de substances dangereuses (amiante, plomb)	Audit ESG préalable à toute acquisition
Risque social	Santé des usagers et des riverains	Endogène	Actuel	Sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs	Audit ESG préalable à toute acquisition
Risque d'exécution	Atteinte des objectifs ISR	Endogène	Actuel	Objectifs approximatifs Suivi et/ou actions irrégulières	Formalisation d'une comitologie Réunions (mensuelle ou trimestrielle selon le nombre d'actifs gérés par chaque PM) dédiées au suivi de nos objectifs ESG avec nos PM

2.2 – Risques ESG et climat

La Française REM estime que les principaux risques de durabilité sont ceux liés au climat, et notamment :

- Les **risques physiques** résultant des dommages directement causés par les changements climatiques
- Les **risques de transition** liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone.

Risques physiques liés aux changements climatiques

Depuis 2022 2023, l'analyse des risques physiques et fonctionnels qui pèsent sur le portefeuille immobilier a été réalisée pour 5 aléas climatiques pouvant impacter les bâtiments et leurs occupants à l'aide de l'outil BAT ADAPT de l'Observatoire de l'Investissement Durable (OID):

- Les **vagues de chaleur**, qui peuvent dégrader le confort thermique et endommager les réseaux ;
- Les **sécheresses**, qui en zones argileuses, peuvent augmenter le risque de dégradation de structures et, à proximité de forêts, peuvent exposer les actifs à des risques d'incendie ;
- Les **retraits et gonflement des argiles** qui peuvent dégrader les structures des constructions à fondations superficielles ou réseaux enterrés ;
- Les **inondations**, qui peuvent affecter le bâti par des infiltrations d'eau dans les murs ou l'endommagement de réseaux en sous-sol ;
- Les **submersions marines** qui peuvent affecter les bâtiments à cause d'infiltration d'eau dans les matériaux, d'endommagement de la structure et des réseaux. Elles sont souvent accompagnées de tempêtes, qui amplifient les dégâts sur les bâtiments.

L'évolution des aléas climatiques a été analysée pour les actifs situés en Europe sur la base du scénario RCP 8.5 du GIEC et pour la période 2020 à 2050. Le choix du scénario RCP 8.5, dit « pessimiste » est dicté par le principe de précaution.

Le risque correspondant à la vulnérabilité des actifs est calculé à partir de la combinaison de (i) l'exposition des actifs immobiliers aux aléas climatiques, et de (ii) leur sensibilité.

Le risque d'exposition dépend de l'emplacement du bien immobilier. Les risques auxquels est exposé un bâtiment varient selon son adresse. Les événements climatiques et leur intensité ne sont pas les mêmes entre les régions, mais aussi au sein même des régions, suivant la topographie et

l'environnement immédiat. Pour estimer le risque d'exposition, une liste d'indicateurs climatiques a été définie pour chaque aléa précédemment identifié. Par exemple le suivi de l'évolution de l'aléa « vagues de chaleur » est effectué à travers le nombre de journées durant lesquelles la température maximale est supérieure de plus de 5° à la normale pendant au moins 5 jours consécutifs. En 2023 et 2024, en collaboration avec l'OID, des indicateurs plus récents et plus prospectifs ont été utilisés afin de renforcer la capacité prédictive du modèle des risques physiques ce qui a conduit à une dégradation générale des expositions, qui reflète l'accélération de la détérioration du climat.

L'évaluation de la sensibilité d'un actif immobilier face à un aléa donné dépend des caractéristiques de l'actif immobilier, notamment de son mode de construction, de ses équipements techniques et de leur localisation, de la présence de végétation ainsi que de son usage. Un travail d'approfondissement et d'élargissement des facteurs de sensibilités a été réalisé avec l'OID en 2024.

In fine, une analyse croisée du risque d'exposition et de la sensibilité des bâtiments permettent d'identifier les bâtiments présentant une vulnérabilité forte à un aléa climatique mentionné ci-dessus.

En 2024 La Française devrait ajouter à son analyse de vulnérabilité les aléas climatiques suivants :

- Grands froids
- Feux de forêts

L'analyse de l'aléa climatique « Tempêtes et vents violents » pourrait être décalée à 2025, en raison du manque de données prospectives à ce jour.

ESTIMATIONS QUANTITATIVES

Analyse de vulnérabilité des actifs face aux risques climatiques physiques

Périmètre analysé : 1451 actifs correspondant à une surface totale de 4,1 millions de m², et une valeur totale de 17,3 Mds€

L'analyse de la vulnérabilité des actifs face aux aléas climatiques fait ressortir les vulnérabilités fortes suivantes :

	% des actifs présentant une vulnérabilité forte aux aléas climatiques
Vague de chaleur	9,3%
Sécheresse et retrait & gonflement des sols	1,1%
Inondation	10,9%
Submersions marines	1,2%

Impact financier des risques climatiques physiques sur la valorisation des actifs

Méthode de calcul

Le risque physique correspond à la dégradation matérielle constatée sur un actif immobilier après qu'un événement climatique extrême est survenu ainsi qu'aux coûts additionnels d'exploitation des bâtiments liés à la multiplication des vagues de chaleur.

Les coûts de dommages engendrés par chaque nouvel événement de chaque aléa sont déduits de distributions assurantielles (source : Catnat). Les coûts additionnels d'exploitation correspondent aux coûts de surconsommation tels que les surcoûts d'énergie pour climatiser les actifs lors des vagues de chaleur et le coût d'usure lié à l'endommagement accéléré des équipements

de climatisation en raison de leur sollicitation à plein régime lors des vagues de chaleur.

Les coûts de surconsommation énergétique calculés pour une vague de chaleur 5° au-dessus de la moyenne saisonnière sont de 35%.

Les coûts d'usure dépendent de l'état de l'équipement. Ils varient de -50 bps à -75 bps de la valeur de cet équipement par jour de vague de chaleur 5° au-dessus de la moyenne saisonnière.

Tous les coûts projetés sont actualisés au taux annuel de 4%.

Le risque physique correspond alors à la mise en relation de l'exposition et la sensibilité des actifs d'une part, des coûts de dommage et coûts additionnels d'exploitation d'autre part. Du fait de la dégradation des expositions résultant de l'utilisation de données plus prospectives et la hausse des coûts lié à la survenance de chaque événement, l'impact financier a sensiblement augmenté par rapport à celui de l'année précédente.

Le montant des coûts de dommage et les coûts additionnels d'exploitation liés aux risques climatiques physiques viendrait en diminution de la valeur des actifs des fonds de la manière suivante :

	Impact financier sur la valeur de actifs des fonds
Coûts cumulés jusqu'en 2030	-1,19%
Coûts cumulés jusqu'en 2050	-2,79%

Risques de transition liés au changement climatique

Les risques de transition liés au changement climatique correspondent à l'exposition du fonds aux évolutions induites par la transition écologique. Ces risques sont principalement liés à l'évolution des systèmes de taxation anti-pollution et de marchés carbonés plus contraignants qui entraîneraient une augmentation du prix de la tonne CO2 ou une obligation de réaliser des travaux de rénovation thermique. La Française REM estime différemment ces risques selon la typologie des actifs. Ces risques pourraient venir éroder la rentabilité financière du produit.

ACTIFS TERTIAIRES

La Française REM estime que le risque de transition pourrait se matérialiser via une taxation des émissions de CO2 qui seraient excédentaires par rapport aux plafonds d'émissions de trajectoire de décarbonation compatible avec les objectifs internationaux prévu par l'Accord de Paris.

La Française REM gère ce risque en :

- Se fixant un objectif d'alignement des émissions de CO2 avec une trajectoire de décarbonation 1,5° sur ses actifs poursuivant un objectif durable environnemental ;
- Se fixant des objectifs de réduction des consommations d'énergie conforme au dispositif éco-énergie tertiaire sur les actifs tertiaires de plus de 1 000m² ;
- Déployant des plans d'actions visant à réduire les émissions de CO2 sur les fonds

Impact financier du risque de transition sur le chiffre d'affaires net des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental

Périmètre analysé : 995 actifs correspondant à une surface totale de 4,0 millions de m², et une valeur totale de 20,0 Mds€

Méthode de calcul

Le Fonds estime l'impact financier de la création d'une taxe carbone qui s'appliquerait aux émissions de CO2 des actifs immobiliers, supérieures aux plafonds d'émissions composant les trajectoires de décarbonation du CRREM/SBTi. Ces plafonds ont été définis en collaboration avec SBTi afin de proposer une nouvelle norme mondiale, compatible avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

Pour estimer le risque de transition, La Française REM applique aux émissions supérieures aux trajectoires de décarbonation du CRREM une taxe carbone dont le prix augmente dans le temps de 113 € en 2023 à 914 € en 2050.

Le montant en euro a été calculé en convertissant le prix de tonnage de carbone en \$, issu de l'IAM REMIND-MAgPIE 3.0-4.4 (scenario Net Zero 2050), en euro, selon le taux de change de l'OC-DE pour l'année 2023.

En 2023, La Française REM vient imputer cette taxe carbone sur le chiffre d'affaires de ses actifs immobiliers. Dans le reporting de l'exercice 2022, le montant de la taxe carbone venait en diminution du résultat net comptable des fonds. Il est apparu que l'évolution de l'impact financier du risque de transition dépend plus de l'évolution du résultat net comptable – et donc d'éléments financiers sans lien avec l'exploitation des actifs immobiliers – plutôt que de la performance environnementale des actifs. **Cela constitue un changement de méthode.**

Pour permettre une meilleure lisibilité à nos investisseurs, nous avons reconstitué un historique de l'impact financier de la création d'une taxe carbone sur le chiffre d'affaires des actifs immobiliers :

	Impact financier de la création d'une taxe carbone sur le chiffre d'affaires des actifs immobiliers	
	31/12/2022	31/12/2023
En 2030	0,70%	0,30%
En 2040	4,60%	3,10%
En 2050	8,40%	5,80%

La diminution de l'impact financier du risque de transition sur les actifs immobiliers tertiaires s'explique par la réduction des émissions de CO2 sur notre portefeuille existant, ainsi que par l'entrée dans le périmètre d'analyse d'actifs plus vertueux, avec un chiffre d'affaires plus élevés. L'évolution du prix de la tonne de carbone est non significative sur un an.

ACTIFS RÉSIDENTIELS

La loi Climat et Résilience adoptée récemment a introduit plusieurs mesures visant à interdire, à terme, la location d'un logement considéré comme étant trop énergivore.

Il ne sera plus possible de mettre à la location :

- un logement ayant une étiquette énergétique G dès 2025
- un logement ayant une étiquette énergétique F en 2028
- un logement ayant une étiquette énergétique E en 2034

La Française REM prend des mesures pour réduire ce risque en :

- Se fixant une performance énergétique minimale à atteindre pour ses projets en phase de construction ;
- Effectuant des travaux de rénovation thermique sur les actifs en portefeuille.

Impact financier du risque de transition sur le résultat net des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable

Périmètre analysé : 668 actifs correspondant à une surface totale de 73 500 m², et une valeur totale de 416 M€

Pour estimer le risque de transition, La Française REM, applique aux actifs présentant une étiquette énergétique de leur DPE inférieure à D, des coûts de travaux de rénovation énergétique suivants :

- 1 000€/m² pour les actifs ayant un DPE F ou G
- 500€/m² pour les actifs ayant un DPE E

Pour calculer l'impact financier, La Française REM attribue aux actifs pour lesquels elle n'a pas collecté de DPE, un DPE G.

Le montant du coût des travaux viendrait en diminution de la valeur des actifs de la manière suivante :

	Impact financier sur la valeur des actifs des fonds	
	31/12/2022	31/12/2023
Coûts cumulés jusqu'au 31 décembre 2024	2,00%	1,30%
Coûts cumulés jusqu'au 31 décembre 2027	2,30%	1,90%
Coûts cumulés jusqu'au 31 décembre 2033	3,50%	3,40%

La diminution de l'impact financier du risque de transition sur les actifs immobiliers résidentiels s'explique par la forte réduction de la proportion des actifs ayant un DPE G. En 2022, 92 actifs viagers avaient un DPE G ou non valide. En 2023, seuls 21 actifs viagers avaient encore un DPE G ou non valide.

Les contrôles de 1^{er} niveau sont réalisés par l'équipe ESG : cette équipe intègre le respect des critères extra financiers dans les choix d'investissement au sein des comités d'investissement. Elle produit aussi l'ensemble des indicateurs ESG qui sont inclus dans les rapports précontractuels et périodiques (ex : PAI sur la consommation d'énergie primaire de chaque bien immobilier). Elle reçoit pour cela un support quantitatif de l'équipe d'ingénierie financière pour le calcul des risques physiques.

Le Risk Management effectue un contrôle des indicateurs ESG sur les risques physiques et de transition produits par les 2 équipes.

A ce titre, le Risk Management a rédigé des nouvelles sections décrivant l'intégration des critères extra-financiers dans le cadre de la politique des risques de LF REM. Les contrôles de 2nd niveau sont assurés par le contrôle interne et la conformité qui vérifient le respect des critères ESG et leur conformité au regard de la documentation juridique. En outre, des contrôles sont effectués par les équipes CCI sur l'organisation du dispositif ISR, le processus d'investissement, le suivi des contraintes ISR et les contrôles réalisés par le Risk Management.

04

INDICATEURS &

OB
JEC
TIFS

Afin d’accompagner résolument sa démarche de progrès et de montrer son engagement, le Groupe s’est fixé des objectifs et reporte sur des indicateurs qui leurs sont liés qu'ils concernent le groupe, les actifs financiers ou les actifs immobiliers.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

A – Alignement sur l’Accord de Paris

1 – NET ZERO ASSET MANAGER INITIATIVE

Net Zero LFAM	Indicateurs 2022	Indicateurs 2023	Objectifs 2025	Objectifs 2030
T° des portefeuilles Scope 1 & 2	2,04°	1,86°	1,8°	1,7°
T° des portefeuilles Scope 1, 2 & 3	2,56°	2,14°	2,08°	1,97°

Pour contribuer activement à la lutte contre le changement climatique, il est urgent d’agir et ce dès à présent et de s’assurer que l’exercice de notre métier nous place sur une trajectoire compatible avec l’Accord de Paris que le Groupe soutient.

A cet effet **La Française Asset Management** s’est engagé en 2021 dans la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMi) portée par diverses coalitions parmi lesquelles les PRI et le CDP dont nous sommes des membres actifs. L’alliance NZAMi a pour objectif d’assurer la transition des portefeuilles d’investissements vers une neutralité carbone d’ici 2050, déclinant l’Accord de Paris à l’univers de la finance, et visant à s’assurer que l’augmentation de la température globale ne dépasse pas 1,5°C. Cette initiative a la particularité de ne réunir que des sociétés de gestion qui donc, outre l’objectif de zéro émission carbone d’ici 2050, devront participer activement à la réduction de 50% des émissions carbone d’ici 2030 et réviser leurs objectifs intermédiaires tous les cinq ans. Elles devront également prendre en compte les Scope 1 et 2 dans les mesures d’émissions carbone de leurs portefeuilles, et le Scope 3 si possible, mettre en place une politique de vote et d’engagement dédiée, et créer des produits d’investissements en adéquation avec ces objectifs.

A ce titre LFAM a défini un objectif de réduction des émissions de CO2 en ligne avec l’Accord de Paris, détaillé en page 35 et validé par NZAMi : atteindre une température de 1,5°C à horizon 2040 pour les scopes 1 & 2, et de 1,75°C (Well-Below 2°C) d’ici 2040 pour scope 1, 2 & 3. LFAM a également défini des objectifs intermédiaires à 2025 et 2030. Les résultats à fin 2023 ont fait ressortir une baisse de la température Scope 1&2 et Scope 1&2&3 de -3% et -12% respectivement, à périmètre constant.

Calcul de température implicite pour un portefeuille immobilier

La Française REM, qui entend prendre sa part dans la lutte contre les dérèglements climatiques, a pris un engagement d’aligner, chaque année, les émissions moyennes de gaz à effet de serre des actifs qu’elle gère directement avec des trajectoires de décarbonation 1,5°.

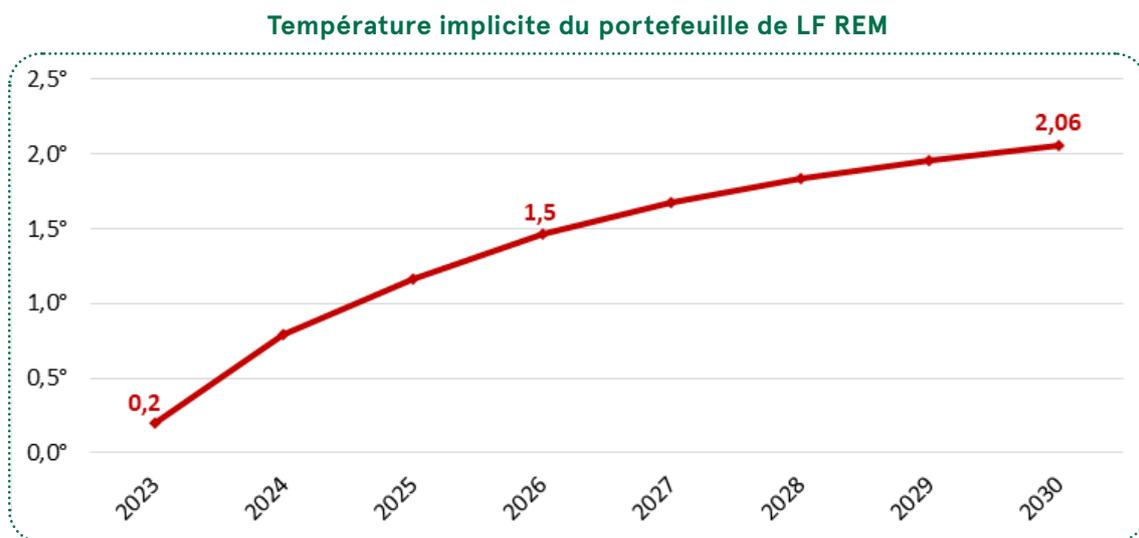
Quel indicateur choisir pour rendre compte de cet engagement ? Dans un premier temps, La Française REM a utilisé un indicateur d'intensité surfacique, en calculant l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie tous fluides, tous usages, parties privatives et communes, par m². Cet indicateur, s'il est adapté aux spécificités des actifs immobiliers, ne peut pas servir d'indicateur commun aux autres classes d'actifs (actions, obligations, private equity...). La Française REM développe donc un second indicateur fondé sur la température implicite de son portefeuille pour juger de son engagement.

Il n'existe pas d'approche établie pour déterminer la température d'un portefeuille immobilier. **La Française REM développe donc sa propre méthodologie. En 2023, la société de gestion a travaillé sur une première version de ce travail, appelée à être approfondie dans le temps pour mieux prendre en compte la complexité de la relation émissions de CO₂-réchauffement climatique.**

La Française REM a retenu les trajectoires de décarbonation définies par le CRREM, en partenariat avec SBTi. Ces trajectoires définissent des plafonds d'émissions annuelles pour contenir le réchauffement climatique à 1,5° et à 2°, par typologie d'actifs et par pays. La Française REM déduit de ces deux trajectoires des températures implicites pour chaque actif en retenant l'hypothèse d'une fonction linéaire entre émissions de CO₂ et réchauffement climatique. La nature de cette fonction sera révisée en 2024. A titre d'exemple, un actif qui aurait, pour une année donnée, des émissions de CO₂ comprises entre les plafonds 1,5° et 2° aurait, pour cette année, une température implicite comprise entre 1,5° et 2°.

La Française REM calcule une température implicite de ses actifs pour chaque année, jusqu'en 2030. Cette température reflète l'écart aux trajectoires définies par le CRREM. Dans la mesure où, en 2023, La Française REM n'utilise pas les projections des émissions futures de ses actifs, en raison du manque de données fiables pour calibrer les gains espérés en termes de réduction de consommations d'énergie, la température des actifs augmente dans le temps. En 2024, La Française REM travaillera à la fiabilisation de la mesure de l'impact des plans d'action de décarbonation, afin de les intégrer dans son indicateur de température pour les années postérieures à l'exercice en cours.

Les indicateurs de température de chaque actif sont ensuite agrégés au niveau des portefeuilles immobiliers, en les pondérant par leur surface.



Pour l'exercice 2023, la température implicite du portefeuille immobilier agrégée à horizon 2030 est de +2,1°. Le taux de couverture associé est de 71% de l'encours géré par LF REM.

Pour les actifs dont les émissions de CO2 sont calculées à partir de données réelles, **la température implicite agrégée à horizon 2030 est de +1,9°C**. Le taux de couverture associé est de 56% de l'encours géré par LF REM.

2 - ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE – ACTIFS IMMOBILIERS

La Française REM promeut ou contribue substantiellement à l'ODD n°13 « lutte contre les changements climatiques » sur 816 actifs représentant une surface totale de 3,4 millions de m², et une valeur totale de 18,6Mds€.

Un actif qui promeut l'ODD n°13 « lutte contre les changements climatiques » qui vise à lutter contre les changements climatiques et leur répercussion, est un actif pour lequel la société de gestion a collecté ou estimé (i) les données de consommations d'énergie, (ii) les émissions de gaz à effet de serre, et (iii) les données relatives au tri et traitement des déchets.

Un actif qui contribue significativement à l'ODD n°13 « lutte contre les changements climatiques » est un actif pour lequel un plan d'action a été déterminé afin d'aligner les émissions de gaz à effet de serre liées à son exploitation, avec une trajectoire de réchauffement à +1,5°.

L'indicateur de durabilité pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable environnemental des actifs poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental est double :

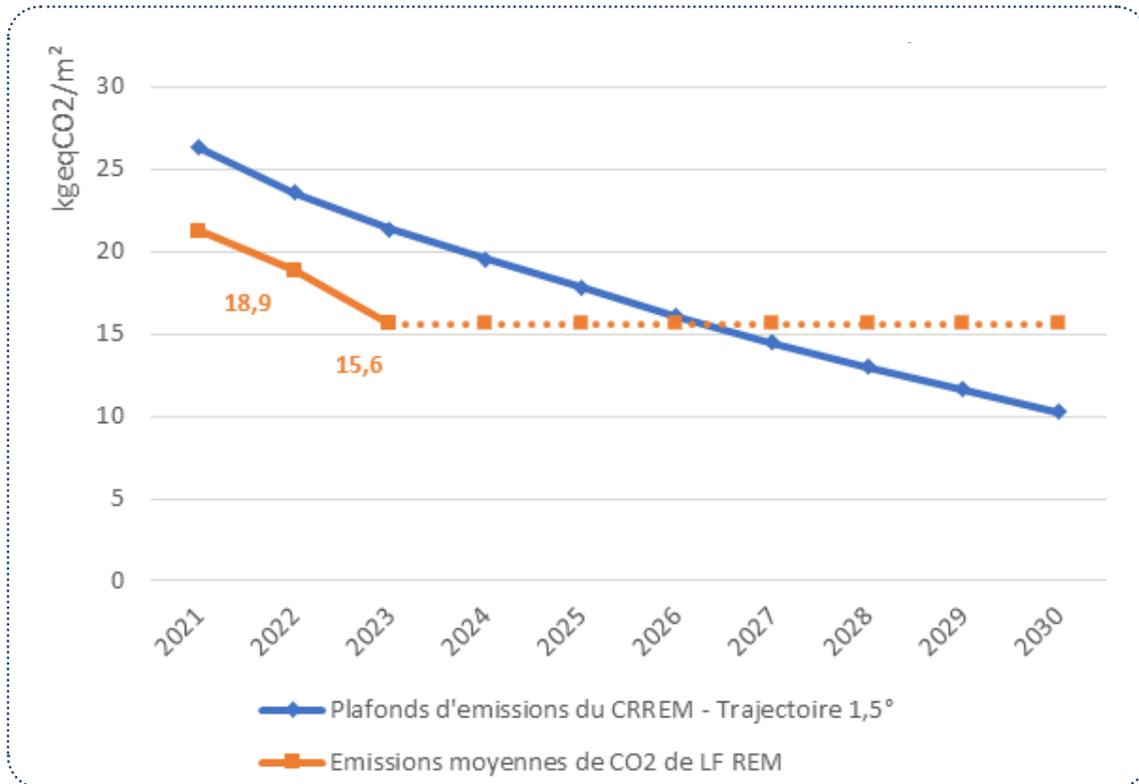
1 - Comparaison des émissions moyennes de CO2 des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental avec les plafonds d'émissions définis par le CRREM en utilisant les trajectoires 1,5° pour un portefeuille comparable

Pour l'exercice 2023, la performance environnementale des actifs immobiliers s'établissait à **15,6kgeqCO2/m²/an**, à comparer avec une valeur seuil du CREEM établie à 21,4kgeqCO2/m²/an pour un portefeuille comparable.

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir des consommations d'énergie tous fluides, tous usages, parties communes et parties privatives. La performance environnementale correspond à la moyenne des émissions de Gaz à Effet de Serre des actifs pondérée par leur surface. Les données nécessaires au calcul des performances énergétique et environnementale des actifs immobiliers peuvent être soit directement collectées, soit estimées à partir de données indirectes (cas des locataires n'ayant pas souhaité partager avec le propriétaire leurs données d'énergie et/ou des syndicats de copropriété ne remontant pas les données). Les incertitudes inhérentes au calcul de la performance environnementale résultent des différents niveaux de fiabilité des données.

	Couverture des consommations d'énergie	Niveau d'incertitude	Part des données de consommation d'énergie par niveau d'incertitude	
			31/12/2022	31/12/2023
Mesure directe (facture/compteur)	100% des parties communes 100% des parties privatives	0%	35,0%	41,9%
Donnée recalculée (extrapolation)	100% des parties communes Minimum de 33% des parties privatives	30%	9,7%	12,9%
Donnée approximative (DPE en cours de validité ou données fiabilisées de l'année N-1)	N.A.	50%	18,3%	20,9%
Donnée connue en ordre de grandeur (par référence à un benchmark)	N.A.	80%	37,0%	24,3%

Comparaison des émissions moyennes de LF REM avec une trajectoire de décarbonation 1,5°



Sur un an, les émissions moyennes de CO2 des actifs poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental ont diminué de 17%. Cette bonne performance provient de la progression de la fiabilisation des données, de la prise en compte des critères ESG dans nos politiques d'investissement et d'arbitrage, ainsi que de la mise en œuvre des plans d'actions par l'équipe d'Asset Management.

2 - Définition de plans d'action afin d'aligner les émissions de CO2 de chaque actif avec les plafonds d'émissions du CRREM, au plus tard en 2030

En 2023, des plans d'action existaient pour chaque actif afin d'aligner leurs émissions de gaz à effet de serre avec les plafonds du CRREM, au plus tard en 2030. La société de gestion a fait appel à un bureau d'étude environnemental externe pour définir ces plans d'action, qui sont revus et mis en œuvre par les Assets Managers, en collaboration avec l'équipe technique, dans un calendrier qui respecte les cycles de vie naturels de l'actif.

Pour atteindre ses objectifs, La Française REM mène une politique de réduction des émissions de GES de manière systématique en mobilisant l'ensemble des parties prenantes. En 2023, la société de gestion a notamment renforcé ses équipes en recrutant un responsable technique ESG, qui coordonne l'ensemble des plans d'actions pour réduire les consommations énergétiques, et un responsable immobilier ISR, chargé de coordonner les actions relatives à la mobilisation de nos locataires.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre peut être atteinte en prenant des mesures visant à réduire les consommations d'énergie de l'actif ainsi qu'en décarbonant les sources d'énergie.

Réduction des consommations d'énergie

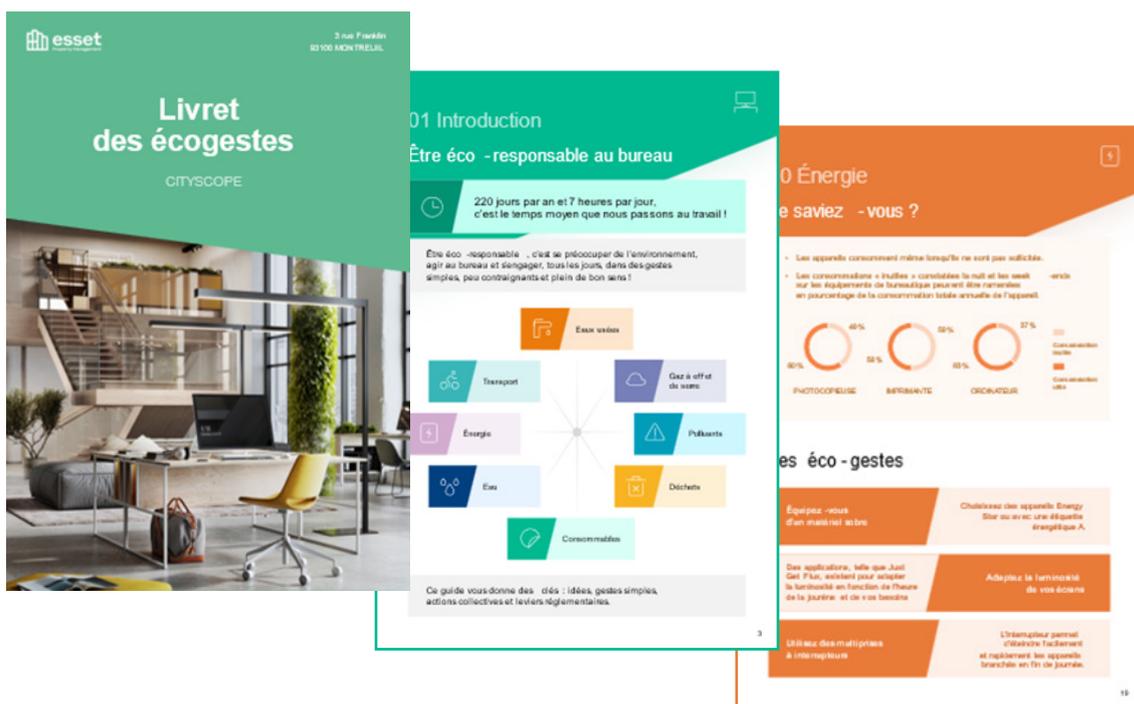
Pour pouvoir agir efficacement, il convient de mesurer de manière fiable les consommations d'énergie des actifs. En 2023, La Française REM a renouvelé son partenariat avec Deepki, une plateforme informatique, qui lui permet de collecter, ordonner et fiabiliser les données de consommation d'énergie (tous fluides, tous usages, parties privatives et parties communes) de ses bâtiments. La collaboration étroite entre notre partenaire, nos Property Managers, nos Asset Managers et nos locataires a permis de faire évoluer la collecte de données réelles de 35% à 42%.

Sur les actifs les plus énergivores, La Française REM a noué un partenariat avec IQSpot pour installer des compteurs connectés sur nos bâtiments, afin d'avoir une compréhension plus fine des consommations par usage et/ou par lot et d'être alerté en cas de dérive des consommations. Cette solution permet une gestion optimisée des consommations d'énergie de notre patrimoine en exploitation. En 2023, 16% d'économies d'énergie ont été réalisées par rapport à 2022 sur le parc équipé avant 2022.

En 2023, La Française REM a participé au concours CUBE FLEX, un challenge national qui vise à accélérer la flexibilisation électrique des bâtiments tertiaires, levier important pour gérer l'équilibre du système électrique. Cette participation nous a permis de mener un test « en situation réelle » des engagements que nous avons pris lors de notre adhésion à la charte Ecowatt. Grâce à une gestion très fine des systèmes techniques, et aux efforts combinés de La Française REM, des locataires et de notre partenaire AVELTYS, nous avons pu réaliser une réduction allant jusqu'à 43 % de la consommation d'électricité de notre bâtiment test sur certaines heures de pointe. Ces bons résultats ont permis à notre immeuble d'être primé trois fois.

La Française REM adapte ses plans d'action aux spécificités de chaque typologie d'actifs. Elle a déployé sur son patrimoine les actions suivantes :

- Comité de suivi avec les PM afin de s'assurer du bon avancement des plans d'action définis
- Diffusion des bonnes pratiques de gestion et de maintenance
- Sensibilisation des locataires, notamment dans le cadre de l'adhésion de la société de gestion à la Charte Ecowatt
- Certification des immeubles en exploitation
- Tenue de comités verts
- Modération des réduits de nuit
- Modération des consignes de chauffage l'hiver et de rafraîchissement l'été, et adaptation selon l'occupation des locaux
- Limitation du renouvellement d'air en dehors de la période d'occupation des locaux
- Révision des réglages de la GTB tous les 6 mois
- Généralisation de l'éclairage LED et les détecteurs de présence
- Mise en place de programmes horaires dans les circulations et les plateaux de bureaux
- Diffusion de guides de bonnes pratiques



Ces actions permettent à La Française REM de se conformer au dispositif éco-énergie tertiaire, qui vise une réduction des consommations d'énergie de 40% d'ici 2030 ou l'atteinte de seuils définis par décret. En 2023, dans le cadre du dispositif éco-énergie tertiaire, la société de gestion a déclaré 100% de ses EFA, et a déclaré les consommations d'énergie des EFA nous ayant donné mandat pour le faire.

Décarbonation des sources d'énergie

La Française REM s'est engagée à modifier l'ensemble des contrats d'électricité maîtrisés par la société de gestion pour sécuriser un approvisionnement de source renouvelable. Toutefois, pour les contrats dont le passage en énergie renouvelable entraînerait un surcoût démesuré par rapport aux coûts de l'énergie du contrat en cours, la société de gestion attendra la fin du contrat en cours avant de sécuriser un approvisionnement en électricité d'origine renouvelable. Ce passage en énergie renouvelable sera effectif au plus tard au 31 décembre 2025. De plus, elle sensibilise ses locataires sur l'intérêt de recourir à des contrats d'électricité de source renouvelable : réduction significative des émissions de gaz à effet de serre pour un surcoût modeste.

Par ailleurs, La Française REM a analysé la possibilité d'implanter des solutions de production d'énergie renouvelable sur les actifs du Fonds, en étudiant notamment la possibilité d'installer des ombrières photovoltaïques sur les parkings extérieurs d'une surface de plus de 1 500 m².

3 – ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – ACTIFS IMMOBILIERS

Les actifs immobiliers, conçus pour être exploités sur plusieurs dizaines d'années, sont particulièrement exposés à l'évolution des aléas climatiques. Du fait du changement climatique, les projections indiquent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes, susceptibles d'occasionner des dommages aux actifs du fonds et/ou d'impacter leur occupation. Ces événements extrêmes pourraient venir affecter la valorisation des actifs des fonds. L'impact financier peut être d'ordre physique (dommage sur la structure du bâtiment) ou fonctionnel (augmentation des coûts d'exploitation).

L'enjeu pour La Française REM est de pouvoir estimer la vulnérabilité des actifs aux risques climatiques les plus significatifs attendus en Europe afin de pouvoir les intégrer aux processus d'investissement et de gestion des actifs. Pour ce faire, La Française REM a retenu l'outil R4RE (Resilience for Real Estate) développé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

L'objectif est d'évaluer la vulnérabilité aux principaux risques climatiques physiques de 75% des actifs immobiliers gérés directement par La Française REM d'ici 2030.

Au 31 décembre 2023, 1 451 actifs correspondant à une surface totale de 4,1 millions de m² et une valeur totale de 17,4 Mds€ avaient fait l'objet d'une analyse de leur vulnérabilité aux risques climatiques physiques. Cela correspond à 62% des actifs gérés directement par La Française REM.

En 2022, 100% des acquisitions et 100% des actifs gérés directement par La Française REM détenus par des fonds classés en article 8 ou 9 au regard de SFDR ont fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité aux risques climatiques physiques.



B - Formation à l'investissement durable

Thème	Objectifs 2023	Indicateurs 2023	Objectifs 2024
Formation interne à l'Investissement Durable	11 modules de formation à l'ID	10 modules réalisés	10 modules
Certifications	Certifications AMF-ESG pour les collaborateurs, alternants et stagiaires	69	Certifications AMF-ESG
Fresque du Climat	Initier les Fresques du Climat animées par les collaborateurs et pour les collaborateurs	5 ateliers et 56 participants	Tous les collaborateurs formés à fin 2025 ; 2 ateliers par mois hors vacances scolaires

Pour faire de chacun des collaborateurs du Groupe des acteurs de l'investissement durable, le groupe La Française a choisi de déployer un programme de formation pour l'ensemble de ses collaborateurs, en français et en anglais. Ce programme décliné depuis 2021, composé de modules de 30 minutes en moyenne est dispensé par les experts internes des domaines abordés et pour la 1^{ère} fois en 2023 la participation dans certains cas d'intervenants extérieurs.

Dans la poursuite du parcours de 2021, la Direction Recherche & ISR Immobilier de La Française a été sollicitée pour préparer et animer en 2023 un programme qui a porté sur le positionnement de la gamme des fonds La Française Real Estate Managers au regard des réglementations SFDR, taxonomie, DEET et de notre engagement à la Net Zero Initiative.

Le Groupe a souhaité poursuivre la formation et la sensibilisation de ses collaborateurs à l'investissement durable et à la RSE en reconduisant ces actions en 2024. Par ailleurs, depuis 2023, le Groupe organise l'atelier de la "Fresque du Climat" pour sensibiliser plus encore l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques.

Enfin, le Groupe a organisé une action de sensibilisation pour les administrateurs de son Conseil de Surveillance aux enjeux clés de la finance durable pour La Française et aux risques et opportunités associés, à la fois sur les plans opérationnels et réglementaires. Il a fait pour cela appel à un consultant externe pour initier un cycle que le Groupe souhaiterait annuel.



C - Égalité femmes - hommes

Thème	Objectifs 2023	Indicateurs 2023	Objectifs 2024
Développer la place femmes dans le Groupe	Programme mentoring Furth'Her	29 femmes accompagnées depuis 2020	Continuer le programme Furth'Her
Index égalité professionnelle Femmes-Hommes	Score minimum de 85	88	Score minimum 85
Place des femmes dans le management - loi Rixain			40% femmes dans les principaux comités de gouvernance en 2026

L'Index égalité professionnelle Femmes-Hommes vise à faire un état des lieux de l'égalité professionnelle Femmes – Hommes. Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet, de manière visible et lisible, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

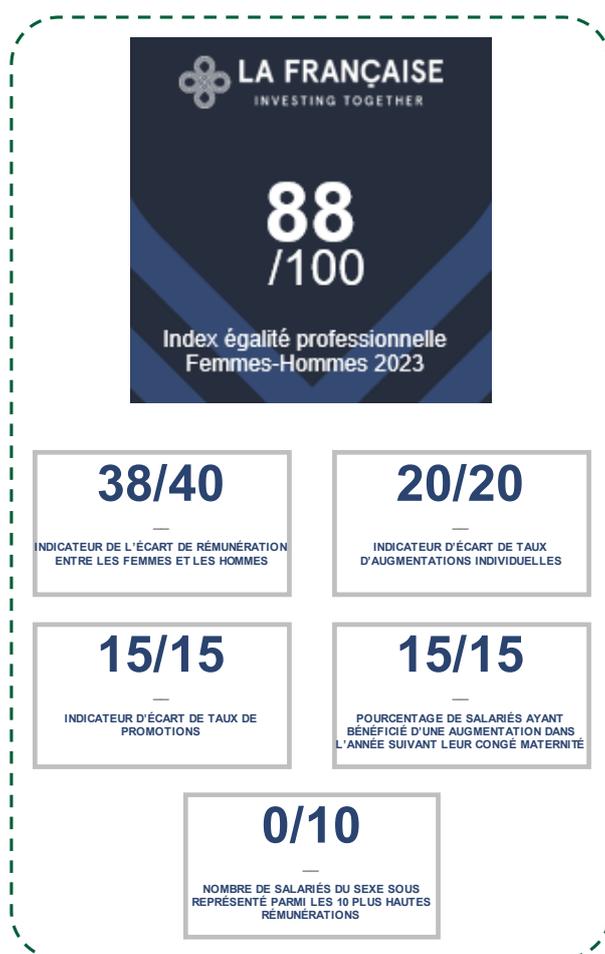
La Française obtient un score global de 88 points sur 100 pour l'année 2022 à l'index égalité professionnelle Femmes-Hommes. Le Groupe obtient des scores positifs sur 4 des 5 indicateurs clés qui composent cet index : l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, qui se réduit légèrement cette année et permet une hausse du score, l'écart de taux d'augmentations individuelles, l'écart de taux de promotion et le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur congé maternité.

L'indicateur du nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations reste un axe d'amélioration majeur pour le Groupe. Afin qu'il évolue positivement, la Fran-

çaise a lancé fin 2020 l'initiative « Further » qui favorise l'évolution des femmes au sein du Groupe notamment à travers son programme de mentoring interne ayant permis d'accompagner pendant 1 an 29 femmes au sein du Groupe depuis son lancement.

Par ailleurs, dans le cadre de notre **accord égalité professionnelle et qualité de vie au travail**, **30 mesures ont été prises en faveur de la qualité de vie au travail** dont 19 autour de la parentalité/maternité.

La Française s'est également engagée à travers la signature de la charte d'engagement en faveur de la parité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans les entreprises et les organisations du secteur immobilier.



Les engagements à venir en matière de recrutement, de rémunération, d'évolution professionnelle et de qualité de vie au travail :

- Assurer, dans le cadre des processus de recrutement externe, la présence de candidatures des deux sexes quel que soit le mode de recrutement et la typologie de contrat (CDI, CDD, contrat d'alternance ou stage)
- Diffuser notre charte du recrutement auprès de tous les acteurs internes et externes du recrutement avec lesquels nous travaillons ; déployer auprès des managers des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques du recrutement et à la non-discrimination

- Atteindre chaque année un score minimal de 85 points à l'index égalité professionnelle
- Promouvoir une représentation équilibrée H/F au sein des principaux comités qui constituent la gouvernance des sociétés du Groupe avec un taux minimum de représentation des femmes de 40% d'ici à fin 2026 soit 10 points de plus que les obligations fixées par la loi Rixain
- Poursuivre l'ensemble des actions issues de l'initiative Further tant en interne qu'en externe

D – Politique de vote – Actifs Financiers

Thème	Objectifs 2023	Indicateurs 2023	Objectifs 2024
Participation aux AG	Proche 100%	95,3%	Proche de 100%
Développer nos propres positions en matière de vote	Etendre politique vote spécifique	Politique étendue sur le climat et exigence de critères ESG dans la rémunération variable	Inclure dans la mesure du possible des éléments sur la biodiversité
S'exprimer face au management	% de votes contre la recommandation du management	31,4%	% de votes contre la recommandation du management

En 2023, La Française AM et La Française SAM se sont prononcées lors de 95,3% des Assemblées générales et sur 93,8% des résolutions présentées, en ligne avec notre objectif de nous rapprocher des 100% de vote aux Assemblées Générales (AG).

Globalement, le pourcentage de résolutions, qu'elles soient issues du management ou des actionnaires, sur lesquelles **La Française AM/La Française SAM ont voté contre la recommandation du management est de 31,4%, en légère hausse par rapport à 2022**. Plus précisément, parmi les résolutions présentées par les actionnaires, certes peu nombreuses en proportion, ce pourcentage de vote contre le management s'est élevé à 55%. Enfin, au cours de 415 AG soit près de 79% d'entre elles, La Française AM/La Française SAM se sont exprimés à au moins une reprise contre une des résolutions présentées au vote. Un rapport sur la politique de vote est [disponible ici](#) ainsi que l'ensemble de nos votes sur les trois dernières années [ici](#).

La Française AM/La Française SAM n'ont pas participé au dépôt de résolutions en général, ni en particulier sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour la saison de vote 2024, notre objectif de participation aux Assemblées Générales le plus proche possible des 100% reste le même. Nous nous engageons également à revoir individuellement toutes les résolutions portant sur le climat ('say on climate') et à documenter nos prises de position sur ces résolutions.

E - Taxonomie

1 - ACTIFS FINANCIERS

Le pourcentage d'**activité éligible pondéré** des actifs ressort à **10,2%** (taux de couverture de 47%) pour les actifs financiers sur la base des données obtenues auprès de notre fournisseur de données externe (ISS).

Le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie dans les fonds était de 2,6% du chiffre d'affaires et 3,7% des dépenses d'investissement (capex) à fin 2023. Ce pourcentage sera ajusté lorsque les modalités de calcul de l'alignement seront clarifiées et lorsque les entreprises reporteront sur ces chiffres. La disponibilité de données fiables devrait largement évoluer au cours de l'année 2025 (sur les données 2024).

2 - ACTIFS IMMOBILIERS

Les actifs immobiliers livrés au 31/12/2023 sont éligibles à Taxonomie. Cependant, en raison de processus de remontées de données encore imparfaits pour les actifs des fonds des sociétés de gestion externes, La Française REM inclut dans son pourcentage d'activité éligible à Taxonomie, pour l'exercice 2023, les seuls actifs immobiliers livrés au 31/12/2022 qu'elle gère directement.

En 2023, 94,0% des encours totaux de La Française REM étaient éligibles à Taxonomie.

Pour calculer l'alignement à Taxonomie, La Française REM utilise l'indicateur Market Value, moins volatile que les indicateurs Chiffes d'Affaires, Capex ou Opex.

En 2023, 14,3% des encours totaux de La Française REM étaient alignés à Taxonomie, ce qui correspond à 15,2% des actifs éligibles à Taxonomie.

En 2023, La Française REM a calculé l'alignement à Taxonomie du Chiffre d'Affaires de l'ensemble des actifs qu'elle gère directement. Sur cet exercice, 18,6% de son Chiffre d'Affaires était aligné à Taxonomie en utilisant l'indicateur Chiffre d'Affaires

En 2023, La Française REM n'a pas été en mesure de calculer l'alignement à Taxonomie de ses Capex.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



F - Politique d'exclusion du Groupe

Thème	Objectifs 2024
Politique exclusion Charbon	Renforcer les critères sur le charbon
Exclusion Energies fossiles non conventionnelles	Renforcer les seuils en matière d'énergies fossiles non conventionnelles
Politique relative à la déforestation	Intégrer la déforestation à notre politique d'exclusion

Le respect de l'Accord de Paris est un objectif crucial. Il implique que tous les secteurs participent mais requiert une transition importante pour certains d'entre eux que nous accompagnons notamment via notre gamme Carbon Impact. Cependant certaines activités ne sont plus compatibles avec la limitation du réchauffement à 2° ou à moins de 2°C et doivent clairement stopper leurs activités le plus tôt possible pour autant que des alternatives existent. C'est le cas du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles. Une nouvelle politique d'exclusion sera publié en 2024, qui renforcera les seuils d'exclusion des énergies fossiles non conventionnelles.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur une politique d'exclusion en lien avec la problématique de la déforestation et dans l'esprit de la politique sectorielle adoptée en la matière par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



1 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DANS LES ACTIFS FINANCIERS

Thème	Objectifs 2023	Indicateurs	Objectifs 2024
Stratégie Capital Naturel			Publier une Politique Biodiversité
Indicateurs	Publier une empreinte biodiversité	Empreinte biodiversité 2 713 km ² .MSA Couverture de 63%	Publier des objectifs biodiversité

Grâce à la donnée collectée auprès de notre fournisseur de données nous avons pu effectuer une mesure de l'empreinte de biodiversité de nos portefeuilles d'actifs financiers transparisés. Pour l'exercice 2023, nous avons pu couvrir 63% de nos actifs et notre empreinte s'élève à -2,713km².MSA.

La décomposition de cette empreinte montre qu'une très grande partie d'entre elle soit 80% provient de notre exposition au secteur financier. En effet, les grandes banques par leur activité de financement de l'immobilier ou des prêts à la consommation (qui vont eux-mêmes se traduire par de la consommation alimentaire) ont une forte empreinte liée au changement d'utilisation des sols. L'empreinte des banques en elle-même n'a pas changé significativement, simplement les pondérations du portefeuille global ont varié vers plus d'exposition au secteur financier en 2023.

En termes d'objectifs, nous avons atteint notre objectif de publication de notre empreinte de biodiversité sur l'exercice 2022. Cependant, nous souhaitons aller plus loin dans l'analyse de nos leviers de réduction de cette empreinte en 2024 en augmentant le dialogue avec nos entreprises investies pour affiner notre compréhension des efforts qu'elles fournissent pour améliorer leur impact. Nous publierons également une politique de biodiversité. Si les conditions de marché sont favorables nous nous emploierons de plus à encourager un lancement de produit avec une approche d'investissement sur le capital naturel. Et enfin nous souhaitons définir des objectifs en mien avec la biodiversité courant 2024.

2 – PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DANS LES ACTIFS IMMOBILIERS

A la différence du climat pour lequel il existe de nombreux outils et références chiffrés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le sujet de la biodiversité souffre encore d'un manque d'indicateurs quantitatifs et mesurables communs. En dépit de ces difficultés, La Française REM a structuré sa stratégie de préservation de la biodiversité autour des **trois** indicateurs suivants :

1 – Part des projets neufs construits sur des terres remarquables en termes de biodiversité pour mesurer les pressions sur la biodiversité

La Française REM a pour objectif d'exclure tout projet de construction neuve sur des terres remarquables en termes de biodiversité, tels que définies par les DNSH du règlement taxonomie pour l'activité 7-1 « Construction de bâtiments neufs ».

Pour rendre compte de son objectif de maîtrise des pressions sur la biodiversité, La Française REM calcule la part des projets neufs construits sur des terres remarquables en termes de biodiversité. En 2023, **aucun projet** de construction acquis par La Française REM n'était situé sur des terres remarquables en termes de biodiversité.

2 – Part des espaces verts gérés de manière durable pour mesurer la protection de la biodiversité

Afin de favoriser le développement de la biodiversité, la Française REM a pour objectif de gérer ses espaces verts en suivant les principes de la gestion écologique. **La gestion durable des espaces verts consiste à mettre en œuvre des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.** Elle consiste à faire un compromis entre la gestion relativement stricte et contrainte des espaces verts et la gestion naturaliste des réserves, orientée vers une protection du milieu naturel. L'objectif est d'appliquer des modes de gestion différents selon la typologie des espaces, le rendu souhaité et leurs usages et de faire de l'espace vert un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers.

Pour y parvenir, **La Française REM a rédigé une Charte de Gestion Durable des Espaces Verts** qui permet d'encadrer le changement des pratiques de gestion des mainteneurs d'espaces verts. Cette charte s'articule autour de quatre thèmes : (i) la préservation de la faune et de la flore locale, (ii) la gestion zéro-phyto, (iii) la maîtrise des consommations d'eau et (iv) la revalorisation des déchets verts.

Pour rendre compte de son objectif de protection de la biodiversité, La Française REM calcule la part de ses espaces verts gérés de manière durable.

En 2023, 274 actifs immobiliers comportaient des espaces verts gérés directement par La Française REM (37% du portefeuille). Ce pourcentage n'inclut pas les espaces verts gérés directement par les locataires. Au sein des espaces verts gérés directement par La Française REM, 69% des espaces verts étaient gérés de manière durable. Notre objectif de gestion durable de 100% de nos espaces verts se heurte à des lenteurs et à des difficultés dans la collecte des adhésions des mainteneurs de nos espaces verts à la charte de La Française REM.

3 – Calcul du Coefficient de Biotope par Surface (CBS) des projets de construction/restructuration pour mesurer la restauration de la biodiversité

En phase d'exploitation, les bâtiments implantés exercent une pression sur les écosystèmes en tant qu'infrastructures inertes et fragmentées. La Française REM vise à favoriser les continuités écologiques en faisant progresser la végétalisation des projets de restructuration im-

mobilière et en végétalisant autant que faire se peut ses projets de construction. Elle se fixe pour objectif de faire progresser le CBS des projets en construction à un niveau supérieur à 0,3 et de faire progresser le CBS des projets restructurés à un niveau supérieur à celui existant avant les travaux de restructuration.

Pour rendre compte de son objectif de restauration de la biodiversité, La Française REM calcule le coefficient de Biotope par Surface de l'ensemble de ses projets en phase de construction ou de restructuration.

En 2023, La Française REM a acquis 14 projets en VEFA. Le CBS moyen⁽¹⁾ de ces projets non livrés au moment de l'acquisition était de 0,32.

En 2023, La Française REM a sélectionné l'outil BIODI-Bat, un outil cartographique d'aide à la décision développé par l'OID. Cet outil permet d'intégrer les enjeux liés à la biodiversité et d'aborder la complexité du vivant, en fournissant une analyse à plusieurs niveaux :

La sensibilité écologique d'un site selon l'état de la biodiversité et les pressions

Le potentiel d'accueil de biodiversité d'un bâtiment existant

Cet outil permettra de reporter un indicateur relatif à la préservation de la faune. En 2024, La Française REM a pour objectif de tester cet outil sur au moins un fonds.

(1) Le CBS moyen est calculé en pondérant le CBS des actifs par leur surface



05

A
N
N
E
X
E
S

Annexe 1 : Éléments spécifiques à NewAlpha Asset Management

New Alpha Asset Management, désignée dans ce rapport par NewAlpha AM, est une société de gestion spécialisée dans la recherche, le conseil et la gestion de portefeuilles, qui propose et met en œuvre des solutions d'investissement répondant aux besoins de clients institutionnels. Nos capacités de recherche couvrent les classes d'actifs traditionnelles et les investissements alternatifs. Au 31 décembre 2023, NewAlpha AM gère et conseille plus de 3,1 milliards d'euros.

Les informations exposées dans le présent rapport concernent l'ensemble des fonds gérés par NewAlpha AM.

1 - DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

Notre démarche

A travers ses différentes lignes métiers, NewAlpha AM accorde de l'importance à la croissance à long-terme, au partage de la création de valeur et à la poursuite des transitions nécessaires associées au changement climatique et aux défis sociaux qu'elles impliquent. NewAlpha AM est convaincue que les critères extra-financiers sont des leviers durables de création de valeur qui participent à la transformation durable des TPE et PME en Entreprises de Taille Intermédiaire. La démarche responsable de NewAlpha AM a été formalisée dans sa Politique Durable, disponible sur son site internet⁽¹⁾.

Dans le cadre de ses activités de gestion indirecte (sélection et investissement dans des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion externes), New Alpha AM intègre des critères ESG dans ses processus de gestion et s'engage auprès de ses partenaires pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et aux attentes des investisseurs institutionnels en la matière. Les investisseurs sont informés annuellement des évolutions des pratiques ESG des gérants sous-jacents.

Pour ce qui concerne son activité de Private Equity, NewAlpha AM accompagne les entreprises en portefeuille pour mettre en place une politique RSE ambitieuse et adaptée à leur stade de maturité.

En 2023, aucun nouveau fonds n'a été lancé. Les deux fonds SFDR Article 8 de NewAlpha AM, Emergence Europe et Emergence Techs for Good, représentaient 11% des encours totaux de la société au 31/12/2023.

Notre méthodologie

Pour l'activité de multigestion, l'intégration des critères extra-financiers a été conçue en 2019 et est appliquée en interne depuis.

Au début de la phase de pré-investissement, les fonds considérés doivent remplir un questionnaire ESG détaillé. Les réponses sont associées à une analyse détaillée de toutes les politiques et

(1) <https://www.newalpha.com/wp-content/uploads/2024/04/Sustainability-Policy-1.pdf>

de tous les rapports ESG, ainsi qu'à une réunion avec les gestionnaires de portefeuille, afin d'établir un ESG Scorecard.

Ce système de notation interne est appliqué à deux niveaux : la société de gestion et la stratégie d'investissement. Au total, 20 critères généraux sont utilisés, à la fois qualitatifs et quantitatifs, chacun couvrant plusieurs indicateurs clés de performance. Des thèmes spécifiques E, S et G sont couverts, tels que la parité hommes-femmes des équipes de gestion, l'empreinte carbone du fonds par rapport à ses pairs, l'alignement sur l'Accord de Paris, l'obtention ou non de labels ESG par les fonds, les pratiques de vote et d'engagement, la participation à des coalitions et initiatives ESG, etc.

Après l'investissement, les fonds sont invités à remplir un questionnaire ESG annuel et à rendre compte de leurs progrès. Les ESG Scorecards seront ensuite mises à jour. Cela permet à NewAlpha AM de suivre les progrès ESG des investissements sous-jacents et de mettre en évidence les domaines susceptibles d'être améliorés. La méthodologie détaillée est disponible sur demande.

Pour l'activité Private Equity, la méthodologie a été développée avec Ethifinance. Une évaluation de la performance des fonds et de leurs participations sur les enjeux ESG est réalisée annuellement. Elle s'appuie sur les réponses de chaque participation au questionnaire ESG fondé sur un référentiel co-construit avec EthiFinance. Chaque société obtient une note Environnementale, Sociale et de Gouvernance, ainsi qu'une note globale agrégée entre 0 et 100.

Moyens utilisés pour informer les clients

Pour la multigestion, une fois la revue extra-financière annuelle effectuée, les résultats sont présentés aux investisseurs institutionnels lors des comités d'investissement. Ce reporting extra-financier repose notamment sur la mise à jour des ESG Scorecards, et sur une appréciation globale des progrès réalisés par les sociétés de gestion sélectionnées dans leurs pratiques d'investissement responsable, ainsi que les domaines dans lesquels NewAlpha AM considère qu'il y a place à l'amélioration.

Pour les fonds de capital investissement, la performance ESG du portefeuille des entreprises est suivie annuellement sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Le reporting annuel ESG, complété par toutes les entreprises dont NewAlpha FinTech est actionnaire, est partagé avec les investisseurs.

Adhésion à des initiatives

NewAlpha AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU depuis 2017. Cet engagement souligne l'importance que nous accordons à la croissance à long terme, au partage de la création de valeur dans un cadre tracé par une gouvernance et une transparence du meilleur niveau.

En tant que membre des PRI, nous avons participé au groupe de travail Hedge Fund Footprint Allocation en 2023.

2 - MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ

En 2023, NewAlpha AM a fait le choix de renforcer ses ressources avec le recrutement d'une analyste ESG supplémentaire pour appliquer les processus, approfondit la recherche ESG et produit les rapports extra-financiers. L'équipe est donc composée d'une personne qui travaille à temps plein sur l'ESG, soutenue par deux personnes à 50 %. Les trois collaborateurs ont passé l'examen AMF Finance Durable au cours de l'année et ont participé à l'atelier La Fresque du Climat.

En outre, les sujets ESG sont intégrés dans chaque métier, et les équipes d'investissement sont directement responsables de l'analyse et du suivi extra-financier des entreprises et fonds investis. Au cours de l'année, l'ensemble des équipes d'investissement et relations clients ont reçu des formations internes sur l'analyse ESG et la réglementation pertinente (SFDR, Taxonomie, etc.).

Pour l'activité de multigestion, la recherche ESG s'appuie sur les fournisseurs de données Sustainalytics (MorningStar) et Bloomberg. En outre, d'autres sources de données ESG « open data » sont utilisées, comme SBTi, CDP et Urgewald.

NewAlpha AM ne communique pas de budget relatif aux fournisseurs de données extra-financières car les principaux fournisseurs, Morningstar et Bloomberg, sont utilisés à la fois pour des données financières et extra-financières.

Pour l'activité de Private Equity, NewAlpha a un partenariat avec Ethifinance, qui établit un rapport annuel avec des scores ESG au niveau des fonds d'investissement et pour chaque participation.

3 - DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

Instances de pilotage et surveillance

Pour superviser le déploiement de l'investissement responsable au sein de ses activités, NewAlpha AM a créé au début de l'année 2021 un comité ESG. Dirigé par Benoît Donnen, responsable ESG de NewAlpha AM, ce comité est composé des principales parties prenantes de l'entité : son Président, son Directeur Général, et des représentants de chaque ligne métier. Ce comité se réunit quatre fois par an pour suivre les avancées des démarches responsables, en interne comme en externe, et fixer les nouveaux objectifs en matière de stratégie climatique et responsable. Toutes les décisions prises sont communiquées à tous les employés après chaque comité. Le Président et le Directeur Général ont participé aux formations ESG qui ont eu lieu au cours de l'année.

Politique rémunération

NewAlpha AM intègre des critères ESG dans sa politique de rémunération, comme le respect des politiques ESG, la contribution aux rapports et aux questionnaires ESG, et la diffusion des principes de gestion ESG en interne et en externe. Cette approche vise à aligner les pratiques de rémunération de la société avec ses engagements en matière d'investissement responsable.

4 - STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

L'engagement fait partie intégrante de notre démarche responsable et s'applique à toutes les stratégies, mais le degré d'engagement peut varier d'une stratégie à l'autre.

Politique de vote

NewAlpha AM se conforme à sa politique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion et en rend compte dans le rapport annuel du fonds concerné⁽²⁾.

Pour la multigestion, les stratégies de fonds de fonds n'offrent pas la possibilité de voter aux Assemblées Générales. Cependant, pour la multigestion actions, NewAlpha AM demande aux sociétés de gestion investies d'avoir une politique de vote cohérente avec leurs stratégies d'investissement socialement responsable (ISR).

(2) <https://www.newalpha.com/wp-content/uploads/2022/03/NewAlpha-Politique-de-droits-de-vote-October-2021.pdf>

Pour les fonds de Private Equity, NewAlpha AM peut nommer des mandataires sociaux, administrateurs, membres du directoire ou du conseil de surveillance, censeurs ou membres de comité des investisseurs ou à toute position équivalente dans les sociétés sous-jacentes investies.

La Société de gestion peut également nommer des tiers qu'elle choisit à ces postes. NewAlpha rend compte aux Investisseurs dans le rapport annuel de l'exercice concerné de toutes les nominations effectuées à ce titre ainsi que des droits de vote exercés dans les assemblées générales des sociétés du portefeuille et au sein des conseils de surveillance des sociétés susmentionnées.

Politique de dialogue et d'engagement :

Dans le cadre de l'activité de multigestion, l'engagement est un élément clé de la démarche responsable de NewAlpha. La société s'engage avec les sociétés de gestion investies pour :

- Analyser les pratiques ESG et identifier des axes de progression,
- Les sensibiliser aux évolutions réglementaires en matière de finance durable
- Et les inciter à engager les sociétés en portefeuille en direct mais aussi au travers de coalitions et initiatives de collaboration (comme la signature des PRI, UNGC, TNFD, participation dans des groupes de travail et dans les campagnes d'engagement collectives, etc.).

Dans le cadre de son activité de Private Equity, NewAlpha s'engage à :

- Réaliser des Due Diligences ESG en phase d'acquisition (associées à l'élaboration d'un plan de progression ESG en coordination avec la direction de l'entreprise)
- Mettre en place avec la direction de l'entreprise, une politique RSE au sein des entreprises dont NewAlpha AM est actionnaire via ses fonds de Private Equity.

Bilan de la stratégie d'engagement

	Sociétés engagées	Thématiques abordées
Multigestion Actions	14	- Renforcement de la politique d'exclusion - Suivi des évolutions réglementaires (classification article 8 ou 9, rapports SFDR) - Suivi des controverses
Multigestion Alternative (dette privée et hedge funds)	50	- Signature de UN PRI - Classification article 8 SFDR - Demande d'un bilan carbone
Private Equity	16	- Réunion-bilan annuelle sur le score ESG

En 2023, nous avons demandé à l'un des fonds sous-jacents de désinvestir d'une entreprise figurant sur notre liste de controverses.

5 - TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

NewAlpha AM mesure son éligibilité et son alignement aux 6 piliers de la taxonomie européenne pour ses fonds d'actions cotées :

Le pourcentage d'activité (mesuré par le chiffre d'affaires) éligible à la Taxonomie ressort à 21,86% pour les actifs financiers en multigestion actions (21% des encours totaux gérés), sur la base des données obtenues auprès du fournisseur de données Bloomberg, et le pourcentage d'alignement est quantifié à 6,31%. Le taux de couverture pour l'année est de 57%, ce qui s'explique notamment par la détention d'entreprises non concernées par la réglementation taxonomie (entreprises hors UE ou de petite taille). Les données concernant l'alignement des CapEx et OpEx sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
Éligibilité	21,86%	28,90%	18,07%
Alignement	6,31%	9,12%	6,5%

Source : Bloomberg

A ce jour, nous ne disposons pas encore de la méthodologie ou des données nécessaires pour calculer l'éligibilité des portefeuilles Private Equity et des portefeuilles de multigestion alternative pour lesquels nous ne disposons pas de la transparence nécessaire.

Concernant les combustibles fossiles, ce secteur représente 3,42% des encours en multigestion actions. Dans ce cadre, 0,3% des encours sont liés au secteur du charbon et 0,27% au secteur du pétrole et gaz non-conventionnels. Nous incitons les sociétés de gestion à renforcer leur politique d'exclusion du charbon et à mettre en œuvre une politique d'exclusion du pétrole et gaz non-conventionnels.

6 - STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

Société de gestion

Au niveau de la société, le premier bilan carbone a été réalisé sur l'année 2022 en utilisant la solution logicielle Toovalu Impact. Il a porté sur les émissions directes de NewAlpha AM ainsi que celles liées à ses fournisseurs (scope 1, 2 et une partie du scope 3, hors métier d'investissement) : il ressort à 363 tCO₂éq. Pour l'année 2023, le chiffre a augmenté à 383 tCO₂éq en raison d'une augmentation des dépenses en services divers.

Actifs financiers

Au niveau des investissements, NewAlpha AM n'a pas défini d'objectifs de réduction des émissions GES en termes absolus ou relatifs. Compte tenu de la diversité des stratégies d'investissement et des actifs sous-jacents, la mise en œuvre d'objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble du portefeuille présente des défis majeurs. En tant que multi gérant, nos portefeuilles se caractérisent par des approches de gestion diversifiées mises en œuvre par des gestionnaires d'actifs aux pratiques et aux objectifs durables hétérogènes. Chaque fonds a une appréciation des risques extra-financiers et une stratégie climatique qui lui sont propres. Nous collaborons donc étroitement avec ces gérants pour qu'ils adoptent et renforcent progressivement leur stratégie climatique.

NewAlpha AM reconnaît l'urgence et l'importance de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions, et souhaite pouvoir mettre en œuvre une stratégie de réduction des émissions dans un avenir proche.

Il s'agit d'un sujet important pour lequel nous suivons de près nos fonds sous-jacents, à travers des indicateurs tels que l'empreinte et l'intensité carbone (scope 1, 2 et 3), le pourcentage d'entreprises du

portefeuille ayant des objectifs de réduction des GES validés par le SBTi, l'exposition aux combustibles fossiles, la politique en matière de changement climatique, etc. Pour les fonds multigestion actions, ces données ont été agrégées et figurent dans la dernière section du présent document.

Les fonds et les sociétés de gestion qui se sont engagés Net Zero et avec une bonne performance sur les indicateurs mentionnés ci-dessus, obtiennent de meilleurs résultats dans nos ESG Scorecards.

Notre politique d'exclusion vise aussi à contribuer à l'atténuation du changement climatique :

- Pour la multigestion actions, la politique d'exclusion couvre le charbon thermique, et chaque société de gestion investie est encouragée à définir une politique de sortie progressive des énergies fossiles ;
- Pour les fonds de Private Equity, les investissements dans le secteur des combustibles fossiles sont exclus.

7 - STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

NewAlpha AM reconnaît que les atteintes à la biodiversité, conjointement avec le changement climatique, posent des risques graves et que la finance a un rôle à jouer pour rediriger les flux financiers vers des entreprises qui réduisent la pression négative sur la biodiversité, utilisent les ressources naturelles de manière responsable, et contribuent à la régénération des écosystèmes, habitats et espèces. En tant qu'entreprise et investisseur, NewAlpha AM s'engage à respecter les objectifs de biodiversité établis par la Convention sur la diversité biologique, ratifiée le 5 juin 1992, et plus récemment, ceux approuvés lors de la Conférence sur la Biodiversité de l'ONU, COP15, en décembre 2022.

Pour l'instant, NewAlpha AM a adopté une approche qualitative vis-à-vis la biodiversité. NewAlpha AM surveille l'exposition de ses fonds à l'huile de palme, aux pesticides et aux OGMs, l'implication des entreprises dans des controverses liées à la biodiversité et le pourcentage d'entreprises ayant des activités affectant la biodiversité de façon négative (PAI 7). Nous encourageons et soutenons également les gérants à développer leur approche et leur politique en matière de biodiversité. Sur l'univers des 14 sociétés de gestion actions investies, 4 ont signé la « Finance for Biodiversity Pledge », et 3 ont rejoint le forum de TNFD.

NewAlpha AM a actuellement 4 objectifs qualitatifs :

- 1** - Développer sa connaissance et compréhension des concepts et méthodologies de la biodiversité à travers des formations internes, et en suivant la réglementation, les publications, et les progrès dans le secteur de la gestion d'actifs.
- 2** - Interagir avec les gestionnaires d'actifs sous-jacents pour développer leurs approches de la biodiversité, en encourageant et soutenant les gestionnaires à développer leur politique et approche de la biodiversité.
- 3** - Évaluer la matérialité et l'impact de la biodiversité ainsi que les dépendances des portefeuilles, en surveillant attentivement les espaces où les métriques et cadres de reporting standardisés pour la biodiversité sont développés.
- 4** - Collaborer avec des investisseurs partageant les mêmes idées, notamment en rejoignant l'initiative Spring des PRI début 2024, qui vise à générer des résultats positifs pour la nature à travers la gérance, afin de travailler ensemble avec d'autres membres de l'initiative pour façonner une approche collaborative.

Il est nécessaire que la disponibilité et la qualité des données s'améliorent avant de considérer le développement d'une stratégie biodiversité et des objectifs quantitatifs. De plus, il est important

de noter que les classes d'actifs alternatives, comme les hedge funds et fonds de dette privée, peuvent présenter des défis uniques en matière de biodiversité, nécessitant une approche plus sur-mesure.

8 - DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

NewAlpha AM a identifié les risques ESG suivants comme matériels pour ses portefeuilles, en tenant compte de la conformité réglementaire, des attentes des parties prenantes et des valeurs de l'entreprise :

Risques liés à la gouvernance

Les principaux risques liés à la gouvernance sont :

- Risque de non-conformité
- Risques réputationnels

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel ou de non-conformité pour les fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des émetteurs/sociétés, au titre de la corruption ou du blanchiment d'argent & du financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds.

Risques liés aux actifs financiers

Au niveau des actifs financiers, deux types de risques sont suivis pour les fonds promouvant des caractéristiques extra financières :

1 - Les risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une société dans son fonctionnement interne et dans ses activités. Ces critères sont un moyen d'évaluer la préoccupation éthique des dirigeants dans la gestion de leurs affaires et d'évaluer les risques associés sur le long terme.

Dans le cadre de son activité de multigestion, NewAlpha AM intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus d'analyse et d'investissement à travers une analyse extra-financière et un scoring ESG suivant une méthodologie développée en interne (l'ESG Scorecard). NewAlpha AM analyse principalement les règles internes des gestionnaires, les indicateurs utilisés et le processus de suivi de controverses.

Dans le cadre du Private Equity, un audit externe extra-financier est réalisé en amont de chaque investissement.

2 - Le risque climat

En matière climatique, NewAlpha AM identifie deux types de risques :

- Les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques, sur la chaîne de valeur (par exemple, logistique), ainsi que sur la valeur des actifs (par exemple, frais de fonctionnement et infrastructure).
- Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone. Afin d'éviter la baisse de valeur des actifs, il est nécessaire d'identifier les opportunités de long terme et de s'aligner sur des trajectoires bas-carbone.

NewAlpha AM intègre ces risques dans ses décisions d'investissement ponctuellement, selon une approche qualitative – en suivant sa méthodologie propriétaire (ESG Scorecard). NewAlpha AM analyse au niveau des gestionnaires sous-jacents leurs politiques d'exclusion, les indicateurs climatiques utilisés, si l'alignement des températures ou les trajectoires climatiques sont mis en œuvre et les outils d'évaluation de risque climatique.

Pour l'instant, NewAlpha AM n'a pas développé d'approche quantitative pour sa gestion du risque ESG, mais reste attentive à l'évolution des outils et des méthodologies, et pourrait développer son approche dans le futur.

Néanmoins, afin de limiter le risque climatique, NewAlpha AM a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risque de responsabilités liés aux facteurs environnementaux. Cette politique intègre un plan de sortie progressive des énergies fossiles et la sensibilisation des gérants externes sélectionnés afin qu'ils adoptent une politique d'engagement active sur le périmètre des énergies fossiles. Les gérants sélectionnés mènent un dialogue régulier auprès des entreprises qu'ils détiennent en portefeuille pour :

- Sensibiliser ces entreprises à publier leurs données « carbone » ;
- Les inciter à s'inscrire dans une trajectoire de réduction de leurs gaz à effet de serre.

Indicateurs suivis – Actifs Financiers

Multigestion Actions

Intensité carbone (scope 1 et 2 - tCO2/million euro CA) fin 2023 :

Compartiment	Fin 2023	Fin 2022
Emergence Actions II	113	135
Emergence Europe	95	151
Emergence Techs for Good	23	29

Source : Morningstar, gérants sous-jacents

Notes ESG agrégées 2023 :

Chaque fonds sous-jacent investi est noté annuellement sur la base d'un questionnaire établi par NewAlpha AM. La note ESG s'établit sur une échelle de notation de 0 à 100. L'agrégation des notes au niveau du fonds de fonds traduit un niveau de performance qualitatif.

Compartiment	2023	2022
Emergence Actions II	71,5/100	66,6 / 100
Emergence Europe	66,2/100	63,8 / 100
Emergence Techs for Good	76,0/100	73,8 / 100

Source : NewAlpha AM

Objectifs validés SBTi :

En 2023, nous avons commencé à suivre le pourcentage d'entreprises du portefeuille ayant des objectifs de réduction des GES validés par le SBTi (ou en cours de réalisation).

Compartiment	Validé	Engagé	Retiré
--------------	--------	--------	--------

Emergence Actions II	57,14%	12,22%	0%
Emergence Europe	47,95%	13,50%	0,38%
Emergence Techs for Good	33,05%	20,62%	1,78%

Source : SBTi

Private Equity

Notes ESG :

Pour chaque participation, les scores sont agrégés en fonction du poids des indicateurs liés. Les données sont consolidées au niveau du portefeuille en fonction du poids relatif des participations. Les performances des participations sont comparées à un benchmark issu de la base de données Gaïa. Pour NewAlpha AM, le benchmark défini est composé d'entreprises françaises ayant un effectif inférieur à 300 salariés.

Compartiment	Score 2023	% au-dessus du benchmark	Score 2022	% au-dessus du benchmark
Fintech I	65/100	80%	61/100	87,5%
Fintech II	69/100	100%	69/100	88,8%

Source : Ethifinance, NewAlpha AM

Annexe 2

Quantification du risque climatique La Française Asset Management



Le Risque Climat By La Française

Le Reporting Risque Climat répond au premier pilier (mesure du risque climat) des exigences réglementaires de l'article 29 LEC mais peut également être déployé comme une synthèse de positionnement et d'analyse du risque climatique pour des portefeuilles financiers.

Nous mesurons l'exposition des positions et la quantification du risque climatique sur différents scénarios de transition : **Business as usual (peu de transition énergétique, +3.4°C à horizon 2100)**, **+2°C à horizon 2100** et **+1.5°C à horizon 2100**.

Le risque Climat est mesuré sur deux piliers : **Risque Physique** et **Risque de Transition** à horizon 2030 et 2050.

Ces risques sont évalués comme des « Stress Tests » sur des émetteurs financiers (Etats, Entreprises) et sur leurs instruments Actions, Obligations d'Etat, Obligations d'entreprise en % de valeur.

Le Risque Physique mesure la perte liée aux catastrophes climatiques (inondations, feux de forêts, sécheresses, vagues de chaleur, cyclones).

Un score d'exposition pour les entreprises (0 à 100, 100 étant le risque maximal) est également donné. (sources EM-DAT, ISS et modélisation interne)

Le Risque de Transition mesure les coûts économiques liés à la transition énergétique.

Pour les Etats nous mesurons :

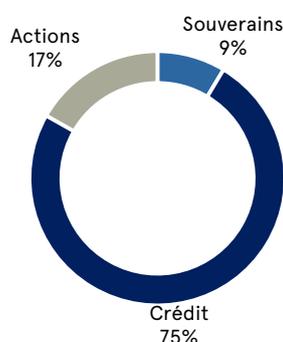
- L'impact du changement du mix énergétique selon les trajectoires IEA et Climate Action Tracker (décarbonations réglementaires, taxes carbone).
- La perte de PIB pour les pays producteurs d'énergies fossiles
- La croissance additionnelle liée aux investissements verts (sources IEA, Climate Action Tracker, BP et modélisation interne)

Pour les Entreprises nous mesurons :

- Le coût de la taxe carbone pour les entreprises ne respectant pas les trajectoires des intensités carbone cibles IEA à horizon 2050 pour être compatibles avec les scénarios de températures.
- Pas déployé dans cette version du reporting : les opportunités d'investissement vert et le coût des actifs échoués représentant la perte de valeur d'entreprise liée aux activités non compatibles avec la transition énergétique. (sources IEA, CDP et modélisation interne)

RISQUE CLIMAT PORTEFEUILLE GLOBAL

POSITIONNEMENT DU PORTEFEUILLE



	PTF	Indice	Couverture
Score ESG	5,9	6,2	fonds 95% indice 99%
Score Carbon Impact	5,7	6,3	fonds 92% indice 96%
Intensité Carbone	125	161	fonds 95% indice 99%

Indice : 9% Bloomberg Euro Aggregate Treasury + 75% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 17% MSCI All Country World

Score ESG et Carbon Impact (min 0 / max 10)

Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus

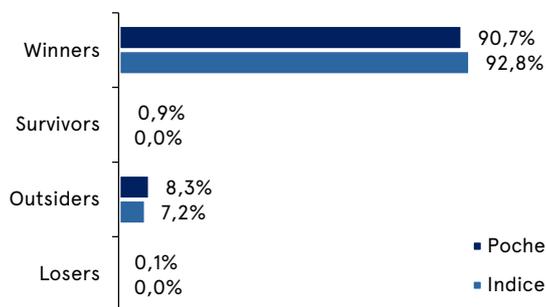
STRESS TEST CLIMATIQUE PORTEFEUILLE (Impact Valorisation)

	Scénario	2030		2050	
		Portefeuille	Indice	Portefeuille	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	-0,02%	-0,03%	-0,01%	-0,01%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,26%	-0,62%	-0,43%	-0,57%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,39%	-1,19%	-1,76%	-2,41%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0,16%	-0,36%	-0,80%	-1,83%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,09%	-0,15%	-0,25%	-0,43%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,07%	-0,13%	-0,19%	-0,42%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0,17%	-0,40%	-0,81%	-1,84%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,36%	-0,77%	-0,68%	-0,99%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,45%	-1,32%	-1,95%	-2,84%



RISQUE CLIMAT EMETTEURS SOUVERAINS

POSITIONNEMENT POCHE SOUVERAINE



	Poche	Indice	Couverture
Score ESG	6,9	6,9	poche 100% indice 99%
Score Carbon Impact	6,5	6,6	poche 100% indice 99%
Score Adaptation	7,3	7,4	poche 100% indice 99%
Score Transition	7,3	5,8	poche 100% indice 99%
Intensité Carbone	218	210	poche 100% indice 100%

Indice : Bloomberg Euro Aggregate Treasury

Score ESG, Carbon Impact Adaptation et Transition (min 0 / max 10)

Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus

STRESS TEST CLIMATIQUE POCHE SOUVERAINE (Impact Valorisation)

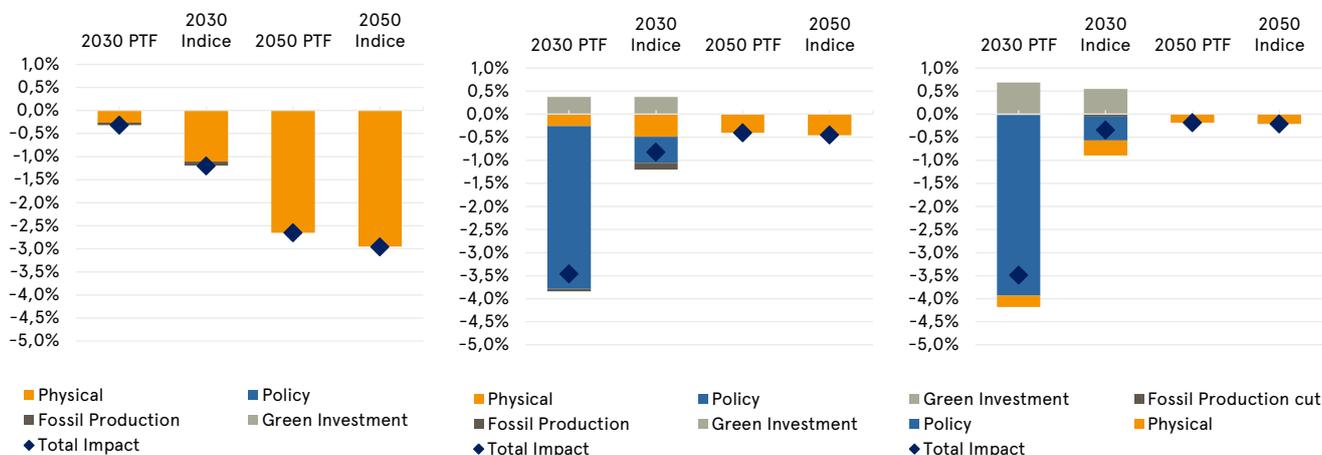
	Scénario	2030		2050	
		Poche	Indice	Poche	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	-0,21%	-0,38%	-0,08%	-0,12%
	Scénario SDS (+2°C)	-1,42%	-4,06%	-0,40%	-1,30%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-1,56%	-4,15%	-0,04%	-0,22%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0,50%	-2,11%	-1,06%	-3,35%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,15%	-0,33%	-0,58%	-1,67%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,14%	-0,31%	-0,57%	-2,03%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0,70%	-2,49%	-1,14%	-3,47%
	Scénario SDS (+2°C)	-1,57%	-4,39%	-0,98%	-2,96%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-1,69%	-4,46%	-0,61%	-2,26%

RISQUE CLIMAT DES ETATS EN PORTEFEUILLE (Impact PIB)

Scenarior BAU : Impact PIB

Scenarior 2°C : Impact PIB

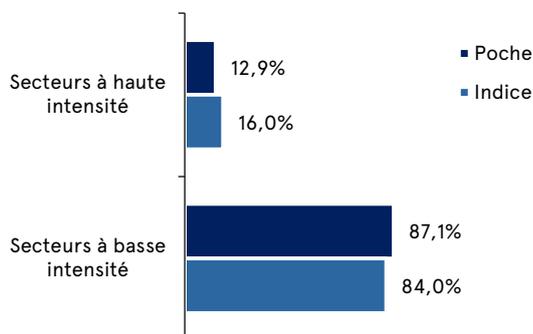
Scenarior 1.5°C : Impact PIB





RISQUE CLIMAT EMETTEURS PRIVÉS (Actions/Crédit) 1/2

POSITIONNEMENT POCHE EMETTEURS PRIVÉS



	Poche	Indice	Couverture
Score ESG	5,8	6,1	poche 94% indice 99%
Score Carbon Impact	5,6	6,2	poche 92% indice 96%
Intensité Carbone	116	156	poche 94% indice 99%

Indice : 82% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 18% MSCI All Country World

Score ESG et Carbon Impact (min 0 / max 10)

Intensité Carbone : tonne eq. CO2 / M€ revenus

STRESS TEST CLIMATIQUE POCHE EMETTEURS PRIVÉS (Impact Valorisation)

	Scénario	2030		2050	
		Poche	Indice	Poche	Indice
Risque de Transition (A)	Scénario Business as usual	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,16%	-0,30%	-0,43%	-0,50%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,28%	-0,91%	-1,92%	-2,62%
Risque Physique (B)	Scénario Business as usual	-0,12%	-0,20%	-0,78%	-1,68%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,09%	-0,13%	-0,22%	-0,31%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,06%	-0,11%	-0,15%	-0,27%
Risque Climat Total (A+B)	Scénario Business as usual	-0,12%	-0,20%	-0,72%	-1,53%
	Scénario SDS (+2°C)	-0,24%	-0,40%	-0,63%	-0,74%
	Scénario NZE (+1.5°C)	-0,33%	-1,01%	-2,01%	-2,85%

POSITIONNEMENT SECTORIEL POCHE EMETTEURS PRIVÉS - Intensité Carbone (tonne eq. CO2 / M€ revenus)

	Poids Poche	Poids Indice	Intensité Carbone actuelle et projection à horizon 2050 (source corporate)	Intensité Cible Scénario 2°C 2050	Intensité Cible Scénario 1.5°C 2050
Compagnies aériennes*	0,5%	0,2%	1292 / 826	240	93
Aluminium*	0,0%	0,0%	0 / 0		1
Auto*	5,0%	3,5%	32 / 22	5	1
Matériaux de base*	1,9%	2,6%	178 / 2312	35	1
Ciment*	0,1%	0,3%	1138 / 938	2828	455
Communications	5,6%	6,8%	23 / 8	35	1
Conso. cycliques	4,7%	4,7%	16 / 56	35	1
Conso. non cycliques	6,3%	16,2%	44 / 19	35	1
Diversifié	0,0%	0,0%	0 / 0		1
Electricité	6,4%	6,6%	80 / 785	133	1
Pétrole et gaz Énergie	0,9%	5,4%	134 / 438	101	27
Financier	57,9%	36,6%	13 / 5	35	1
Industriel	6,8%	7,9%	181 / 33	35	1
Acier*	0,0%	0,0%	0 / 0		1
Technologie	3,7%	8,6%	21 / 4	35	1
Autres services publics	0,2%	0,6%	516 / 378	33	1

* Secteurs à haute intensité

■ Intensité Carbone Actuelle
■ Intensité Carbone à horizon 2050



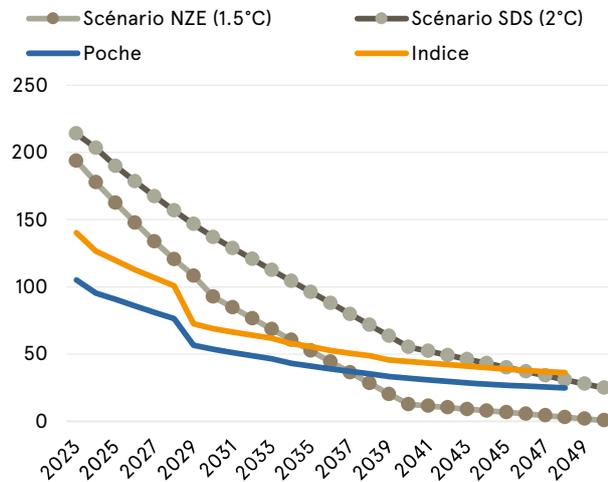
RISQUE CLIMAT EMETTEURS PRIVÉS (Actions/Crédit) 2/2

TRAJECTOIRE INTENSITÉ CARBONE EMETTEURS PRIVÉS - Intensité Carbone (tonne eq. CO₂ / M€ revenus)

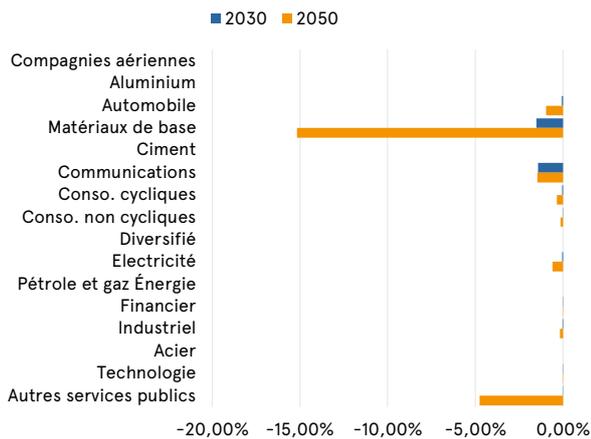
	Actuelle	2030	2050
Poche	116	77	25
Indice	156	101	36
Cible Scénario 2°C 2050	210	134	24
Cible Scénario 1.5°C 2050	190	91	1

Indice : 82% Bloomberg Euro Aggregate Corporate + 18% MSCI All Country World

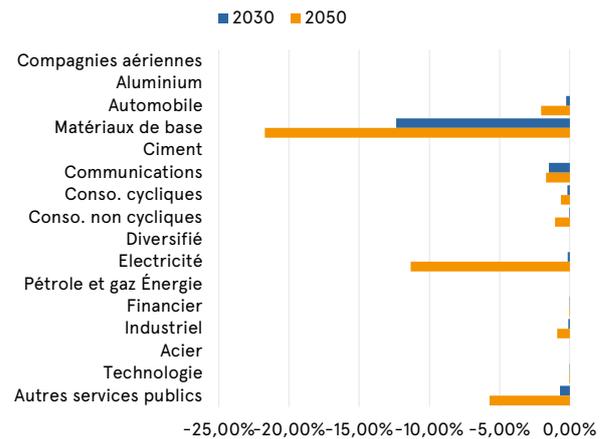
Intensité Carbone : tonne eq. CO₂ / M€ revenus



CHOCS TAXE CARBONE (+2°C) (Impact Valorisation)

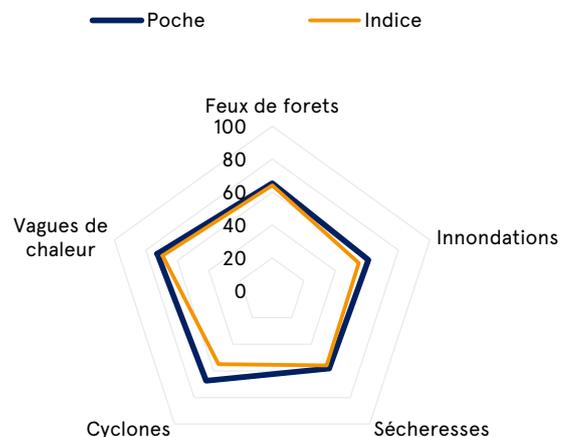


CHOCS TAXE CARBONE (+1.5°C) (Impact Valorisation)



RISQUE PHYSIQUE - SCORE D'EXPOSITION AUX CATASTROPHES (100 étant le risque maximum)

	Poche	Indice
Toutes catastrophes	66	56
Feux de forêts	65	64
Inondations	61	55
Sécheresses	58	56
Cyclones	68	55
Vagues de chaleur	73	69





GLOSSAIRE

Score ESG : mesure sur une note de 0 à 10 (10 étant la meilleure note) la qualité d'un émetteur sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance. (Source ISS, Modélisation et Analyse qualitative interne)

Score Carbon Impact : mesure sur une note de 0 à 10 (10 étant la meilleure note) la capacité d'un émetteur à transiter vers un modèle bas carbone (Source base publique ONU, World Bank, Modélisation et Analyse qualitative interne)

Intensité Carbone : mesure les émissions de CO2 rapportées au chiffre d'affaires (Entreprise) ou PIB (Etat). Nous retenons les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes). (Sources : CDP et modélisation interne)

Positionnement Poche Souveraine : analyse face aux enjeux climatiques des piliers Transition et Adaptation des Etats mondiaux. (modèle interne)

- **Winners :** Les pays positionnés au-dessus de la médiane des deux piliers
- **Survivors :** note Transition supérieure à la médiane et note Adaptation inférieure à la médiane.
- **Outsiders :** note Transition inférieure à la médiane et note Adaptation supérieure à la médiane.
- **Losers :** Les pays positionnés 10ème décile en Adaptation ou Transition (logique exclusion 20% label)

Positionnement Poche Emetteurs Privés :

- **Secteurs à haute intensité :** Secteurs identifiés par l'IEA avec une intensité carbone élevée et un fort enjeu de transition.
- **Secteurs à basse intensité :** Les autres secteurs.

Trajectoires d'intensité carbone : définies par l'IEA avec des points intermédiaires en années 2030 et 2050 à respecter pour chaque émetteur pour être compatible avec un scénario de température à horizon 2100 sur son secteur. Nous présentons les Scénario 2°C 2100 et 1.5° 2100 et leurs cibles sectorielles d'intensité Carbone à atteindre en 2030 et 2050 pour être compatible (l'année de départ des cibles des 2 scénarios est 2020). Un émetteur avec une intensité carbone supérieure à sa cible sectorielle est soumis à une taxe carbone au prorata de ses excès d'émissions. (Projection des intensités carbonées donnée par CDP et modélisations internes)

Chocs Taxes Carbone : impact de transition pour les entreprises. Le choc mesure la perte de valeur d'Entreprise, à aujourd'hui, du montant actualisé des taxes carbonées futures pour les entreprises ne respectant par leurs cibles.

Le Score d'exposition aux catastrophes climatiques : mesure pour les entreprises à horizon 2050 l'exposition et la vulnérabilité aux catastrophes climatiques. Le Score est entre 0 et 100, 100 étant le risque maximal. (source ISS)

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les données chiffrées n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Les informations sur le fonds, dont les calculs de la performance et les autres données, sont fournies par la société de gestion à la date du document. En fonction de la stratégie du fonds, des données dites « internes » peuvent être différentes de celles mentionnées dans le prospectus. Les données internes n'engagent pas la Société de Gestion qui demeure libre de les faire évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. La Société de Gestion entend par « données internes » un ensemble d'éléments tels que : limites de gestion internes, analyses économiques, commentaires des gérants. Cette liste n'est pas limitative. Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Compte tenu des risques d'ordre économique et financier, il ne peut être donné aucune assurance que le fonds présenté atteindra son objectif. La documentation commerciale et réglementaire (dont le prospectus de chaque fonds) est disponible, en anglais, sur le site du Groupe La Française (www.la-francaise.com) et/ou sur simple demande auprès de votre interlocuteur financier habituel. Document édité par La Française AM Finance Services, 128, boulevard Raspail, 75006 Paris, France, société régulée par l'"Autorité de Contrôle Prudentiel" (www.acp.banque-france.fr), sous la référence 18673 X.

Ce document est confidentiel, à usage strictement privé et destiné uniquement à l'information de la personne à laquelle il a été remis par le Groupe La Française. Aucune diffusion des informations contenues dans cette présentation n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du Groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit du Groupe La Française

Annexe 3

Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales Incidences Négatives de La Française Asset Management



Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie"

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%)	10.2%	
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%)	89.8%	
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)		6.7%
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)		0.2%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?		Valeur de marché
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie		Non disponible

ICP		Pourcentage
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	Sur la base du chiffre d'affaires (%)	2.6%
	Sur la base des CapEx (%)	3.7%
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		93.3%
ICP		Montant monétaire
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxinomie ou sont associés à de telles activités, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées	Sur la base du chiffre d'affaires	286 797 555
	Sur la base des CapEx	401 846 802
Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines		



Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP		Pourcentage
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		0.2%
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Part des expositions sur d'autres contreparties , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		93.3%
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:		89.8%
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie , par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:		97.4%

Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP		Montant monétaire
Valeur, en montants monétaires, des dérivés:		22 838 161
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières, non-européennes et non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Valeur des expositions sur d'autres contreparties :		10 116 086 504
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie :		9 746 138 549
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie :		10 561 021 336



Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP		Pourcentage
<i>Pour les entreprises non-financières</i>		
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	2.6%
	Sur la base des dépenses d'investissement	3.7%
<i>Pour les entreprises financières</i>		
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	0.0%
	Sur la base des dépenses d'investissement	0.0%

Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP		Valeur monétaire
<i>Pour les entreprises non-financières</i>		
Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Sur la base du chiffre d'affaires	286 797 554
	Sur la base des dépenses d'investissement	401 846 772
<i>Pour les entreprises financières</i>		
Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Sur la base du chiffre d'affaires	0
	Sur la base des dépenses d'investissement	0



Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental				
Activités alignées sur la taxonomie				
Objectifs environnementaux	Base de calcul de l'ICP	Part des exposition contribuant de façon significative à l'objectif environnemental	Dont Activités transitoires	Dont activités habilitantes
(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires	2.4%	0.4%	1.0%
	CapEx	3.2%	0.2%	1.3%
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires	0.0%	0.0%	0.0%
	CapEx	0.1%	0.0%	0.0%
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires			
	CapEx			
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires			
	CapEx			
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires			
	CapEx			
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires			
	CapEx			



Part des investissements du gestionnaire d'actifs qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements		Pourcentage
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	Sur la base du chiffre d'affaires	2.6%
	Sur la base des dépenses d'investissement	3.7%

Informations complémentaires sur les exclusions au numérateur et au dénominateur

Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	ND
Part des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	6.7%
Part des produits dérivés , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	0.2%

Ventilation de l'ICP par objectif environnemental

Part des investissements du gestionnaire d'actifs qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques		(1) Atténuation du changement climatique	(2) Adaptation au changement climatique	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	(4) Transition vers une économie circulaire	(5) Prévention et réduction de la pollution	(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	2.4%	0.0%				
	Sur la base des dépenses d'investissement	3.2%	0.1%				



Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	59.0%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	8.9%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	6.0%
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	7 918 080
		Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire (€)	1 000 000
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	14
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	27.1%
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	Nous avons pris comme dénominateur le nombre d'émetteurs présents dans nos fonds art 8 et 9 SFDR



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	0
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	3 702
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	52
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	157
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	0
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	3 493
	4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	44.7%
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	0.6%
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	1.9%
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	0.0%
		% de votes sur les enjeux de qualité de	%	42.2%



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		gouvernance sur le total des votes réalisés		
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	2.6%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.81%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	1.2%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.55%
	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délégué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	N/A
		Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	N/A
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	N/A
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	N/A
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	<p>Scope 1&2: = indicateur 2023 - objectif 2030 = 1,86 - 1.8 = 0.06 Hausse de température implicite: -0.06°C</p> <p>Scope 1,2&3: = indicateur 2023 - objectif 2030 = 2.14 - 2.03 = 0.11 Hausse de température implicite: -0.11°C</p>



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	6.8mds
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	75% (fonds ouverts et fermés)
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	Actions Obligations d'entreprise
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	Oui
	6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ;	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	100.0%
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	2040
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Métrique libre	Valeur numérique	Température implicite scopes 1&2: 1.96°C en 2023 objectif intermédiaire 1.95°C à 2025 objectif intermédiaire 1.80°C à 2030 objectif 1.5°C à horizon 2040
		Description de la métrique libre	Texte	Objectifs de température (y compris intermédiaires)
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	°C
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.81%



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	Oui
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	2040
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.55%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	Non
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	N/A
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	N/A
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	-2 713
		Description succincte de la métrique	Texte	Cette mesure reflète le degré de dégradation des écosystèmes affectés par les activités d'une entreprise par rapport à leur état naturel vierge.
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	-km2.MSA (MSA : Mean Species Abundance)



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	6 781 104 841
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	62.51%

Annexe 4

Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales Incidences Négatives de La Française Real Estate Management



Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie"

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%)	94.0%	
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%)	6.0%	
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)		0.0%
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)		0.0%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?		
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie		N/A



ICP		Pourcentage
<p>Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:</p>	Ligne ajoutée : Sur la base des valeurs de marché (%)	15.2%
	Sur la base du chiffre d'affaires (%)	18.6%
	Sur la base des CapEx (%)	NC
<p>Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.</p>		94.0%
<p>Ligne ajoutée : Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines. Pour l'ICP : chiffre d'affaire (%).</p>		72.8%
ICP		Montant monétaire
<p>Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxinomie ou sont associés à de telles activités, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées</p>	Sur la base des markets values	4 007 342 274
	Sur la base du chiffre d'affaires	180 403 617
	Sur la base des CapEx	NC
<p>Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines</p>		26 375 214 008
<p>Ligne ajoutée : Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines. Pour l'ICP : chiffre d'affaire (%).</p>		20 420 109 315



Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP		Pourcentage
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		NA
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	NA
	Pour les entreprises financières	NA
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	NA
	Pour les entreprises financières	NA
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	NA
	Pour les entreprises financières	NA
Part des expositions sur d'autres contreparties , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		NA
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:		6.0%
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie , par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:		84.8%

Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP		Montant monétaire
Valeur, en montants monétaires, des dérivés:		NA
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Pour les entreprises non-financières	NA
	Pour les entreprises financières	NA
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières, non-européennes et non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Pour les entreprises non-financières	NA
	Pour les entreprises financières	NA
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Pour les entreprises non-financières	NA
	Pour les entreprises financières	NA
Valeur des expositions sur d'autres contreparties :		NA
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie :		NA
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie :		NA



Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP		Pourcentage
<i>Pour les entreprises non-financières</i>		
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	NA
	Sur la base des dépenses d'investissement	NA
<i>Pour les entreprises financières</i>		
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	NA
	Sur la base des dépenses d'investissement	NA

Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP		Valeur monétaire
<i>Pour les entreprises non-financières</i>		
Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Sur la base du chiffre d'affaires	NA
	Sur la base des dépenses d'investissement	NA
<i>Pour les entreprises financières</i>		
Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Sur la base du chiffre d'affaires	NA
	Sur la base des dépenses d'investissement	NA



Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental				
Activités alignées sur la taxonomie				
Objectifs environnementaux	Base de calcul de l'ICP	Part des exposition contribuant de façon significative à l'objectif environnemental	Dont Activités transitoires	Dont activités habilitantes
(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires	18.6%	0.0%	0.0%
	CapEx	NC	0.0%	0.0%
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires	NA		
	CapEx	NA		
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires	NA		
	CapEx	NA		
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires	NA		
	CapEx	NA		
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires	NA		
	CapEx	NA		
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires	NA		
	CapEx	NA		



Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	75.0%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	8.9%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	10.8%
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	3 548 000
		Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire (€)	480 000
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	12
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	NA
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	NA



Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC			
4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
	Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
	Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
	Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
	Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
	Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
	Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
	Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
	% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
	% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	N/A
	% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
	% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
	% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
	% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
	% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
	% de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le	%	N/A



		total des votes réalisés		
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	NA
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	NA
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	NA
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	NA
	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le	Part d'investissements en %	%	0.16%



	<p>stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délégué (UE) 2022/1288)</p>			
	<p>Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)</p>	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0%
	<p>Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)</p>	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0,16%
	<p>Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)</p>	Part d'investissements en %	%	Indicateur non suivi, néanmoins concernant des actifs immobiliers, il est fort probable que l'exposition aux énergies fossiles soit due à la présence de pétrole ou de gaz conventionnel. Nous estimons donc cet indicateur à 0%
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	10.25
		Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	kgeqCO2/m²



l'Accord de Paris	émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	19 970 738 664.4
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	71.2%
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	NA
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite	Montant monétaire (€)	NA
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	NA
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	NA
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	Oui. L'entité évalue l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris sur les actifs poursuivant un objectif d'investissement durable. Lorsqu'elle le fait, elle utilise une méthodologie interne fondée sur les trajectoires définies par le CRREM conjointement avec SBTi



stratégie nationale bas-carbone :			
6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ;	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	71.2%
6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	2030
6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Métrique libre	Valeur numérique	15.6
	Description de la métrique libre	Texte	Intensité des émissions de CO2 liées aux consommations d'énergie tous fluides tous usages, parties communes et parties privatives des actifs immobiliers poursuivant un objectif d'investissement durable environnemental pour l'exercice 2023
	Unité de mesure de la métrique libre	Texte	kgeqCO2/m²
6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	NA
	Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	
	Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	
	Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	
	Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	NA
	Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	



		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	0.30
		Description succincte de la métrique	Texte	<p>Le CBS est un coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (surfaces éco-aménageables à par rapport à la surface totale d'une parcelle). Le calcul du CBS permet d'évaluer la qualité environnementale d'une parcelle en additionnant les différentes surfaces (sol, toit, mur, etc.) présentes sur un site en affectant à chacune un coefficient de pondération dépendant de sa nature (surface perméable ou semi-perméable, pleine terre, etc.) Le tout est rapporté à la surface totale du site.</p> <p>Le CBS moyen est pondéré par la surface des sites analysés.</p>
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	Coefficient le plus souvent compris entre 0 et 1
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	236 863 006
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	0.8%

Annexe 5

Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales Incidences Négatives de New Alpha Asset Management



Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie"

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%)	21,86%	
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%)	78,14%	
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)		0,0%
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)		0,0%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?		N/A
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie		N/A

ICP		Pourcentage
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	Sur la base du chiffre d'affaires (%)	6.31%
	Sur la base des CapEx (%)	9.12%
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		57.0%
ICP		Montant monétaire
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxinomie ou sont associés à de telles activités, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées	Sur la base du chiffre d'affaires	41.33 M
	Sur la base des CapEx	59.74 M
Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines		373.36 M



Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP		Pourcentage
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		ND
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Part des expositions sur d'autres contreparties , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		ND
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:		ND
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie , par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:		ND

Autres informations complémentaires : ventilation du dénominateur de l'ICP		Montant monétaire
Valeur, en montants monétaires, des dérivés:		ND
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières, non-européennes et non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Valeur des expositions sur d'autres contreparties :		ND
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie :		ND
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie :		ND



Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP		Pourcentage
<i>Pour les entreprises non-financières</i>		
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND
<i>Pour les entreprises financières</i>		
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND

Autres informations complémentaires : ventilation du numérateur de l'ICP		Valeur monétaire
<i>Pour les entreprises non-financières</i>		
Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Sur la base du chiffre d'affaires	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND
<i>Pour les entreprises financières</i>		
Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :	Sur la base du chiffre d'affaires	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND



Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental				
Activités alignées sur la taxonomie				
Objectifs environnementaux	Base de calcul de l'ICP	Part des exposition contribuant de façon significative à l'objectif environnemental	Dont Activités transitoires	Dont activités habilitantes
(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires	6.04%		
	CapEx	8.73%		
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires	0.00%		
	CapEx	0.65%		
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires	0.00%		
	CapEx	0.00%		
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires	0.14%		
	CapEx	0.10%		
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires	0.02%		
	CapEx	0.04%		
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires	0.00%		
	CapEx	0.00%		



Part des investissements du gestionnaire d'actifs qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements		Pourcentage
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	Sur la base du chiffre d'affaires	N/D
	Sur la base des dépenses d'investissement	N/D

Informations complémentaires sur les exclusions au numérateur et au dénominateur

Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	ND
Part des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	0.0%
Part des produits dérivés , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	0.0%

Ventilation de l'ICP par objectif environnemental

Part des investissements du gestionnaire d'actifs qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques		(1) Atténuation du changement climatique	(2) Adaptation au changement climatique	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	(4) Transition vers une économie circulaire	(5) Prévention et réduction de la pollution	(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND	ND	ND	ND	ND	ND



Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	100.0%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	7.4%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	
		Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire (€)	
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	3
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	61.5%
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	Le dénominateur est le nombre de sociétés dans lesquelles NewAlpha était investie au 31/12/2023.



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
	4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux de qualité de	%	N/A



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		gouvernance sur le total des votes réalisés		
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	3.42%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.30%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	3.15%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.27%
	5.b. Pour les SGP qui gèrent des fonds immobiliers (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles. Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délégué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de charbon (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de pétrole et gaz non-conventionnel (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	N/A
		Unite de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	N/A
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	N/A
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	N/A
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	N/A
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé	Montant monétaire (€)	N/A



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		en terme de hausse de température implicite		
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	N/A
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	N/A
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	N/A
	6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ;	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	N/A
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	N/A
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Métrique libre	Valeur numérique	N/A
		Description de la métrique libre	Texte	N/A
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	N/A
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.30%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	Oui
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	2030
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.27%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	Non
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	N/A
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	N/A
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	
		Description succincte de la métrique	Texte	
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.



La Française, 128 Boulevard Raspail, 75006 Paris

www.la-francaise.com